

## INTRODUCTION

L'arrivée des Juifs de langue française au Québec bouleverse des perceptions fortement enracinées chez les Canadiens français, qui liaient la langue et la religion, le groupe ethnique et la culture. À un point tel que les Canadiens français vont surnommer ces nouveaux immigrants *Juifs catholiques*<sup>1</sup>. La présence de ces Juifs de langue française pose aussi la question de la place qu'ils doivent occuper dans la société canadienne-française car bien qu'ils partagent une culture commune avec les Canadiens français, ils se différencient d'eux par la religion.

Face à ces questions, dès les années cinquante, le *Bulletin du Cercle Juif* sent le besoin de faire connaître aux Canadiens français les Juifs de langue française et de définir les relations qu'il souhaite établir entre les Juifs francophones et les Canadiens français en abordant des sujets tels que la culture, les relations internationales, la question scolaire, le nationalisme et le biculturalisme. Par le fait même, cela l'amène à définir le modèle de la nation canadienne-française, un modèle qui tiendrait compte désormais de la présence des Juifs de langue française et d'autres groupes de langue française qui ne sont pas nécessairement catholiques.

La première partie de l'introduction explique pourquoi le *Bulletin* est une source incontournable pour étudier les relations entre les Juifs francophones et les Canadiens français. La deuxième partie définit la problématique de ce mémoire, ainsi que ses hypothèses. Les quatre courants historiographiques suscités par les relations entre les Canadiens français et les Juifs de langue française, et les études publiées à leur sujet, sont décrits dans la troisième partie. La quatrième partie précise les sources et la méthodologie utilisées dans l'analyse du discours du

---

<sup>1</sup>André E. Elbaz, "Les séphardim au Canada, mythes et réalités", *Les Nouveaux Cahiers*, no 74, 1983, p. 19.

*Bulletin*. Cette introduction se termine par un plan décrivant les thèmes abordés par le *Bulletin*.

### **L'importance du sujet**

Le *Bulletin du Cercle Juif* est une source incontournable pour étudier les relations entre les Canadiens français et les Juifs de langue française pour de nombreuses raisons. Tout d'abord, le *Bulletin* est le premier périodique juif de langue française. Sa portée est très grande puisqu'il bénéficie, d'une part, de l'appui du *Congrès Juif Canadien* et, d'autre part, d'un appui significatif de certains membres de l'élite intellectuelle canadienne-française — jusqu'aux années soixante à tout le moins. Avant les années soixante-dix, qui voient naître une presse juive francophone et sépharade, le *Bulletin* reste la seule source juive de langue française.

Le *Bulletin* est aussi la première source juive à insister autant sur les questions touchant la société canadienne-française : la culture, les relations internationales, la question scolaire, le nationalisme et le biculturalisme. Il se différencie ainsi de la presse juive anglophone qui aborde peu ou pas du tout les questions relatives à la société canadienne-française. Cette culture commune que les Juifs francophones partagent avec les Canadiens français amène le *Bulletin* à les interpeller sur des questions qui autrefois préoccupaient presque exclusivement le Canada français et qui étaient traditionnellement ignorées par la communauté juive majoritairement de langue anglaise. S'il suit les traces du *Congrès Juif Canadien* et du *Cercle Juif de langue française* en cherchant à bâtir des ponts entre les Juifs et les Canadiens français, il se démarque de ces organisations en soulignant la présence de Juifs francophones au Québec et en proposant leur intégration culturelle au sein du Canada français tout en conservant leur appartenance religieuse qu'ils partagent avec la communauté juive de langue anglaise.

Enfin, le *Bulletin* est l'expression de deux volontés : les Juifs anglophones qui souhaitent s'ouvrir au fait français et les Juifs francophones, récemment arrivés au Québec, qui cherchent à

assurer leur place au sein des communautés canadienne française et juive de langue anglaise. Ces deux volontés convergent la plupart du temps, mais se retrouvent aussi en contradiction à quelques reprises au cours de la période 1954-1968 créant certaines divergences d'idées parmi la communauté juive globale. Par sa façon d'aborder les phénomènes sociaux, culturels et politiques de la Révolution tranquille, le *Bulletin* témoigne des différences de perceptions entre Juifs francophones et anglophones. Il démontre aussi la difficulté qu'éprouvent les Juifs de langue française à concilier leur dualité religieuse et culturelle dans le contexte québécois de cette époque, face à la montée du nationalisme culturel et territorial, caractérisé par l'interventionnisme économique et social de l'État.

### **Problématique**

L'arrivée des Juifs de langue française au Québec des années cinquante aux années soixante-dix, surtout en provenance du Maroc, renouvelle la dynamique des relations entre les Juifs et les Canadiens français au Québec. Ces nouveaux arrivants sont déchirés entre la communauté juive de langue anglaise et les Canadiens français de confession catholique. En effet, les Juifs de langue française partagent à la fois une appartenance religieuse avec la communauté juive anglophone, établie au Québec surtout depuis le début du siècle, et une appartenance culturelle avec les Canadiens français. Pour les Juifs francophones, la culture française et la religion juive sont deux éléments essentiels de leur identité. Sacrifier l'un, même si c'est pour sauvegarder l'autre, constitue une perte réelle d'identité.

Ce mémoire étudie plus particulièrement le discours du *Bulletin du Cercle Juif* et la façon dont il traite des relations entre les Juifs francophones et les Canadiens français. Quel genre de relations le *Bulletin du Cercle Juif* désire-t-il établir entre les Juifs francophones et la majorité canadienne-française ? Quels projets d'avenir entrevoit-il pour la société canadienne-française,

alors en pleine mutation ? Ce mémoire pose une question plus générale, qui dépasse le cadre du *Bulletin* et s'étend à l'ensemble de la problématique liée à la communauté juive de langue française : est-ce que dans les faits, les Juifs francophones ont réussi à concilier cette double appartenance religieuse et culturelle sans provoquer de rupture avec l'une des communautés dont ils se réclament au point de vue du patrimoine religieux et culturel, la communauté juive de langue anglaise et la communauté canadienne-française ?

Ce mémoire s'intéresse plus particulièrement à l'appartenance culturelle que partagent les Juifs francophones avec les Canadiens français. Il s'interroge d'abord sur le genre de relations que le *Bulletin* souhaite établir avec la majorité canadienne-française. D'après ce mémoire, le *Bulletin* souhaite établir des relations avec les Canadiens français qui n'obligeraient pas les Juifs de langue française à renier leur appartenance religieuse, qui les unit à la communauté juive anglophone. Il aspire à ce qu'au Québec les Juifs de langue française puissent vivre leur foi religieuse parmi la communauté juive de langue anglaise tout en étant associés à la culture française que les Canadiens français véhiculent en Amérique du Nord. Pour concilier ces deux réalités, les Juifs de langue française ont besoin d'avoir le libre accès à ce double patrimoine religieux et culturel qu'ils revendiquent.

La deuxième question porte sur les projets d'avenir que le *Bulletin* entrevoit pour la société canadienne-française. Le *Bulletin* aspire à une société ouverte et tolérante qui reconnaîtrait la double identité des Juifs de langue française. Il est à la recherche d'une société dont les structures sociales, politiques et culturelles donneraient la possibilité aux Juifs francophones de s'épanouir dans leur dualité religieuse et culturelle.

Quant à la troisième question, ce mémoire considère que cette conciliation d'une double appartenance religieuse et culturelle chez les Juifs francophones devient plus ardue au cours des années soixante avec l'émergence d'institutions communautaires juives de langue française et

d'un nationalisme québécois, culturel et territorial, caractérisé par un interventionnisme étatique.

## Historiographie

La présence des Juifs de langue française étant très récente, le nombre d'études écrites sur les relations entre les Juifs francophones et les Canadiens français est limité. Toutefois, quatre courants historiographiques peuvent être identifiés<sup>2</sup>.

Hughette Batshaw, Beverly Bowe et André E. Elbaz sont les tenants de la thèse de l'anglicisation. Ils décrivent le processus d'anglicisation de la communauté juive marocaine. Cette anglicisation s'explique principalement par le système scolaire qui repose sur des structures religieuses. Le système scolaire confessionnel oblige les non-catholiques, même s'ils sont francophones, à fréquenter les écoles anglo-protestantes.

La thèse de maîtrise d'Hughette Batshaw et Beverly Bowe est basée sur un échantillon d'à peine trente familles nouvellement arrivées à Montréal. Les auteurs avouent elles-mêmes que l'interprétation des données ne peut mener à des conclusions solides en raison de la faiblesse numérique de cet échantillon. Toutefois, cette étude peut démontrer dans une certaine mesure l'intégration progressive des Juifs marocains au sein de la communauté anglophone pendant la période de 1964 à 1970<sup>3</sup>.

André E. Elbaz dans "A New Immigration to Canada : North African Jews in Montreal"

---

<sup>2</sup> Nous utilisons le terme *juif de langue française* ou *juif francophone* parce que c'est celui-là qui est utilisé par le *Bulletin* et que nous le considérons comme le plus neutre et le plus englobant, puisqu'il ne fait pas référence à une culture, un pays ou une région en particulier. Mais ce ne sont pas tous les auteurs qui privilégient ces termes. Le terme *sépharade* fait référence à une culture qui est le fruit de l'apport juif, espagnol et arabe. Or, ce ne sont pas tous les Sépharades qui sont francophones et il y a des Ashkénazes de langue française. Le terme *juif nord-africain* est réducteur, selon nous, car il exclut les Juifs francophones originaires d'Europe, d'Asie et du Proche-Orient. *Juif marocain* est encore plus réducteur puisqu'il ne comprend pas les Juifs francophones, bien qu'en plus petit nombre, qui ne viennent pas de ce pays.

<sup>3</sup> Hughette Batshaw et Beverly Bowe, *The Integration of Moroccan Jewish Immigration in Montreal 1964-1970*, M. A. (Social Works) McGill University, 1971, p. 6.

est l'un des premiers textes sur le sujet. Extrêmement engagé, cet article se veut une protestation face à la perte de l'identité des Juifs nord-africains, mais il reflète l'état d'esprit de l'époque. Il attribue cette anglicisation des Juifs nord-africains aux structures sociales, érigées par chaque groupe ethnique à Montréal (Juifs anglophones, Canadiens anglais, Canadiens français), qui a favorisé leur intégration au sein de la communauté juive de langue anglaise, le groupe avec qui ils ont le plus de points en commun. Il explique que le phénomène d'anglicisation est aussi imputable, selon lui, à l'absence de volonté des Canadiens français d'intégrer d'autres groupes parce qu'ils sont persuadés que la religion catholique et la langue française font d'eux une communauté originale qui n'a nul besoin d'apports étrangers. S'il ne propose pas de solutions concrètes face au processus d'anglicisation auquel sont sujets les Juifs nord-africains, il encourage le rapprochement entre les Juifs nord-africains et les Canadiens français, ainsi que le rapprochement entre les Canadiens français et les Juifs anglophones<sup>4</sup>.

Il faut aussi tenir compte du fait que ces études sont écrites, dans les années soixante, avant la création de la première école juive et française en 1969, l'*École Maimonide*. Un événement qui a mis fin en bonne partie au processus d'anglicisation des Juifs nord-africains. À l'heure actuelle, aucun auteur ne doute du caractère français de la communauté juive marocaine ou nord-africaine.

Le deuxième courant historiographique, qui date des années soixante dix et quatre-vingt est totalement opposé au précédent. Jean-Claude Lasry affirme que les Juifs nord-africains s'intègrent progressivement à la société canadienne-française. Ceux-ci préfèrent comme collègues de travail et employeurs les Canadiens français et se marient avec les membres de ce

---

<sup>4</sup> André E. Elbaz, "A New Immigration to Canada : North African Jews in Montreal", *Revue d'Études canadiennes*, vol. 3, no 1, février 1968, pp. 51-54.

groupe dans une très forte proportion<sup>5</sup>. Lasry explique cet état de fait par l'attrance qu'éprouvent les Juifs nord-africains pour la culture française, l'absence de barrières socio-ethniques au Québec comparables à celles en l'Afrique du Nord, ainsi que le rejet et l'attitude condescendante de certains Juifs ashkénazes de langue anglaise à leur égard<sup>6</sup>.

André E. Elbaz conteste les chiffres de Lasry au sujet de son étude sur les mariages mixtes. Ainsi, Lasry considère comme un mariage mixte toute union où l'un des deux conjoints n'est pas d'origine ethnique juive. Lasry ne tient pas compte des non-juifs qui se sont convertis au judaïsme. Cette façon de traiter l'échantillon, explique André E. Elbaz, augmente sensiblement le pourcentage des mariages exogames<sup>7</sup>. Néanmoins, tous les auteurs reconnaissent que les mariages mixtes chez les Juifs nord-africains sont extrêmement élevés et les chiffres de Jean-Claude Lasry à ce sujet sont constamment cités par les différents auteurs<sup>8</sup>. Il ne semble pas tenir compte, contrairement à Mikhaël Elbaz, de la forte ségrégation résidentielle des Juifs nord-africains, un élément qui serait pourtant contraire à la thèse de l'intégration<sup>9</sup>.

Autre faiblesse de l'argumentation de Lasry, l'enquête d'où il tire ses chiffres a été menée au début des années soixante-dix et aucune autre étude de ce genre n'a été faite pendant la décennie suivante. On peut se demander si cette tendance des Juifs nord-africains à s'intégrer parmi les Canadiens français s'est perpétuée jusqu'à aujourd'hui. Ce courant historiographique

---

<sup>5</sup> Jean-Claude Lasry, "A Francophone Diaspora", dans M. Weinfeld, W. Shaffir, I. Cotler, dir. *The Canadian Jewish Mosaic*, Nexdale, John Wiley & Sons, 1981, pp. 231-234.

<sup>6</sup> Jean-Claude Lasry, "Essor et traditions : la communauté juive nord-africaine au Québec", dans Jean-Claude Lasry et Claude Tapia, dir. *Les Juifs du Maghreb : Diasporas contemporaines*, Histoire et Perspectives Méditerranéennes, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, Paris, L'Harmattan, 1989, pp. 35-39.

<sup>7</sup> Elbaz, "Les séphardim au Canada...", p.21.

<sup>8</sup> Lasry recense 1 510 mariages exogames entre 1962 et 1972 dans les registres de deux synagogues orthodoxes qui exigent la conversion du partenaire non-juif. Il recense entre 1969 et 1972 dans les registres de l'État civil, 4 840 mariages, dont 157 d'entre eux comportent un partenaire juif. Cette étude témoigne du fort taux d'exogamie des Juifs nord-africains : ceux-ci ont un taux d'exogamie de cinquante pour cent, les autres Séphardim (en provenance du Moyen-Orient et du Proche-Orient) dix-neuf pour cent et les Ashkénazim douze pour cent. Voir Lasry, "A Francophone Diaspora", pp. 231-232.

<sup>9</sup> Mikhaël Elbaz, "Figures de l'identité et de l'altérité : les Juifs dans le système urbain et ethnique", dans Ida Simon-Barouh et Pierre-Jean Simon, dir. *Les étrangers dans la ville. Le regard des sciences sociales*, Paris, L'Harmattan,

reste original. Jean-Claude Lasry est le seul auteur à considérer que les Juifs nord-africains s'intègrent dans une certaine mesure à la société canadienne-française.

Le troisième courant historiographique s'oppose à la thèse de l'anglicisation et à la thèse de l'intégration. Marie Berdugo-Cohen, Yolande Cohen, Joseph Lévy et André E. Elbaz remarquent un processus d'acculturation et de déjudaïsation des Juifs marocains ou sépharades. Marie Berdugo-Cohen, Yolande Cohen, Joseph Lévy cherchent à saisir la perception qu'ont les immigrants juifs marocains de leur adaptation à Montréal. Pour ce faire, les auteurs utilisent une approche qualitative basée sur des témoignages des deux sexes et de plusieurs générations. Cette méthode comporte certaines contraintes comme la sélection de faits, la distorsion ou la réinterprétation du passé, les récits sont souvent liés à des dimensions personnelles, etc.<sup>10</sup>

L'acculturation et la déjudaïsation touchent la deuxième et surtout la troisième génération. C'est la deuxième génération qui, la première, délaisse les règles de l'endogamie et reste moins attachée aux traditions religieuses que la première génération, celle-ci cherchant surtout à transmettre le judaïsme à ses enfants<sup>11</sup>. La troisième génération, isolée par l'école et la communauté, ne participe pas aux débats politiques québécois. Elle n'a pas de contacts, de connaissances et d'intérêts qui la lient à la majorité francophone. Les auteurs constatent que la communauté juive marocaine reproduit le modèle en vigueur au Maroc et maintient son identité dans l'isolement par les institutions communautaires et le réseau familial et des amis. Cette absence de participation politique demeure un frein à son insertion à la société québécoise<sup>12</sup>.

André E. Elbaz affirme que l'ouverture de l'*École Maïmonide*, la première école juive et

---

1990, p. 338.

<sup>10</sup> Yolande Cohen, Joseph Lévy, "Moroccan Jewish and Their Adaptation to Montreal Life" dans Ira Robinson et Mervin Butovsky, dir. *Renewing Our Days. Montreal Jews in the Twentieth Century*, Montréal, Vehicule Press, 1995, p. 96.

<sup>11</sup> Marie Berdugo-Cohen, Yolande Cohen et Joseph Lévy, *Juifs marocains à Montréal. Témoignages d'une immigration moderne*, Montréal, VLB éditeur, 1987, p. 30.

<sup>12</sup> Yolande Cohen, Joseph Lévy, *op. cit.*, pp. 116-117.

française, a mis fin à l'anglicisation des Sépharades, mais que leur acculturation et leur déjudaïsation se poursuivent. Il attribue cette acculturation, quant à lui, à plusieurs raisons. La première génération sépharade arrivée au Québec n'a pas fréquenté d'écoles juives et n'a donc aucune connaissance religieuse juive. Il n'y a pas d'érudits et de rabbins juifs sépharades de grande envergure qui ont immigré au Québec et qui auraient pu insuffler une vie culturelle sépharade. Enfin, il reproche à la *C. S. Q.*, un organisme communautaire, de faire la promotion de l'identité sépharade au détriment de l'identité juive. Pour lui, le processus d'acculturation et de déjudaïsation ne prendra fin que lorsque les Sépharades accepteront de se rapprocher du judaïsme canadien, même s'il est à prédominance ashkénaze. André E. Elbaz est moins catégorique que Yolande Cohen, Marie Berdugo-Cohen et Joseph Lévy au sujet des relations entre les Juifs sépharades et les Canadiens français. Les Juifs sépharades ont certains liens avec les Canadiens français, mais qui sont limités par une vision de l'identité nationale québécoise qui ne les intègre pas toujours<sup>13</sup>.

Le dernier courant historiographique s'oppose lui aussi aux trois précédents. Mikhaël Elbaz ne croit pas que la communauté sépharade est dans un processus d'intégration à la société québécoise. Dans ce texte, il cherche à décrire l'identité des Sépharades au Québec par le biais d'une enquête, réalisée entre 1983 et 1987, basée sur un échantillon de presque trois cents personnes, Sépharades comme Ashkénazes. Dans cette enquête, en plus d'un questionnaire et des entrevues avec des dirigeants communautaires et des individus faisant partie des deux communautés, Elbaz tient compte de la concentration résidentielle et analyse le contenu de la presse sépharade et ashkénaze<sup>14</sup>.

Il ressort de cette enquête que les Sépharades accordent plus d'importance à leur

---

<sup>13</sup> André E. Elbaz, "Les séphardim au Canada...", p. 21.

<sup>14</sup> Mikhaël Elbaz, "Figures de l'identité et de l'altérité...", pp. 332-333.

spécificité culturelle que les Ashkénazes<sup>15</sup>. Elbaz donne du poids à ses arguments par de nombreux témoignages et statistiques, mais l'insistance sur la conceptualisation et le caractère théorique du texte en rendent la lecture ardue. Cette ethnicisation de l'identité sépharade, caractérisée par une forte concentration résidentielle et l'existence d'écoles privées juives et françaises, est imputable au dualisme et au pluralisme de la société québécoise et canadienne, à la minorisation des Sépharades au sein de la communauté juive globale et aux tensions en Israël entre les Ashkénazes et les Sépharades qui ont des incidences au Québec<sup>16</sup>. L'ethnicisation de la communauté sépharade ne semble pas s'appliquer à la seconde génération, née à Montréal<sup>17</sup>.

Ce qui frappe dans l'analyse de ces quatre courants historiographiques, c'est leur étalement dans le temps. En effet, chacun d'eux correspond, plus ou moins, à une décennie. Les études liées au courant de l'anglicisation ont été écrites durant les années soixante, celles du courant de l'intégration pendant la décennie suivante, celles du courant de l'acculturation lors des années quatre-vingt et les études du courant de l'ethnicisation ont été écrites pendant les années quatre-vingt-dix. Autre fait marquant, les auteurs ne s'entendent pas sur l'interprétation à privilégier à propos des relations entre les Juifs de langue française et les Canadiens français. Ces courants historiographiques se confrontent, se contredisent, quand ils ne sont pas carrément irréconciliables. Les relations entre les Juifs de langue française et les Canadiens français restent donc encore un secteur de l'historiographie québécoise à explorer.

---

<sup>15</sup> Selon cette étude, trente-neuf pour cent des Ashkénazes se définissent comme Canadiens et moins de quatre pour cent spécifient leur identité culturelle. Chez les Sépharades, la proportion est inverse : quatorze pour cent se définissent comme Canadiens et trente-cinq pour cent spécifient leur identité culturelle. Voir Mikhaël Elbaz, "Figures de l'identité et de l'altérité...", p. 337.

<sup>16</sup> *Ibid.*, pp. 331-339.

<sup>17</sup> Cette enquête sur le retour générationnel démontre que la seconde génération, contrairement à leurs parents, subit un processus de rejuifsation de son identité : elle se définit d'abord comme Juive et fait peu référence à l'identité sépharade. L'échantillon, constitué de cent jeunes sépharades, âgés entre dix-sept et vingt-cinq ans, nés au Québec ou arrivés en bas âge, est stratifié selon l'âge, le sexe, le quartier et l'école. De plus, le dixième de l'échantillon a subi une entrevue portant sur des thèmes de l'identité et la mémoire. Voir Mikhaël Elbaz, "Ethnicité et générations en Amérique du Nord. Le cas de la seconde génération de Juifs sépharades", *Revue internationale d'action communautaire*, no 31/71, printemps 1994, pp. 70-73.

## Sources et méthode

Nous considérons que le *Bulletin* constitue une excellente source pour étudier la nature des relations entre les Juifs de langue française et les Canadiens français et ainsi vérifier nos hypothèses. Le *Bulletin* a pour objectif de faire connaître la culture française aux Juifs bilingues, mais aussi de s'exprimer au nom des Juifs de langue française récemment arrivés au Québec. C'est un outil indispensable pour l'étude des relations entre les Juifs francophones et les Canadiens français, justement en raison de cette volonté qu'il affiche dès la parution de ses premiers numéros de créer des liens durables entre ces deux communautés qui partagent une langue commune. En plus du *Bulletin*, d'autres sources moins importantes sont utilisées. Naïm Kattan, rédacteur en chef du *Bulletin*, a écrit de nombreux textes personnels qui soutiennent les grandes idées énoncées dans ses éditoriaux.

Une de ces sources accessoires, "L'immigrant de langue française et son intégration à la vie canadienne", est un texte de Naïm Kattan soumis à la *Commission royale d'enquête sur le Bilinguisme et le Biculturalisme*, à la demande d'André Laurendeau. Naïm Kattan y fait part de son expérience d'immigrant francophone au Canada et décrit celle des Juifs nord-africains. Il propose des solutions au problème de l'intégration des immigrants francophones et non-francophones au sein de la communauté canadienne-française. Il reprend de nombreuses idées qu'il véhicule dans le *Bulletin*. La valeur principale de ce texte, c'est que Naïm Kattan aborde certains sujets avec plus de liberté que dans ses éditoriaux du *Bulletin*. Sans se contredire, il fait des nuances importantes<sup>18</sup>.

En 1965 et 1967, le *Cercle Juif de langue française* fait paraître deux cahiers : *Les Juifs et la communauté française* et *Juifs et Canadiens*. Ces deux cahiers, dirigés par Naïm Kattan, sont

---

<sup>18</sup>Naïm Kattan, "L'immigrant de langue française et son intégration à la vie canadienne", *Écrits du Canada français*, Montréal, 1965, pp. 176-227.

des recueils de textes d'auteurs juifs francophones et canadiens-français. Le *Cercle Juif* cherche par la publication de ces deux cahiers à favoriser une compréhension mutuelle entre les Juifs francophones et les Canadiens français en abordant des thèmes relatifs à la culture. Ces textes rejoignent et complètent les grandes idées énoncées par le *Bulletin*. Le texte principal étudié dans ces cahiers est "Les Juifs au Canada", dans lequel Naïm Kattan rappelle le statut autonome de la communauté juive par rapport aux Canadiens anglais et aux Canadiens français<sup>19</sup>.

L'analyse de la pensée du *Bulletin* doit prendre en compte deux points essentiels. Fondé et diffusé par le *Congrès Juif Canadien*, le *Bulletin* va subir l'influence idéologique de ce dernier tout au long de la période étudiée, soit de 1954 à 1968. Cette influence est plutôt effacée durant les années cinquante, le *Bulletin* bénéficiant alors d'une relative autonomie dans son discours. Dans les années soixante, la politisation du *Bulletin* se fait parallèlement à celle du *Congrès Juif Canadien* et il devient de plus en plus identifié à l'organisation qui l'a fondé, jusqu'à en perdre son autonomie et sa vocation culturelle. Les positions du *Congrès Juif Canadien* paraissent dans les pages du *Bulletin*, en particulier lors du débat sur la question scolaire. Elles sont étudiées puisqu'elles permettent de mesurer la perte graduelle de l'autonomie du *Bulletin* et de sa vocation culturelle au profit d'une importance grandissante du *Congrès Juif Canadien* qui s'impose de plus en plus dans son discours.

Deux documents tirés des archives du *Congrès Juif Canadien* sont aussi utilisés. Le mémoire de Vittorio Rodriguez, remis à l'intention de Saul Hayes, qui, après le départ de Naïm Kattan, cherche à redéfinir le rôle du *Bulletin du Cercle Juif* et du *Cercle Juif de langue française*. Ce document rend compte de l'importance des liens entre le *Bulletin* et le *Congrès*

---

<sup>19</sup> Naïm Kattan, "Juifs au Canada", dans Naïm Kattan, dir., *Juifs et Canadiens*, Premier cahier du *Cercle Juif de langue française*, Montréal, 1967, pp. 39-47.

*Juif Canadien* à la fin des années soixante<sup>20</sup>. L'autre document est un extrait de l'article d'André Luchaire, dans *La Presse*, qui semonce ouvertement le *Congrès Juif Canadien* et lui reproche son indifférence envers le fait français. Il met en lumière le rôle joué par le *Congrès Juif Canadien* dans la question scolaire et les raisons qui l'ont poussé à opter pour la solution des écoles bilingues<sup>21</sup>.

Second point à retenir : la pensée du *Bulletin* est aussi conditionnée par l'influence d'un homme, Naïm Kattan. Sa présence se fait sentir à partir de 1955, lorsqu'il devient rédacteur en chef, jusqu'à son départ du *Bulletin* à la fin de l'année 1967. C'est sous son égide que le *Bulletin* écrit à propos des Juifs de langue française tout en tenant compte des Juifs bilingues<sup>22</sup>. Son départ prive les Juifs de langue française de la visibilité dont ils jouissaient dans le *Bulletin*. C'est sous son influence que le *Bulletin* aborde des thèmes touchant de près ou de loin les relations des Juifs de langue française avec les Canadiens français, que ce soit la culture, les relations internationales, la question scolaire, le nationalisme et le biculturalisme.

Les éditoriaux du *Bulletin*, écrits principalement par Naïm Kattan, sont les sources les plus consultées pour l'étude du discours de ce périodique. Ils représentent la ligne de pensée officielle du *Bulletin*. Le leadership de Naïm Kattan, qui domine cette période, a très certainement des incidences sur le discours idéologique du *Bulletin*. Pour bien saisir cette influence, d'autres textes de Naïm Kattan, écrits en son nom personnel, sont incorporés dans l'analyse du discours du *Bulletin*. Les textes "L'immigrant de langue française et son intégration

---

<sup>20</sup> Vittorio Rodriguez, "Mémoire présenté par Me V. Rodriguez à Mr Saul Hayes, C. R. Vice-Président-Exécutif, Congrès Juif Canadien", *Cercle Juif-Rodriguez V. M. H.*, , CJC Archives, Report series za 1969, box 2, file 13.

<sup>21</sup> André Luchaire, "Le Congrès Juif Canadien accepte le principe des écoles juives françaises", *Cercle Juif-Rodriguez V. M. H.*, , CJC Archives Report series za 1969, box 2.

<sup>22</sup> Lors de la fondation du *Bulletin*, S. D. Cohen est président d'honneur, M. H. Myerson est président du comité exécutif et Naïm Kattan est secrétaire. Ce sont le président d'honneur et le président du comité exécutif qui rédigent les éditoriaux. Ces éditoriaux encouragent la communauté juive, sans distinction de langue, à appuyer les Canadiens français dans leur lutte pour préserver le caractère bilingue et biculturel du Canada. Naïm Kattan joue à ce moment un rôle assez effacé. Il devient rédacteur en chef en 1955 et rédige la quasi-totalité des éditoriaux, qui accordent une

à la vie canadienne” et “Juifs au Canada” permettent de mesurer l’apport personnel de Naïm Kattan au discours du *Bulletin*<sup>23</sup>.

Toutefois, pour éviter que le discours du *Bulletin* soit associé à la pensée d’un seul homme, ce mémoire a recours à des articles et à des textes du *Bulletin* et des *Cahiers du Cercle Juif de langue française* écrits par des personnalités juives et canadiennes-françaises bien connues. Les comptes-rendus du *Bulletin* sur les conférences données par les invités du *Cercle Juif* sont aussi étudiés. Ces articles, ces textes et ces comptes-rendus sont utilisés comme un complément à la pensée générale du *Bulletin*. Les extraits d’articles des journaux canadiens-français comme *Le Devoir* et *La Patrie*, qui paraissent dans le *Bulletin*, sont aussi analysés pour avoir un aperçu de l’accueil que réserve la presse canadienne-française aux tentatives de rapprochements culturels du *Cercle Juif* et surtout du *Bulletin*. Pour représenter les similarités idéologiques entre le *Bulletin* et les intellectuels canadiens-français, nous avons retenu deux textes dans *Les Juifs et la communauté française*: “L’avenir culturel des Canadiens français” de Jean-Éthier Blais et “Les perspectives de la langue française au Canada” de Jean-Marc Léger. Tout comme le *Bulletin*, ces deux auteurs considèrent que la survie culturelle du Canada français n’est possible que par l’expansion de sa culture française à l’étranger<sup>24</sup>.

Ce mémoire ne tient pas compte des éditoriaux ou des articles qui ne sont pas liés aux thèmes choisis : la culture, les relations internationales, la question scolaire, le nationalisme et le biculturalisme. Le *Bulletin* s’intéresse beaucoup au théâtre et à la littérature. Il rend compte aussi de l’état des diverses communautés juives de la diaspora. Ces articles sont ignorés dans l’analyse du discours du *Bulletin*.

---

grande importance aux Juifs de langue française.

<sup>23</sup> Kattan, “L’immigrant de langue française...”, pp. 176-227. Kattan, “Juifs au Canada”, pp. 39-47.

<sup>24</sup> Jean-Éthier Blais, “L’avenir culturel des Canadiens français” dans Naïm Kattan, dir., *Les Juifs et la communauté française*, Premier cahier du *Cercle Juif de langue française*, Montréal, 1965, pp. 13-23. Jean-Marc Léger,

Enfin, nous avons tiré profit des articles récents du *Devoir* des 1<sup>er</sup>, 2, 3, 6 et 14 mai 1999, pour faire état des grandes lignes de la polémique historiographique Gagnon-Anctil au sujet de la place des Juifs dans les écoles franco-catholiques dans la première moitié du XXe siècle<sup>25</sup>.

## **Plan du mémoire**

Le premier chapitre est très substantiel et les sujets qu'il aborde sont diversifiés puisqu'il s'agit de situer le contexte historique dans lequel s'élabore la pensée du *Bulletin*. La ligne directrice de cette pensée, la double intégration, doit son existence à la volonté des Juifs anglophones de créer des liens durables avec les Canadiens français au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et aussi à une immigration toute nouvelle de Juifs de langue française au Québec. C'est en raison de ces deux éléments qu'il préconise une intégration religieuse pour les Juifs francophones au sein de la communauté juive anglophone et une intégration culturelle au sein du Canada français. Dans les années soixante, cette double intégration se bute à deux obstacles qui menacent son application : d'une part l'apparition d'institutions communautaires juives de langue française et d'autre part l'émergence d'un nationalisme québécois, culturel et territorial, à caractère interventionniste. Cette pensée est caractérisée aussi par deux tendances. La première est que le *Bulletin* fait la promotion des réformes par des changements de mentalités plutôt que des changements structurels, tels que ceux préconisés par l'État québécois, nationaliste et interventionniste. La deuxième est le processus de politisation qui amène le *Bulletin* durant les

---

“Perspectives de la langue française au Canada”, dans Naïm Kattan, dir. *Les Juifs et la communauté française*, Premier cahier du *Cercle Juif de langue française*, Montréal, 1965, pp. 39-45.

<sup>25</sup> Robert Gagnon, “Intégration des communautés culturelles. Pour en finir avec le mythe. L'idée que les communautés immigrantes auraient choisi l'école anglaise parce que l'école catholique les refusait est l'un des clichés les plus persistants depuis 20 ans”, *Le Devoir*, 1er et 2 mai 1999, A 9. Robert Gagnon, “L'école anglaise : le choix des immigrants. Les immigrants choisissent de faire instruire leurs enfants dans la langue qui semble leur assurer une meilleure chance de décrocher un emploi.”, *Le Devoir*, 3 mai 1999, A6. Pierre Anctil, “L'école catholique face aux immigrants juifs du début du siècle. Rien de plus qu'une tolérance légale”, *Le Devoir*, 6 mai 1999, A 9.

années soixante à aborder des questions plus politiques, à s'identifier de plus en plus au *Congrès Juif Canadien* et à perdre sa vocation culturelle.

Dans le chapitre II, on verra que le *Bulletin*, privilégie, par opposition à la culture de survivance, une culture universelle et humaniste large et ouverte, et nullement associée à un groupe ethnique ou à une religion particulière. Elle vise à permettre aux francophones non-catholiques, et plus tard à tous les groupes non-francophones de la société, d'avoir accès à la culture française et d'y apporter leur contribution et de l'enrichir. Pour que cette culture soit vivante et dynamique, il est nécessaire qu'elle exporte ses valeurs culturelles à l'étranger : d'abord librement durant les années cinquante, puis au sein d'une structure étatique pendant la décennie suivante. C'est ce qu'examine le chapitre consacré aux relations internationales.

La question scolaire est le chapitre le plus long et le plus complexe. Les fondements de cette question tirent leur origine au XIXe siècle avec l'établissement d'un système scolaire confessionnel. Face à des structures scolaires confessionnelles qui détournent les Juifs de langue française des écoles franco-catholiques, le *Bulletin* propose leur intégration au sein des écoles franco-protestantes. Dans le débat sur la réforme Parent, le *Bulletin* abandonne cette idée pour souscrire à celle du *Congrès Juif Canadien*: des écoles bilingues disposant d'un enseignement multiculturel.

Le chapitre V montre que le *Bulletin* est favorable au nationalisme canadien-français, s'il est culturel et non religieux, ouvert et qu'il cherche à bâtir des ponts avec les autres groupes ethniques. Il devient méfiant envers celui-ci lorsque l'État nationaliste canadien-français se propose d'intervenir dans de nombreux domaines, dont la culture. Le *Bulletin* craint que les francophones qui n'appartiennent pas au groupe canadien-français ne soient pas considérés comme des membres à part entière de la collectivité francophone. La rupture survient avec la question du vote de la communauté juive. Il craint qu'en raison du comportement électoral, on

en vienne à distinguer deux classes de citoyens.

Au début, le *Bulletin* semble être en faveur du biculturalisme, puis il concentre son attention sur l'élaboration d'une culture nationale canadienne. Dans les années soixante, il se préoccupe à nouveau du biculturalisme. Il importe selon lui de distinguer les cultures française et anglaise, des groupes qui les véhiculent pour les rendre accessibles à tous les Néo-Canadiens. Il craint qu'en reconnaissant le biculturalisme, la culture française soit associée exclusivement au groupe canadien-français et que les francophones qui ne font pas partie de ce groupe, ainsi que les immigrants, soient privés de l'accès à la culture française. Telle est l'évolution que met en lumière le dernier chapitre.

\*\*\*

Cette introduction témoigne de l'enracinement des Juifs de langue française au Québec par le nombre d'études publiées, mais aussi par une multiplicité d'interprétations, malgré l'arrivée relativement récente de ce groupe. Elle nous renseigne aussi sur les interrogations que posent ces études et sur les sources disponibles aux chercheurs.

En étudiant les relations entre les Juifs de langue française et les Canadiens français, ce mémoire n'innove pas. Il suit les traces de Hughette Batshaw, Beverley Bowe, Jean-Claude Lasry, Joseph Lévy, Yolande Cohen, Marie Berdugo-Cohen, André E. Elbaz et Mikhaël Elbaz qui ont frayé la voie à des interrogations semblables. Toutefois, ces auteurs s'intéressent à la période de la dernière moitié des années soixante jusqu'aux années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, alors que notre étude débute avec les années cinquante. Le *Bulletin* constitue sans doute le premier véhicule du discours des Juifs de langue française sur les enjeux de la société canadienne-française pendant la période de la Révolution tranquille et celle qui la précède. Il

prend position sur des débats tels la culture, les relations internationales, la question scolaire, le nationalisme et le biculturalisme. Pour ces raisons, il mérite d'être étudié.

Une autre particularité de l'histoire du *Bulletin* est la présence prédominante de Naïm Kattan et les liens entretenus avec le *Congrès Juif Canadien*, qui ont des incidences sur son discours et qui peuvent expliquer certaines de ses prises de position. D'une part, la présence de Naïm Kattan, lui-même Juif francophone, donne une visibilité aux Juifs de langue française en particulier, par les éditoriaux qu'il publie dans le *Bulletin* et par sa stature d'intellectuel doué et respecté. D'autre part, l'affiliation au *Congrès Juif Canadien* a pour effet, dans un contexte de politisation des débats, de priver le *Bulletin* de son autonomie. Cette particularité, la cohabitation de la pensée d'un individu et de celle d'une organisation, est une donnée fondamentale dans l'analyse du discours du *Bulletin*.

Enfin, notre bilan historiographique laisse voir l'apport probable de notre étude sur le *Bulletin* à l'historiographie des relations entre les Juifs de langue française et les Canadiens français, un champ de recherche appelé à se développer en raison des nombreuses contradictions et des zones d'ombre que révèle un état de la question, même sommaire.

## CHAPITRE I

### LA COMMUNAUTÉ JUIVE ET SES INSTITUTIONS

*Le Bulletin du Cercle Juif* doit sa fondation à deux causes principales : la volonté de la communauté juive de langue anglaise de créer des liens avec les Canadiens français et le début d'une immigration juive de langue française au Québec, dès les années cinquante. Il est essentiel de comprendre ces deux causes afin de bien saisir la pensée du *Bulletin* et les choix idéologiques qu'il opère.

De ces causes découlent la notion de la double intégration préconisée par le *Bulletin*, qui vise à la fois l'intégration religieuse des Juifs de langue française au sein de la communauté juive globale et leur intégration culturelle au sein du Canada français. Cette voie médiane, qui semble respecter la dualité religieuse et culturelle des Juifs francophones, est menacée à la fin des années soixante par l'apparition d'institutions communautaires chez les Juifs de langue française distinctes de celles de leurs coreligionnaires de langue anglaise et par l'émergence d'un néo-nationalisme culturel et territorial québécois.

Ce chapitre, qui tend à situer le contexte historique où s'inscrit la pensée du *Bulletin*, explique en premier lieu la fondation du *Cercle Juif de langue française* et du *Bulletin du Cercle Juif*. La deuxième partie examine les raisons historiques qui ont amené nombre de Juifs d'Afrique du Nord, à adopter le français au cours de ce siècle ; elle présente aussi l'immigration juive de langue française au Québec. Est ensuite abordée la notion de la double intégration, un thème central dans le discours du *Bulletin*. Une quatrième partie décrit les tensions entre les Juifs anglophones et les Juifs francophones, ainsi que la volonté de ces derniers d'obtenir des institutions communautaires distinctes. Finalement, la dernière partie propose un bref inventaire des caractéristiques du nationalisme culturel et territorial québécois.

## Les Juifs anglophones et les Canadiens français

La volonté de la part des Juifs anglophones de créer davantage de liens avec les Canadiens français apparaît au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Après l'Holocauste, le *Congrès Juif Canadien* remarque que les Canadiens anglais et les Canadiens français réévaluent leur attitude et leur comportement envers les Juifs. Bien qu'encore présent, l'antisémitisme semble en déclin au Canada.

L'acte le plus significatif de cette période, selon Jack Jedwab, est sans conteste la fondation du *Cercle Juif de langue française* par le *Congrès Juif Canadien*. Le fait que les Juifs soient identifiés aux anglo-protestants constitue un obstacle de taille à l'établissement de contacts entre les Juifs et les Canadiens français et est même parfois une source de tensions<sup>1</sup>. Il devient donc nécessaire aux yeux du *Congrès Juif Canadien* de fonder un forum de discussion pour prouver qu'on peut, sans être catholique ni francophone, avoir un intérêt marqué pour la culture française. Ce qui fut fait dès la fin des années quarante. Le *Cercle Juif* tient des assemblées mensuelles où des personnalités canadiennes-françaises sont invitées à discourir sur la culture française et les relations entre les Juifs et les Canadiens français.

L'affiliation du *Cercle Juif de langue française* au *Congrès Juif Canadien* est très nette. Tous ses membres fondateurs sont rattachés, de près ou de loin, au *Congrès Juif Canadien* : David Rome, S. D. Cohen, un membre fondateur du *Congrès Juif Canadien*, le Rabbin Solomon Frank et le directeur du journal yiddishophone, le *Kenader Adler*, Israël Rabbinovitch.

Après quelques années d'activité au sein du *Cercle Juif*, David Rome considère que les Juifs doivent montrer plus qu'un simple intérêt pour la culture française. Ils doivent démontrer

---

<sup>1</sup>Jack Jedwab, "The Politics of Dialogue : Rapprochement Efforts Between Jews and French Canadians, 1939-1960", dans Ira Robinson et Mervin Butovsky, dir. *Renewing Our Day. The Montreal Jews in the Twentieth Century*,

comment cet intérêt se concrétise dans la vie de tous les jours. Pour ce faire, il est impératif de recruter des personnes qui ont à la fois une connaissance des cultures française et canadienne-française et qui sont rattachées au *Congrès Juif Canadien*.

L'arrivée de Naïm Kattan, un Juif francophone d'Irak, engagé par le *Congrès Juif Canadien*, cause plusieurs changements au sein du *Cercle Juif*. Au début, le *Cercle Juif* entretient surtout des liens avec le clergé catholique, qu'il considère comme le principal porte-parole des Canadiens français. L'amorce du déclin des forces religieuses au Québec dans les années cinquante l'amène à se tourner davantage vers les élites intellectuelles canadiennes-françaises, notamment la presse écrite<sup>2</sup>. Cette nouvelle orientation est facilitée par les liens d'amitié qu'entretient Naïm Kattan avec le rédacteur en chef du *Devoir*, André Laurendeau, un de ses journalistes, Jean-Marc Léger, le rédacteur en chef de *La Patrie*, Roger Duhamel, et un journaliste de *Radio-Canada*, René Lévesque. Le plus grand apport de Naïm Kattan reste la publication, sous sa direction, du premier périodique juif de langue française : le *Bulletin du Cercle Juif*<sup>3</sup>.

Le *Bulletin* vise un public francophone autant juif que non-juif. Il fait la démonstration que les Juifs aussi peuvent écrire en français. Chez les Canadiens français, il ne réussit toutefois qu'à atteindre les élites intellectuelles. C'est ce qui explique son faible nombre de lecteurs, que Lewis Levendel estime à environ deux mille personnes. Bien que le *Bulletin* décrive amplement les activités du *Cercle Juif*, il fait aussi des reportages sur la vie juive au Canada. En outre, par le

---

Montreal, Vehicule Press, 1995, p. 44.

<sup>2</sup> Le *Congrès Juif Canadien*, dans ses premiers efforts de rapprochement avec les Canadiens français, cherche à créer des liens avec le clergé catholique, en particulier avec Mgr Charbonneau, qui a une réputation de libéral et de partisan du pluralisme. Celui-ci en tant qu'archevêque de Montréal et recteur de l'Université de Montréal dénonce l'antisémitisme et lutte contre la discrimination anti-juive. Son départ forcé prive le clergé catholique d'un chef capable de poursuivre le dialogue avec la communauté juive. Le *Congrès Juif Canadien* se tourne donc vers l'élite intellectuelle canadienne-française, très présente dans la presse écrite, puis vers l'État, devenu le grand responsable des relations interculturelles. *Ibid.*, pp. 52-61.

<sup>3</sup> *Ibid.* pp. 58-62.

biais de correspondants à l'étranger, il s'intéresse aux communautés juives de Paris, de New York et de Jérusalem. Périodique avant tout culturel, il rend compte enfin des nouveautés littéraires et théâtrales au Québec et en France<sup>4</sup>.

### **L'immigration juive de langue française**

Les Juifs francophones immigrant au Canada viennent d'Afrique du Nord (Libye, Algérie, Tunisie, Maroc, Egypte), du Moyen-Orient (Liban, Syrie, Irak et Turquie) et d'Europe (France et Belgique). Les Juifs de ces régions ne sont pas tous francophones. Ceux qui sont originaires des pays sous mandat britannique comme l'Irak et la Syrie se sont intégrés à la communauté juive anglophone en arrivant au Québec. De plus, ce ne sont pas tous les Juifs francophones qui sont sépharades. Certains Juifs ashkénazes d'Europe de l'Est se sont en effet établis en France ou en Belgique et ont adopté le français comme langue d'usage. Mais la grande majorité des Juifs francophones vivant au Québec sont originaires d'Afrique du Nord, principalement du Maroc, et sont sépharades<sup>5</sup>.

Les Juifs habitent l'Afrique du Nord depuis 586 avant Jésus-Christ, date de la première destruction du temple de Jérusalem. C'est à partir de 1492, à la suite de leur expulsion d'Espagne, qu'ils constituent une importante communauté en Afrique du Nord. Les Juifs en terre d'Islam ont le statut de *dhimmis*, c'est-à-dire protégé. En échange de la reconnaissance de la

---

<sup>4</sup> Lewis Levendel, *A century of the Canadian Jewish Press 1880-1980's*, Ottawa, Borealis Press, 1989, p. 259.

<sup>5</sup> Jean-Claude Lasry, "Essor et traditions : la communauté juive nord-africaine au Québec", dans Jean-Claude Lasry et Claude Tapia, dir. *Les Juifs du Maghreb. Diasporas contemporaines*, Histoire et Perspectives Méditerranéennes. Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, L'Harmattan, Paris 1989, p. 19. Le terme *ashkenaz* désigne les Juifs d'Allemagne et d'Europe de l'Est, locuteurs du yiddish, une langue influencée à la fois par l'allemand médiéval, l'hébreu et les langues slaves. Arrivés au Québec vers la fin du XIXe siècle et le début du XXe siècle, ils adoptent la langue anglaise. Le terme *sefarad* désigne les Juifs qui ont fui l'Espagne à la fin du XVe siècle et qui se sont réfugiés en Afrique du Nord, en Asie mineure et en Europe méridionale. Avant d'adopter le français au cours des XIXe et XXe siècles, ils parlaient un dialecte judéo-espagnol, le ladino, et aussi un dialecte judéo-arabe. Voir Morton Weinfeld, "Le milieu juif contemporain", dans Pierre Ancil et Gary Caldwell, dir. *Juifs et réalités juives au Québec*, Québec, Institut québécois de la recherche sur la culture, 1984, p. 60.

suprématie de l'islam et du paiement d'une taxe particulière, leurs vies et leurs biens sont protégés par le gouvernement musulman. Ils peuvent s'administrer eux-mêmes selon leurs lois et leurs coutumes à l'intérieur des quartiers juifs, le *mellah* au Maroc et le *harah* en Tunisie.

La colonisation française dans ces régions change totalement la vie des Juifs. L'*Alliance Israélite Universelle (A. I. U.)*, fondée à Paris, a pour objectif de sauvegarder les droits et la dignité des Juifs et de promouvoir la culture française chez les Juifs d'Afrique du Nord et du Proche-Orient<sup>5</sup>. Les écoles de l'*A. I. U.* allient le matérialisme laïque et scientifique à l'étude du judaïsme, des traditions juives et de la langue hébraïque. Le gouvernement français encourage un tel mouvement parce qu'il a besoin de cadres intermédiaires pour développer les ressources minières, les transports, les communications et l'industrie dans ses colonies d'Afrique du Nord. Parmi les populations locales, seuls les Juifs, à cette époque, ont la compétence et l'instruction pour jouer ce rôle.

L'émergence des nationalismes arabes et l'indépendance des pays nord-africains entraînent l'émigration massive des Juifs nord-africains. La grande majorité des Juifs nord-africains qui s'établissent au Québec entre 1957 et 1965 proviennent du Maroc<sup>6</sup>. Ils quittent leur pays pour des raisons politiques. Les motivations économiques n'entrent pas en ligne de compte chez ces immigrants. Entre 1966 et 1970, bien que le Maroc continue à fournir un important contingent, quarante pour cent des immigrants juifs francophones viennent de la France et dix pour cent d'Israël. Les Juifs en provenance de France sont en fait originaires d'Afrique du Nord.

---

<sup>5</sup> Jean-Claude Lasry, "A Francophone Diaspora", dans M. Weinfeld, W. Shaffir, I. Cotler, dir. *The Canadian Jewish Mosaic*, Nexdale, John Wiley & Sons, 1981, pp. 221-226.

<sup>6</sup> Les Juifs d'Algérie obtiennent la citoyenneté française en 1870, les Juifs tunisiens en 1923 et les Juifs marocains ne l'obtiendront jamais. Ainsi, les Juifs bénéficiant de la citoyenneté française ont tendance à privilégier la France comme terre d'immigration. Cinquante-cinq pour cent des Juifs nord-africains qui immigreront en France viennent d'Algérie, vingt-sept pour cent de la Tunisie et seulement dix-huit pour cent du Maroc. Inversement, les Juifs n'ayant pas la citoyenneté française se tournent vers d'autres destinations. Les Juifs marocains constituent quatre-vingt-trois pour cent des Juifs nord-africains immigreront en Israël et quatre-vingt-treize pour cent de ceux qui immigreront au Canada au cours de la période 1957-1965. Voir Lasry, "Essor et traditions...", pp. 22-23.

Ayant d'abord immigré en France, ils ont souffert de rejet de la part de la population de la métropole, d'isolement et d'une intégration difficile. En revanche, ils sont attirés au Québec par la culture française et les perspectives d'avenir socioprofessionnelles<sup>7</sup>.

### **La notion de double intégration**

Une notion qui est fondamentale dans le discours du *Bulletin* est celle de la double intégration. C'est cette double intégration qui permettrait aux Juifs de langue française d'éviter le dangereux piège de l'isolement et de l'anglicisation. Cette notion consiste en une intégration religieuse parmi la communauté juive anglophone et une intégration culturelle au sein du Canada français<sup>8</sup>.

L'intégration religieuse au sein de la communauté juive semble s'être faite sans heurts. Le *Bulletin*, d'ailleurs, en fait peu de cas<sup>9</sup>. L'appartenance religieuse est le principal fondement de la solidarité juive, davantage que la langue ou l'origine ethnique<sup>10</sup>. Cette intégration religieuse n'est possible que si les Juifs de langue française intègrent les institutions juives anglophones.

---

<sup>7</sup> Lasry, "A Francophone Diaspora", p. 226. Le pourcentage d'immigrants juifs en provenance d'Asie et des autres pays (surtout des pays d'Afrique du Nord) passe de 1951 à 1971 de 0,4% à 8,3% de la population juive au Québec. Ces immigrants, en majorité sépharades, qui font sentir leur présence à partir du recensement de 1961, constituent 11% de la population immigrante juive au Québec. Quant au nombre des Juifs francophones, de 599 individus qu'ils étaient en 1951, leur nombre atteint 8 885 en 1971. Leur proportion au sein de la population juive globale passe de 0,72% en 1951 à 7,66% vingt ans plus tard. Voir Robert Choinière, *Évolution de la population juive au Québec de 1931 à 1971*, Thèse de M. A. (Démographie), Université de Montréal, 1980, pp. 60-61 et p. 97.

<sup>8</sup> [Naïm Kattan], "Les Juifs francophones aux assises du judaïsme canadien", *Bulletin du Cercle Juif*, no 103, mai 1965, p. 2.

<sup>9</sup> Naïm Kattan est plus nuancé dans le texte "L'immigrant de langue française et son intégration à la vie canadienne" que dans ses éditoriaux du *Bulletin* : "Ils [les Juifs francophones] sont entourés de sollicitude et de marques de sympathie. On les presse de ne pas abandonner leur langue, de préserver leur culture sans leur donner toutefois les moyens de le faire." Voir Naïm Kattan, "L'immigrant de langue française et son intégration à la vie canadienne", *Écrits du Canada français*, Montréal, 1965, p. 193.

<sup>10</sup> Naïm Kattan fait remarquer qu'entre 1951 et 1961, parmi ceux qui se considéraient Juifs par l'affiliation religieuse, la proportion de Canadiens qui se déclaraient Juifs par l'origine ethnique est passée de trente et un à onze pour cent. Voir Naïm Kattan, "Juifs au Canada", dans Naïm Kattan, dir., *Juifs et Canadiens*, Deuxième cahier du *Cercle Juif de langue française*, 1967, Montréal, p. 39. Conrad Langlois, journaliste à *La Patrie* constate l'érosion graduelle du yiddish comme langue maternelle chez les Juifs à Montréal. Entre 1941 et 1951, la proportion de Juifs dont la langue maternelle est le yiddish a diminué du quart, passant de 76,2% à 52,7%. Voir Conrad Langlois, "Notre bulletin", *Bulletin du Cercle Juif*, no 4, février 1955, p. 10.

L'intégration religieuse est menacée dans les années soixante par l'apparition d'un réseau institutionnel distinct pour les Juifs de langue française. Le *Bulletin* s'oppose à toute forme de séparation institutionnelle des Juifs francophones au sein de la communauté juive globale. Il constate que le fait français au sein de la communauté juive globale est reconnu et accepté. Il en veut pour preuve que tous les organismes juifs anglophones disposent d'une section ou d'une filiale de langue française<sup>11</sup>. Ainsi, les Juifs francophones, avec l'appui de la communauté juive tout entière, se sont servis du *Cercle Juif de langue française* pour attirer les Canadiens français soucieux d'établir des liens culturels avec les Juifs. Dans les années cinquante, l'organisation *B'nai B'rith* reconnaît le fait français de la communauté juive montréalaise en fondant la *Loge de L'Alliance*, la section de langue française du *B'nai B'rith*. Enfin, le *Congrès Juif Canadien* a toujours apporté son aide aux divers groupes juifs de langue française<sup>12</sup>. Le *Bulletin* remarque, par contre, que les diverses associations juives de langue française ne témoignent pas du même dynamisme. La plupart d'entre elles ont la vie courte<sup>13</sup>. L'intégration religieuse permet aux Juifs francophones, distincts sur le plan culturel, d'éviter l'isolement par rapport à la communauté juive globale.

Nettement minoritaires au sein de la communauté juive globale, les Juifs de langue française sont menacés d'anglicisation<sup>14</sup>. C'est face à cette menace que l'importance d'une intégration culturelle au sein du Canada français prend tout son sens. Malheureusement, les Juifs de langue française se butent à un obstacle pour réaliser leur intégration culturelle parmi la

---

<sup>11</sup> [Naïm Kattan], "Les Juifs francophones aux assises du judaïsme canadien", *Bulletin du Cercle Juif*, no 103, mai 1965, p. 2.

<sup>12</sup> [Naïm Kattan], "Deux anniversaires", *Bulletin du Cercle Juif*, no 87, novembre 1963, p. 2.

<sup>13</sup> [Naïm Kattan], "Les Juifs francophones aux assises du judaïsme canadien", *Bulletin du Cercle Juif*, no 103, mai 1965, p. 2.

<sup>14</sup> En se basant sur les statistiques officielles, Conrad Langlois, journaliste à *La Patrie* souligne que 42.8% des Juifs montréalais ont pour langue maternelle l'anglais, tandis que 0,4% d'entre eux ont pour langue maternelle le français. Ces statistiques sont tirés du recensement canadien de 1941. Selon Robert Choinière, à cette époque, la proportion des Juifs de langue maternelle français est près du double : soit 0,72% de la communauté juive globale Voir

collectivité canadienne-française. Cet obstacle est l'existence d'une culture de survivance chez les Canadiens français qui lie la religion catholique et la langue française. Dans les années soixante, grâce à la Révolution tranquille, qui est aussi un vaste mouvement de mutation culturelle, l'idéologie de la survivance tend à disparaître, mais c'est pour laisser la place à un nouvel obstacle : un nationalisme culturel et territorial.

Il est donc impératif pour les Juifs de langue française de bénéficier d'un espace culturel commun avec les Canadiens français de sorte que la culture française ne soit plus limitée à un groupe ethnique et à une religion. Tout au long des années cinquante et soixante, la principale revendication du *Bulletin* reste cet espace culturel commun nécessaire à l'intégration culturelle des Juifs de langue française pour éviter leur anglicisation au sein d'une communauté juive globale majoritairement anglophone<sup>15</sup>.

Le *Bulletin* cherche à favoriser l'émergence de cet espace culturel commun par les changements des mentalités par opposition aux changements structurels qui visent à changer les structures de la société. Il s'oppose donc à l'interventionnisme d'État, surtout en matière culturelle. Il craint que l'État québécois ne serve que la volonté politique de la communauté canadienne-française au détriment de celle des groupes minoritaires et que même les Juifs de langue française soient exclus de la majorité francophone parce qu'ils n'appartiennent pas au groupe canadien-français. Selon le *Bulletin*, l'émergence d'un espace culturel commun n'est possible que si les Canadiens français prennent conscience de l'universalité de leur culture et

---

Conrad Langlois, "Notre bulletin", *Bulletin du Cercle Juif*, no 4, février 1955, p. 10. Voir Choinière, *op. cit.* p. 97.

<sup>15</sup> Dans "L'immigrant de langue française et son intégration à la vie canadienne", Naïm Kattan nuance les positions qu'il défendait dans ses éditoriaux du *Bulletin* en cessant de promouvoir la double intégration et en attribuant aux Juifs de langue française un nouveau rôle à jouer dans la société québécoise. Les Juifs de langue française ne sont pas assez nombreux pour mettre fin aux règles d'intégration liées à la langue et à la religion. Mais, ils sont trop nombreux pour être assimilés, que ce soit par les Juifs de langue anglaise ou par les Canadiens français. Naïm Kattan voit le statut des Juifs francophones dans l'avenir comme celui d'un groupe autonome lié à la fois à la communauté juive et à la communauté canadienne-française. Il ne s'agit pas d'une double intégration, mais d'un statut particulier entre les Juifs anglophones et les Canadiens français. Voir Naïm Kattan, "L'immigrant de langue

adoptent une culture universelle accessible aux francophones qui ne sont pas issus de ce groupe.

## Les institutions communautaires

Mikhaël Elbaz explique l'émergence d'institutions communautaires juives sépharades de langue française par trois causes : la structure dualiste et pluraliste des sociétés québécoise et canadienne, un certain rejet que subissent les Juifs sépharades francophones de la part de leurs coreligionnaires ashkénazes de langue anglaise et les tensions entre Juifs ashkénazes et Juifs sépharades en Israël qui ont des incidences sur le plan identitaire au Québec<sup>16</sup>. Les élites juives sépharades réclament des institutions communautaires distinctes des Juifs anglophones au nom de la différence de langue, mais aussi au nom de la séphardité, un héritage culturel, fruit d'une grande civilisation, qui a pris naissance en Espagne et qui s'est ensuite enracinée en Afrique du Nord, en France, en Israël et au Canada<sup>17</sup>.

La fondation en 1966 de l'*Association Sépharade Francophone (A. S. F.)* crée un schisme au sein de la communauté juive globale<sup>18</sup>. Les Juifs sépharades sont alors perçus comme une

---

française...”, p. 183.

<sup>16</sup> Les Juifs sépharades dès leur arrivée en Israël, sont exclus d'une économie contrôlée par les Juifs ashkénazes. Dans ces conditions, leurs membres subissent un processus de prolétarianisation, une ségrégation dans des quartiers bien définis et un rejet culturel de la part des Juifs ashkénazes. La résurgence de l'identité sépharade est une réponse au rejet culturel dont ils furent victimes et un moyen d'action pour réduire leur exclusion politique et économique. La situation aliénante que connaissent les Juifs sépharades en Israël renforce l'identité sépharade parmi les Juifs sépharades de la Diaspora. Voir Mikhaël Elbaz, “Figures de l'identité et de l'altérité : les Juifs dans le système urbain et ethnique” dans Ida Simon-Barouh et Pierre-Jean Simon, dir. *Les étrangers dans la ville. Le regard des sciences sociales*, Paris, L'Harmattan, 1990, p. 329.

<sup>17</sup> Mikhaël Elbaz, “Ethnicité et générations en Amérique du Nord. Le cas de la seconde génération de Juifs sépharades à Montréal”, *Revue internationale d'action communautaire*, no 31/71, printemps 1994, p. 71

<sup>18</sup> Lasry, “A Francophone...”, pp. 227-233. Au début des années soixante, un petit groupe d'immigrants fondent l'*Association juive nord-africaine*, dont la vocation est essentiellement culturelle et socio-récréative. Ce regroupement se donne comme objectif la création d'un centre socio-culturel, d'une synagogue nord-africaine et d'une école juive et française. Dès 1964, cette association cesse d'exister. Quelques jours plus tard, la *Congrégation des Juifs de langue française* voit le jour, mais son existence est très brève. En 1965, ses membres fondateurs mettent sur pied la *Fédération Sépharade des Juifs de langue française* qui change de nom en 1966 pour l'*Association Sépharade Francophone*. Son principal mandat est de promouvoir les valeurs culturelles et linguistiques des Juifs natifs d'Afrique du Nord. Elle change à nouveau de nom en 1976 pour la *Communauté Sépharade du Québec (C. S. Q.)*. Voir Élie Benchérit, Salomon Benbaruk, David Bensoussan, Judah Castiel, Solly Lévy, Solange Pinto, *La Communauté sépharade du Québec*, Montréal, Larry Presse, 1992, pp. 3-4.

menace à l'unité de la communauté juive globale et ils viennent rappeler aux Juifs anglophones la volonté du gouvernement québécois de franciser la province, notamment lorsque ce dernier cherche à augmenter les heures de cours de français dans les écoles juives anglophones<sup>19</sup>.

La plus grande réussite de l'*A. S. F.* est la création d'une école privée juive de langue française. Les Juifs sépharades, à leur arrivée à Montréal, sont confrontés à un système scolaire, peu préparé à accueillir des francophones ni catholiques ni protestants, ne disposant pas d'un secteur neutre ou d'un secteur protestant de langue française. Ils se voient suggérer par le *Congrès Juif Canadien* lors de la session plénière de 1962 à Toronto d'intégrer les institutions juives anglophones déjà existantes. Ce n'est qu'en 1968 que le *Congrès Juif Canadien* décide d'appuyer l'*A. S. F.* dans ses efforts pour créer une école juive et française. En août, 1969, un comité conjoint de l'*A. S. F.* et du *Congrès Juif Canadien*, dirigé par le docteur Lasry, président de l'*A. S. F.*, engage des pourparlers avec le sous-ministre de l'Éducation et obtient une école juive et française : l'*École Maïmonide*<sup>20</sup>.

Cette école fait d'abord partie de la *Commission des Écoles Catholiques de Montréal (C. E. C. M.)* et ses élèves logent dans une aile de l'école *Saint-Antoine*. En septembre 1972, elle est reconnue par le gouvernement du Québec d'"intérêt public", c'est-à-dire qu'elle constitue désormais une institution privée autonome ayant droit à des subventions gouvernementales<sup>21</sup>. La création de cette école constitue une juste interprétation du devenir du fait français au Québec en remettant en cause le principe que seul l'anglais peut permettre aux immigrants d'accéder à une certaine mobilité sociale<sup>22</sup>. Lors de la première rentrée scolaire en septembre 1969, l'*École Maïmonide* ne compte que quatorze élèves ! Au début des années quatre-vingt, avec la

---

<sup>19</sup> Lasry, "A Francophone Diaspora", pp. 227-233.

<sup>20</sup> Jacques Langlais et David Rome, *Juifs et Québécois français. 200 ans d'histoire commune*, Louiseville, Collection Rencontres des cultures, Sections essais, Fides, 1986, pp. 223-226.

<sup>21</sup> *Ibid.*, pp. 226-227.

valorisation de la langue française dans la société québécoise au cours des années soixante-dix, elle compte près de sept cent cinquante élèves<sup>23</sup>.

Très rapidement, l' *A. S. F.* doit faire face à l'opposition de la communauté juive anglophone qui refuse de reconnaître l'*École Maïmonide*. Elle est exclue pendant dix ans de l'*Association of Jewish Day School (A. J. D. S.)*, des célébrations et des activités communautaires tenues par la communauté juive globale et se voit refuser des subventions de la part de l'*Allied Jewish Communities Services (A. J. C. S.)*. La victoire du *Parti québécois* en 1976 change complètement le contexte politique de l'époque et permet aux Juifs sépharades de jouer un nouveau rôle dans la communauté juive globale. La *Communauté Sépharade du Québec (C. S. Q.)* peut s'affilier à l'*Association Jewish Communities Services (A. J. C. S.)*. La communauté juive anglophone accepte de franciser davantage ses institutions et elle offre une latitude d'action aux Juifs sépharades, finance leurs institutions communautaires et leur reconnaît le droit de développer des rapports autonomes avec le gouvernement du Québec<sup>26</sup>.

### **Un nationalisme culturel et territorial**

Au cours des années cinquante, le principal obstacle à l'intégration culturelle des Juifs de langue française au Canada français est une culture de survivance qui associe la religion catholique à la langue française. Dans les années soixante, la nation canadienne-française se redéfinit, délaissant la dynamique religieuse et privilégiant la culture profane. Mais un autre obstacle surgit alors : l'association étroite entre la culture française et l'ethnicité qu'établissent les Canadiens français, devenus "*Québécois*", qui menace l'espace culturel commun que réclame le *Bulletin*.

---

<sup>22</sup> Lasry, "Essor et traditions...", p. 47.

<sup>23</sup> Lasry, "A Francophone Diaspora", pp. 238-239.

Cette nouvelle définition de la nation valorise les droits linguistiques et l'affirmation du fait français à tous les niveaux des domaines politique et économique. Cette nation s'identifie à un territoire, le Québec qui, bien que sujet à des diversités régionales, est unifié par un État interventionniste. Les Canadiens français, désignés désormais par l'appellation de "Québécois", se considèrent comme une nation distincte et majoritaire sur le territoire qu'ils occupent<sup>27</sup>.

Le *Bulletin* n'est pas opposé à un nationalisme culturel, distinct de l'appartenance religieuse, bien au contraire. Dans les années cinquante, il revendique un nationalisme culturel plutôt que religieux pour justement favoriser l'intégration culturelle des francophones non-catholiques. Il cherche à élaborer une culture, la plus large possible pour que tous les groupes, indépendamment de leur origine ethnique et religieuse, puissent participer et contribuer à cette culture. Cependant, l'affirmation d'un nationalisme culturel, sécularisé, mais encore trop ethnique et territorial, qui se caractérise par un interventionnisme étatique, menace cette vision. Ce nationalisme lie trop étroitement la culture française à la culture québécoise. L'affirmation nationale en sol québécois passe tout naturellement par l'affirmation de la langue et de la culture françaises, ce que ne conteste pas le *Bulletin*. Mais il reproche à ce nationalisme d'exclure de sa définition de la nation tous ceux qui n'appartiennent pas au groupe ethnique canadien-français, en particulier les immigrants francophones. Exclus de la nation québécoise, ces individus d'une autre origine ethnique que canadienne-française se retrouvent par conséquent à l'extérieur de la réalité exprimée par la culture française.

---

<sup>26</sup> Lasry, "Essor et traditions...", pp. 42-43.

<sup>27</sup> Paul-André Linteau, Jean-Claude Robert, René Durocher et François Ricard, *Histoire du Québec. contemporain Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1989, tome 2, p. 678.

\*\*\*

C'est au contact de ces deux réalités, la volonté des Juifs anglophones de créer des liens avec les Canadiens français et une immigration juive francophone au Québec, que la pensée du *Bulletin* se forge. Pour concilier ces deux réalités, le *Bulletin* insère dans son discours la notion de la double intégration. Destinée tout particulièrement aux Juifs de langue française, tiraillés entre les Juifs anglophones et les Canadiens français catholiques, la double intégration est censée leur éviter le double piège de l'isolement ou de l'anglicisation.

Des années cinquante jusqu'au milieu des années soixante, le *Bulletin* parvient à maintenir ce discours sans trop de contradictions. Dans la deuxième moitié des années soixante, toutefois, il lui devient de plus en plus difficile de tenir un tel discours en raison de deux phénomènes qui se manifestent à cette époque : d'une part la volonté des Juifs de langue française d'obtenir une autonomie institutionnelle, perçue par les Juifs anglophones comme une menace à l'intégration religieuse au sein de la communauté juive globale ; d'autre part, le néo-nationalisme culturel et territorial des Québécois, qui se caractérise par un interventionnisme étatique, perçu comme exclusiviste et donc comme une menace à l'intégration culturelle des Juifs de langue française au sein du Canada français. Pour le *Bulletin*, la définition de la nation est à revoir.

Ces deux phénomènes rendent ardue la tâche du *Bulletin* de tenir un discours qui sauvegarde l'intégrité de la communauté juive globale tout en légitimant les liens des Juifs francophones avec la communauté canadienne-française, qui est le principal lieu d'expression de la culture française au Canada.

## CHAPITRE II

### LA CULTURE

Le sujet le plus abondamment traité par le *Bulletin du Cercle Juif* au cours de la période 1954-1968 est sans conteste la culture. Cela est fort compréhensible, car le *Bulletin du Cercle Juif* est un périodique qui se veut un instrument efficace de propagation de la culture française à Montréal. Il reste fidèle à l'objectif initial du *Cercle Juif de langue française*, dont il est l'organe d'expression. Lors de sa fondation à la fin des années quarante, le *Cercle Juif de langue française* cherche à faire naître des relations plus étroites entre Juifs anglophones et Canadiens français en faisant connaître aux Juifs anglophones la langue et la culture française.

Contrairement au *Cercle Juif de langue française*, le *Bulletin du Cercle Juif* ne se contente pas de faire connaître la culture française aux Juifs de langue anglaise. L'arrivée récente de Juifs de langue française au Québec et la présence de Naïm Kattan, un Juif francophone, comme rédacteur en chef du *Bulletin*, amènent ce périodique à aborder la question des Juifs francophones.

La principale revendication du *Bulletin* est la création d'un espace culturel commun des Juifs de langue française avec les Canadiens français. Pour la réalisation de cet objectif, il sent le besoin de redéfinir la culture française au Canada. Il oppose à la culture de survivance, qui lie la culture française au groupe ethnique canadien-français et la langue française à la religion catholique, une culture universelle et humaniste. La culture universelle est l'élément fondamental de la pensée du *Bulletin* qui parviendra à influencer les autres thèmes décrits dans ce mémoire. Mais cette culture universelle ne peut prendre forme que si les Canadiens français prennent conscience de l'universalité de leur culture française, donc par des changements de mentalités.

La première partie de ce chapitre décrit les critiques du *Bulletin* à propos de la culture de survivance. La deuxième partie fait part de la solution préconisée par le *Bulletin* afin de favoriser l'émergence de cet espace culturel commun entre les Juifs francophones et les Canadiens français. La troisième partie démontre que cette culture, pour être universelle, se doit d'être expansionniste et de véhiculer ses valeurs culturelles au delà de ses frontières. Dans la quatrième partie, le *Bulletin* propose la valorisation de la langue par la culture pour empêcher que la culture française soit minée de l'intérieur. Les deux parties suivantes décrivent les appuis et les oppositions des Canadiens français face au projet d'une culture universelle du *Bulletin*. Enfin, la dernière partie porte sur le processus de politisation que connaît le *Bulletin* au cours des années soixante.

### **Repères chronologiques**

Le *Bulletin* aborde le thème de la culture différemment selon les périodes. De 1954 à 1955, il fait peu de distinctions entre les Juifs francophones et les Juifs anglophones en s'exprimant au nom de la communauté juive globale. Les auteurs des articles, surtout des Juifs anglophones, appuient la lutte pour la survivance des Canadiens français, un des rares moyens, selon eux, d'assurer la survivance culturelle de la communauté juive globale.

De 1955 à 1957, avec l'influence grandissante de Naïm Kattan, le *Bulletin* aborde davantage la question des Juifs francophones. Le *Bulletin* critique l'association qui est faite entre la langue et le groupe ethnique et entre la langue et la religion. Cette association, selon lui, rejette tout apport qui n'est pas canadien-français et catholique. Elle est un obstacle à l'intégration culturelle au sein du Canada français des Juifs francophones.

Entre 1957 et 1960, le *Bulletin* va au-delà de la simple critique. Il réclame une culture universelle, large et ouverte, qui reconnaîtrait la contribution des Juifs de langue française. Le

*Bulletin* définit aussi les grandes lignes du rôle que pourrait jouer la culture française en Amérique du Nord.

Entre 1960 et 1968, le discours du *Bulletin* devient plus mobilisateur. Il invite tous les citoyens, quelle que soit leur origine ethnique, religieuse et linguistique à contribuer à la renaissance culturelle du Québec. Paradoxalement, c'est aussi à cette époque que le discours du *Bulletin* se politise et que le thème de la culture s'y raréfie pour ensuite disparaître complètement. Il laisse la place à des thèmes de nature plus politique : la question scolaire, le nationalisme et le biculturalisme.

### **Entre l'isolement et l'anglicisation**

Le *Bulletin* relève deux aspects de la culture française au Canada. Le premier est la culture particulariste d'un groupe ethnique homogène, qui cherche à conserver son patrimoine culturel par la survivance. Le second aspect est la culture française universaliste vécue par des petits groupes isolés en Amérique du Nord :

Certes, on trouve partout au Canada et aux États-Unis des groupes qui considèrent l'existence de la culture française comme quelque chose de vital. Ces groupes sont éparpillés. Les plus actifs forment des noyaux à l'intérieur des universités. D'autres sont formés par des immigrants ou des fils d'immigrants qui sont venus de France, des pays francophones ou d'autres pays d'Europe et du Moyen-Orient où la culture française occupait et occupe encore une place de choix. Évidemment, on ne doit pas oublier les Canadiens français, originaires du Québec, mais qui se sont établis, parfois depuis plusieurs générations, dans l'Ouest canadien et la Nouvelle-Angleterre. Tous ces groupes sont, le plus souvent, isolés. Ils doivent attendre la visite d'un homme de lettre français, ou d'une troupe de théâtre parisienne, pour s'assembler et retrouver une raison d'espérer et de poursuivre l'action. Pour la plupart de ces groupes, Paris demeure l'unique foyer de la culture française. Le lien qui existe entre le groupe canadien-français ou la Province de Québec et la culture française universelle ne s'impose pas toujours à eux comme une réalité vivante. Car le Canada français, et particulièrement Montréal, n'ont pas su devenir le foyer de la culture française en Amérique du Nord, ni le lieu de rencontre de tous ceux qui lui sont attachés<sup>1</sup>.

Les Canadiens français du Québec véhiculent le premier aspect de la culture française, c'est-à-dire la survivance, et les Juifs de langue française font partie des groupes qui véhiculent le second aspect de la culture française, une culture universelle, indépendante de la collectivité canadienne-française du Québec.

Le *Bulletin* reproche à l'idéologie de la survivance de lier la culture française à un groupe ethnique. Ainsi, le groupe ethnique canadien-français et la culture française sont des concepts presque synonymes. Cela a pour effet d'exclure tous les autres francophones, qui n'appartiennent pas au groupe ethnique canadien-français, tels les Juifs de langue française. Même les immigrants désireux de s'intégrer à la société canadienne-française ne peuvent le faire en raison de cette association fort contraignante entre le groupe ethnique et la culture<sup>2</sup>.

Un autre élément qui limite l'intégration culturelle des Juifs de langue française est l'association entre la langue française et la religion catholique. Une association qui exclut de nouveau les Juifs de langue française, car pour avoir accès à la culture française, il faut être de foi catholique. Si un Juif de langue française veut être un compagnon de route ou un allié des Canadiens français, il n'a d'autre choix que de renoncer à sa religion. Cette association a pour effet néfaste d'amener les Juifs de langue française à adopter l'anglais et à délaisser le français, qui est leur langue maternelle<sup>3</sup>. Le *Bulletin* insiste sur le fait qu'une langue ne peut être associée à une religion. Cela constitue une erreur de confondre une religion, qui est le domaine surnaturel,

---

<sup>1</sup> [Naïm Kattan], "Où va le Canada français", *Bulletin du Cercle Juif*, no 45, mai 1959, p. 2.

<sup>2</sup> [Naïm Kattan], "Universalité de langue française", *Bulletin du Cercle Juif*, no 23, mars 1957, p. 2.

<sup>3</sup> Si la majorité des Juifs francophones délaisse la langue au profit de la foi, le phénomène inverse existe bel et bien, selon Naïm Kattan. Certains Juifs francophones privilégient la langue au détriment de la foi par opportunisme tactique, afin de trouver plus facilement des emplois: "Certains Juifs nord-africains se sont installés, à l'est de la ville, parmi les Canadiens français. Leur importance n'est pas considérable numériquement bien qu'il soit difficile de l'évaluer avec précision. Ces immigrants ont choisi un relatif anonymat. En général, ils se déclarent Français ou Européens, et taisent leur appartenance religieuse. Il arrive même, dans certains cas, quand les voisins ou les camarades de jeu de leurs enfants sont trop insistants dans leurs interrogations et poussent trop loin l'indiscrétion, qu'ils prétendent tout bonnement qu'ils sont, catholiques bien que, Français, ils ne soient pas pratiquants". Voir Naïm Kattan, "L'immigrant de langue française et son intégration à la vie canadienne", *Écrits du Canada français*, Montréal, 1965, p. 183.

et la langue, qui est du domaine temporel. Il est possible de pratiquer la religion judaïque sans parler l'hébreu et de pratiquer la religion musulmane sans parler arabe<sup>4</sup>.

Malgré tout, le *Bulletin* voue une grande admiration à ce qu'il appelle le *Miracle de la Survivance*. Il s'agit d'un exploit de l'histoire, une victoire du clergé catholique sur les forces matérielles. Les Canadiens français n'ont réussi à conserver leur patrimoine religieux qu'en se repliant sur eux-mêmes. Cette époque est maintenant révolue. La *Survivance française* doit laisser la place à la *Vie française*<sup>5</sup>. Rappelons que pour le *Bulletin*, la *Survivance française* est la culture que vit un groupe ethno-religieux culturellement homogène, les Canadiens français de confession catholique en l'occurrence. La *Vie française* est cette culture universelle que vivent tous les groupes francophones en Amérique du Nord, souvent dans l'isolement

### **Une culture universelle et humaniste**

L'intégration des Juifs de langue française à la vie culturelle canadienne-française n'est possible que si les Juifs de langue française et les Canadiens français peuvent participer à une culture commune. Bref, que la culture française en Amérique du Nord ne soit plus la chasse-gardée des Canadiens français au Québec et que tous les groupes francophones éparpillés sur le continent, parmi lesquels se retrouvent les Juifs de langue française, puissent apporter leur contribution. Le *Bulletin* réclame donc l'émergence d'une culture non plus confinée à un groupe ethnique et religieux, mais qui serait plutôt universelle et humaniste.

Lors du jamboree du Scoutisme mondial, le *Bulletin* remarque que la culture française est

---

<sup>4</sup> [Naïm Kattan], "Langue et religion", *Bulletin du Cercle Juif*, no 8, octobre 1955, p. 2. Pourtant, d'après Alti Rodal, chez les Juifs, la religion est liée à l'appartenance à un peuple. Ceux-ci disposent d'un mode de vie, une histoire commune, un sentiment d'appartenance à leur communauté façonné par le judaïsme. L'existence et la survie du peuple juif constituent un impératif moral et religieux qui lie la religion et l'appartenance à un peuple. Alti Rodal, "L'identité juive", dans Pierre Anctil et Gary Caldwell, dir. *Juifs et réalités juives au Québec*, Québec, Institut québécois de la recherche sur la culture, 1984, p. 23.

<sup>5</sup> [Naïm Kattan], "Survivance et expansion", *Bulletin du Cercle Juif*, no 9, novembre 1955, p. 2.

universelle : qu'ils soient des Noirs de l'Afrique équatoriale, des musulmans tunisiens ou des Juifs marocains, tous ces scouts parlent le français<sup>6</sup>. Bien qu'elle recule partout, surtout au niveau économique, la langue française s'épanouit culturellement. Elle demeure la langue des élites universitaires en Angleterre et aux États-Unis. Elle parvient même dans certains pays à pénétrer les couches populaires. Cette langue est dynamique parce qu'elle dépasse ses frontières originales. Son utilisation n'est pas liée qu'à un groupe ethnique. Il n'y a pas que les Français qui parlent le français.

Le *Bulletin* définit la langue française comme un moyen d'expression, le véhicule d'une civilisation, la vie de l'esprit, un humanisme, un universalisme. Selon le *Bulletin*, les Canadiens français s'aperçoivent peu à peu de la portée universelle de leur culture : "Au Canada, le français fut longtemps considéré comme une langue appartenant à un groupe ethnique. On découvre de plus en plus la valeur universelle de cette langue. Ceci ne peut être qu'à l'avantage des Canadiens français. Car ils ne défendent pas un patois anachronique ou le résidu d'un passé lointain mais un esprit et une civilisation qui sont parmi les plus belles réalisations de l'esprit humain"<sup>7</sup>.

La conférence du journaliste du *Devoir*, Jean-Marc Léger, devant le *Cercle Juif de Langue Française* témoigne bien de cette prise de conscience, chez les Canadiens français, de l'universalisme de la culture française. Jean-Marc Léger affirme que l'humanité a besoin d'un instrument de communication, d'une langue internationale. La langue française est le médium parfait des relations entre les humains, car les élites d'Occident et d'Orient l'ont choisie comme instrument de communication sans jamais qu'elle se soit imposée par la force<sup>8</sup>.

---

<sup>6</sup> [Naïm Kattan], "Langue et religion", *Bulletin du Cercle Juif*, no 8, octobre 1955, p. 2.

<sup>7</sup> [Naïm Kattan], "Universalité de langue française", *Bulletin du Cercle Juif*, no 23, mars 1957, p. 2.

<sup>8</sup> Jean-Marc Léger, "Français, langue universelle ou produit de luxe? Causerie de M. Jean-Marc Léger à la dernière réunion du Cercle Juif de langue française", *Bulletin du Cercle Juif*, no 4, février 1955, p. 2.

Le *Bulletin* considère la survivance incompatible avec l'idéal d'une culture universelle et humaniste. Le *Bulletin* ne s'oppose pas à la présence du passé et des traditions dans une culture. Un peuple exprime sa personnalité collective à travers le passé et les traditions. C'est lorsque le passé devient l'élément central comme dans la survivance que l'universalisme d'une culture est menacé. Ainsi, une culture qui fait du passé un acte de foi provoque chez ses membres un repliement sur soi et une méfiance envers les étrangers<sup>9</sup>. Pour intégrer culturellement les Juifs francophones au sein du Canada français, la culture française sur le continent doit se rattacher à des valeurs humanistes et universelles<sup>10</sup>. Si la culture française au Canada ne se rattache qu'aux traditions québécoises, elle se prive de l'apport culturel des Juifs francophones<sup>11</sup>.

### **Une culture en expansion**

Le propre d'une culture universelle est de bénéficier des apports étrangers. Il faut donc pour cela qu'une culture soit expansionniste, qu'elle soit ouverte sur le monde. Une culture risque d'être menacée si elle n'est pas traitée à l'échelle mondiale<sup>12</sup>. Le *Bulletin* est très conscient du statut minoritaire de la culture française sur le continent, mais il croit au rôle que la culture française peut jouer en Amérique du Nord face aux Américains et aux Canadiens anglais. Il y a des minorités dynamiques qui sont à l'avant-garde artistique et industrielle comme les protestants français ou les Juifs américains. Les Canadiens français, minoritaires au Canada et en Amérique du Nord, peuvent jouer un rôle d'avant-garde culturelle<sup>13</sup>.

Provenant d'une civilisation différente aux valeurs différentes, la culture française pourrait constituer une solution de rechange pour tous ceux qui refusent d'adopter la culture

---

<sup>9</sup> [Naïm Kattan], "Fêtes", *Bulletin du Cercle Juif*, no 36, juin-juillet 1958, p. 2.

<sup>10</sup> [Naïm Kattan], "Universalité de langue française", *Bulletin du Cercle Juif*, no 23, mars 1957, p. 2.

<sup>11</sup> [Naïm Kattan], "Bilinguisme et refrancisation", *Bulletin du Cercle Juif*, no 26, juin-juillet 1957, p. 2.

<sup>12</sup> [Naïm Kattan], "Survivance et expansion", *Bulletin du Cercle Juif*, no 9, novembre 1955, p. 2.

nord-américaine et son conformisme étouffant<sup>14</sup>. Le Canada français pourrait même devenir le point de ralliement pour tous les francophones de l'autre côté de l'Atlantique qui désirent contribuer à l'enrichissement de cette culture française en Amérique du Nord<sup>15</sup>. Les Canadiens français ont un rôle à jouer sur le continent, qui est unique. Ils bénéficient de l'avantage de bien connaître la vie américaine, puisqu'ils la subissent quotidiennement. Ils peuvent influencer les Américains mieux que ne le feraient les Européens<sup>16</sup>.

Une culture expansionniste est avant tout une culture qui affronte une autre culture pour faire triompher ses perceptions et ses visions du monde. Le *Bulletin* croit au bienfait d'un affrontement entre la culture anglo-saxonne et la culture française universelle. En effet, la suprématie américaine menace la culture française en tant qu'entité autonome. Cet affrontement ne doit pas justifier la création de barrières culturelles et d'oppositions aux manifestations de la culture anglo-saxonne au Québec. Au contraire, la diversité linguistique et culturelle est un enrichissement et un stimulant pour une culture<sup>17</sup>.

Le *Bulletin* est persuadé que les Canadiens anglais souhaiteraient la bienvenue à un groupe véhiculant une culture forte et dynamique à proximité d'eux. Le *Bulletin* remarque l'inexistence d'une culture canadienne. Ce fait est explicable, non pas par la cohabitation de deux cultures sur le sol canadien, mais par l'absence de contacts entre les deux<sup>18</sup>. Au Canada, l'isolement géographique domine la vie canadienne. Les régions s'ignorent. Elles ont leur propre conception du Canada, leur histoire, leur culture, leurs valeurs sociales. C'est

---

<sup>13</sup> [Naïm Kattan], "Les vertus du statut minoritaire", *Bulletin du Cercle Juif*, no 47, août-septembre 1959, p. 2.

<sup>14</sup> Le *Bulletin* éprouve certaines appréhensions envers le danger du conformisme dans la démocratie. La domination de la classe moyenne transforme le confort matériel en un idéal. La société, pour empêcher les conflits, évite la discussion idéologique. Cela a pour conséquence de vider la démocratie de son sens. Voir [Naïm Kattan], "Le conformisme et la démocratie", *Bulletin du Cercle Juif*, no 30, décembre 1957, p. 2.

<sup>15</sup> [Naïm Kattan], "Où va le Canada français", *Bulletin du Cercle Juif*, no 45, mai 1959, p. 2.

<sup>16</sup> [Naïm Kattan], "Les vertus du statut minoritaire", *Bulletin du Cercle Juif*, no 47, août-septembre 1959, p. 2.

<sup>17</sup> [Naïm Kattan], "L'affrontement souhaitable", *Bulletin du Cercle Juif*, no 78, novembre 1962, p. 2.

<sup>18</sup> [Naïm Kattan], "Aurons-nous une culture canadienne?", *Bulletin du Cercle Juif*, no 22, février 1957, p. 2.

l'attachement des Canadiens à de nombreuses valeurs culturelles différentes qui donne l'impression de l'absence d'un dénominateur commun<sup>19</sup>.

La culture française semble être le seul noyau culturel solide au Canada. Les progrès de la culture française dans les domaines du théâtre, de la peinture, de la poésie et de la télévision en sont la preuve. Pour que la culture française puisse rayonner à travers le Canada, elle doit être encouragée et reconnue partout au pays par les Canadiens anglais. Le *Bulletin* réclame donc que la culture française ait un développement distinct et indépendant<sup>20</sup>. Elle est la seule culture qui peut garantir l'autonomie culturelle au Canada anglais, dont les artistes présentent la plupart du temps leurs œuvres d'abord en Angleterre et aux États-Unis plutôt que directement au Canada. De cette manière, en développant une culture distincte et indépendante sur le continent, les Canadiens français assureront leur survie culturelle.

Il n'existe pas de culture universelle sans une culture nationale fortement enracinée dans la mère patrie. Il faut d'abord qu'il existe une culture canadienne pour que puisse s'épanouir une culture universelle<sup>21</sup>. Mais, se désole le *Bulletin*, les artistes et les intellectuels canadiens préfèrent emprunter des éléments à la culture internationale plutôt que de créer une nouvelle culture<sup>22</sup>.

Le contenu de cette partie du discours du *Bulletin* va au-delà de la mise en place d'un espace culturel commun partagé par les francophones. Le *Bulletin* prône une culture typiquement canadienne qui serait en fait une extension de la culture française au Québec. Cette culture commune pourrait promouvoir l'unité canadienne et rapprocher les deux principaux groupes

---

<sup>19</sup> [Naïm Kattan], "La Déclaration des droits de l'homme", *Bulletin du Cercle Juif*, no 39, novembre 1958, p. 2.

<sup>20</sup> [Naïm Kattan], "Fêtes", *Bulletin du Cercle Juif*, no 36, juin-juillet 1958, p. 2.

<sup>21</sup> [Naïm Kattan], "Culture et économie", *Bulletin du Cercle Juif*, no 96, septembre- octobre 1964, p. 2.

<sup>22</sup> [Naïm Kattan], "Les assises du judaïsme canadien", *Bulletin du Cercle Juif*, , no 28, octobre 1957, p. 2.

culturels au pays<sup>23</sup>. En effet, la culture française n'est pas que l'apanage des Canadiens français. Si les Canadiens anglais le veulent bien, elle peut devenir la propriété commune de tous les Canadiens<sup>24</sup>. Les Canadiens français auront tout à gagner d'une telle expansion de la culture française. Leur influence au Canada n'en serait que plus grande.

## **Langue et culture**

Ce ne sont pas les apports extérieurs qui menacent une culture, le véritable danger pour une culture est son manque de vitalité, lorsqu'elle est minée de l'intérieur. Le *Bulletin* est en faveur d'un bilinguisme reconnu juridiquement à travers tout le Canada. Mais, il juge cette mesure nettement insuffisante<sup>25</sup>. Ce n'est pas tout de défendre les droits de la langue française, il faut créer les conditions nécessaires à son épanouissement et à son progrès<sup>26</sup>. La langue doit être valorisée par la culture. Si la culture française brille, les Canadiens anglais en seront fiers et ne s'opposeront pas à la langue française qui est le véhicule de cette culture pleine de vitalité<sup>28</sup>.

Sans aucune vie de l'esprit, une langue perd sa richesse. Il est donc nécessaire qu'une culture produise des œuvres diverses et complexes. L'épanouissement de la culture dépend de deux éléments : une activité créatrice et la capacité de rendre accessible aux masses populaires les œuvres de cette activité créatrice. Ce n'est pas aux artistes de simplifier leurs œuvres pour les rendre plus accessibles, mais c'est aux journalistes, aux éducateurs et aux commentateurs d'inculquer à la population le goût de la littérature, de l'art, du théâtre et de l'initier aux joies et aux difficultés de l'activité intellectuelle<sup>29</sup>. Cette culture doit être encouragée par le gouvernement à l'aide de subventions. Une culture brillante et dynamique est celle qui peut faire

---

<sup>23</sup> [Naïm Kattan], "Élargissement du rôle du Canada", *Bulletin du Cercle Juif*, no 48, octobre 1959, p. 2.

<sup>24</sup> [Naïm Kattan], "Fêtes", *Bulletin du Cercle Juif*, no 36, juin-juillet 1958, p. 2.

<sup>25</sup> [Naïm Kattan], "Survivance et expansion", *Bulletin du Cercle Juif*, no 9, novembre 1955, p. 2.

<sup>26</sup> [Naïm Kattan], "L'élite et les autres", *Bulletin du Cercle Juif*, no 55, mai 1960, p. 2.

vivre ses porte-parole<sup>30</sup>.

En plus d'encourager l'activité créatrice, une autre action doit être menée pour empêcher que la culture française soit minée de l'intérieur et que son rayonnement en soit compromis : la réforme du français parlé et de l'enseignement. Le problème du joual est lié à celui de l'enseignement. Le *Bulletin* interprète le succès du livre *Les Insolences du Frère Untel* comme une preuve que l'avenir du français préoccupe la société canadienne-française tout entière et que celle-ci est prête à faire des réformes dans le domaine de l'enseignement et du français parlé. Une réforme de l'enseignement et du français parlé pourrait renforcer la culture française au Canada<sup>31</sup>.

La réforme scolaire doit viser deux buts : préparer les étudiants au marché du travail et aux manifestations culturelles. Les étudiants doivent acquérir une formation autant culturelle que professionnelle. Il faut que les établissements scolaires fournissent une formation académique de type universel qui permettrait aux étudiants de comprendre et de manipuler les instruments nouveaux créés par les changements technologiques. De plus, l'art ne doit plus être vu uniquement comme un moyen de délasserment et d'amusement, il doit faire comprendre aux étudiants l'univers dans lequel ils vivent. L'art préserve l'humanisme de l'envahissement des machines<sup>32</sup>. Cette réforme scolaire ne nécessite pas des changements structurels, mais plutôt des changements dans les mentalités. Il ne s'agit pas de changer les structures du système scolaire de fond en comble, mais le contenu de l'enseignement et la qualité du français parlé.

La culture occupe une grande place dans la réforme de l'enseignement proposé par le *Bulletin*. Ce dernier cherche à mettre fin au cloisonnement entre l'économie et la culture. Loin d'être en contradiction, l'économie et la culture sont à ses yeux, intimement liées. La culture

---

<sup>28</sup> [Naïm Kattan], "Bilinguisme et reffrancisation", *Bulletin du Cercle Juif*, no 26, juin-juillet 1957, p. 2.

<sup>29</sup> [Naïm Kattan], "L'élite et les autres", *Bulletin du Cercle Juif*, no 55, mai 1960, p. 2

<sup>30</sup> [Naïm Kattan], "Survivance et expansion", *Bulletin du Cercle Juif*, no 9, novembre 1955, p. 2.

<sup>31</sup> [Naïm Kattan], "Une marque de dynamisme", *Bulletin du Cercle Juif*, no 60, décembre 1960, p. 2.

transmet le sens de l'unité à la société. Elle crée l'élan, qui pousse les individus à bâtir la société au point de vue matériel. Il n'y a pas de développement économique sans développement culturel<sup>33</sup>.

### **Les appuis du Canada français**

Pendant la Seconde Guerre mondiale, de nombreux néo-nationalistes canadiens-français commencent à réaliser l'impact culturel et politique des groupes ethniques. Plusieurs d'entre eux entrevoient la possibilité de créer des alliances avec les groupes qui partagent des intérêts communs. Ils cherchent aussi à favoriser l'intégration de groupes ethniques compatibles avec le milieu canadien-français<sup>34</sup>. Les Juifs de langue française sont perçus alors par les néo-nationalistes comme un groupe pouvant renforcer le fait français en raison de la langue commune qu'ils partagent avec les Canadiens français:

Tandis que les *Ashkénazim* avaient été accueillis au début du siècle comme un élément social indésirable et comme porteurs d'une culture inassimilable au courant dominant, les *Sefardim*, tout aussi Juifs que les premiers, purent bénéficier dans le Québec de l'après-guerre d'un préjugé favorable et de l'attention accordée aux immigrants francophones et empressés de s'afficher comme tels. La différence de traitement et de ton entre ces deux vagues migratoires juives tenait à ce que, dans un cas, les élites canadiennes-françaises n'avaient pas cru bon ni même possible d'inviter les migrants est-européens à joindre les rangs des sphères francophones, alors que, dans le deuxième cas, les Marocains s'étaient retrouvés, bien malgré eux, placés devant une société où ces obstacles idéologiques à l'intégration étaient levés. [...] Juifs tout autant que leurs coreligionnaires ashkénazes, les Sépharades seront pourtant dans le Québec de la Révolution tranquille, sauf sur le front scolaire public, assimilés à des apports français ou francophiles, et peu, sinon pas du tout associés à la judéité<sup>35</sup>.

Des extraits des articles des journalistes canadiens-français ou les comptes-rendus des conférences tenues devant le *Cercle Juif de langue française* paraissent dans les pages du *Bulletin*

---

<sup>32</sup> [Naïm Kattan], "Éducation et culture", *Bulletin du Cercle Juif*, no 108, décembre 1965, p. 2.

<sup>33</sup> [Naïm Kattan], "Culture et économie", *Bulletin du Cercle Juif*, no 96, septembre-octobre 1964, p. 2.

<sup>34</sup> Michael D. Behiels, "The Commission des Écoles catholiques de Montréal and the Neo-Canadian Question: 1947-63", *Canadian Ethnic Studies*, XVIII, 2, 1986, p. 41.

et témoignent de ce fait. Paradoxalement, ce sont les membres de l'élite canadienne-française qui insistent sur l'élément francophone dans la communauté juive globale au milieu des années cinquante, avant même les Juifs du *Bulletin* qui alors ne font pas de distinction de langue entre les deux groupes linguistiques qui cohabitent à l'intérieur de la communauté juive globale.

Les extraits des articles de Conrad Langlois, journaliste de *La Patrie*, qui paraissent fréquemment dans le *Bulletin*, sont significatifs à cet égard. Il remarque que très peu de Juifs s'intègrent au groupe francophone. À peine 0,4 % d'entre eux ont pour langue maternelle le français. Pourtant, la survivance religieuse et culturelle se retrouve du côté francophone. La menace de l'assimilation provient davantage des États-Unis et du Canada anglais que du Québec. Conrad Langlois pense que la survie des minorités ethniques passe par l'épanouissement culturel des Canadiens français. Il espère que toutes les minorités ethniques vont faire front commun avec les Canadiens français contre les menaces "d'uniformisation, d'assimilation, d'une langue unique, d'une école unique"<sup>36</sup>.

Conrad Langlois déplore le recul de la langue française et du bilinguisme au Canada anglais qu'il explique par le manque d'alliés à la cause des Canadiens français. Au Québec, la situation n'est guère plus reluisante, les Canadiens français n'ont fait que de rares conquêtes. La plupart des Néo-Canadiens préfèrent adopter l'anglais même s'ils sont catholiques<sup>37</sup>.

Cette tendance des nouveaux venus à se tourner vers la langue anglaise peut être contrecarrée par la collaboration des Canadiens français avec ceux qui ne sont pas de la même religion, mais qui souhaitent conserver leur langue et leur culture françaises. Conrad Langlois pense notamment aux Juifs de langue française, dont il salue l'arrivée avec espoir. Il est persuadé qu'en privilégiant des groupes francophones, différents des Canadiens français sur le plan de

---

<sup>35</sup> Pierre Anctil, *Tur Malka Flâneries sur les cimes de l'histoire juive montréalaise*, Sillery, Septentrion, 1997, p. 19.

<sup>36</sup> Conrad Langlois, "Notre bulletin", *Bulletin du Cercle Juif*, no 4, février 1955, p. 10.

l'ethnicité et de la religion, on incitera des groupes de Néo-Canadiens d'une autre culture à se joindre aux Canadiens français.<sup>38</sup> Langlois prévoit que les autres provinces canadiennes vont devenir plus anglaises autant par la langue que par l'origine de la population. Le Québec, parallèlement à ce phénomène, va devenir plus français par le nombre et la langue en raison de l'arrivée d'immigrants, pas nécessairement catholiques, mais qui sont francophones<sup>39</sup>.

Les extraits de la conférence prononcée devant le *Cercle Juif de Langue Française* par Dostaler O'Leary paraissent aussi dans le *Bulletin*. O'Leary reprend essentiellement les idées de Conrad Langlois. Il croit à la nécessité pour les Canadiens français de s'ouvrir à tous les francophones qui souhaitent perpétuer leur culture. Mais, il va plus loin que Conrad Langlois en réclamant une immigration de personnes de langue française et souhaite que le gouvernement provincial ouvre des bureaux d'immigration en Europe et en Afrique du Nord<sup>40</sup>. Ainsi, pour les intellectuels canadiens-français de cette époque, l'apport culturel dont l'immigrant est dépositaire est surtout lié à la langue, alors que la religion devient une considération secondaire.

Cet intérêt marqué pour les Juifs de langue française qui se traduit par une volonté d'intégration de la part des néo-nationalistes disparaît au courant des années soixante, dans un contexte de débat linguistique, pour s'étendre à l'ensemble de la communauté immigrante, que ses membres soient francophones, francophiles ou tout simplement d'une autre culture<sup>41</sup>.

### **Les oppositions du Canada français**

Le *Bulletin* est aussi conscient que de nombreux Canadiens français s'opposent à son discours. Ainsi, certains Canadiens français ne considèrent pas comme canadien-français un

---

<sup>37</sup> Conrad Langlois, "Notre bulletin", *Bulletin du Cercle Juif*, no 3 janvier 1955, p. 13.

<sup>38</sup> *Bulletin du Cercle Juif*, no 15, mai-juin 1955, p. 4.

<sup>39</sup> [Naïm Kattan], "Religion et citoyenneté", *Bulletin du Cercle Juif*, no 3 janvier 1955, p. 13.

<sup>40</sup> Dostaler O'Leary, "Pour une civilisation française en Amérique. Conférence de M. Dostaler O'Leary à la dernière

individu qui n'est pas catholique<sup>42</sup>. Ils rejettent donc tout apport culturel provenant de francophones qui ne sont pas catholiques.

Le *Bulletin* comprend que la présence de francophones non-catholiques est un fait nouveau pour les Canadiens français et qu'il faudra quelque temps pour qu'ils s'habituent à cette nouvelle présence. En attendant que la société canadienne-française s'ajuste à cette situation, les Juifs de langue de française sont déchirés entre l'isolement et l'anglicisation<sup>43</sup>.

Malgré tout, le *Bulletin* aborde peu ces oppositions d'une partie de la population canadienne-française. Naïm Kattan, dans son texte "L'immigrant de langue française et son intégration à la vie canadienne" souligne davantage l'existence de ces oppositions et propose même des solutions.

D'après Naïm Kattan, face à la volonté d'ouverture de certains Canadiens français envers les Juifs de langue française et autres francophones non-catholiques, d'autres réagissent en cherchant à établir un "refuge ethnique réaménagé". Ce "refuge ethnique réaménagé" se caractérise par un ensemble de réactions chez les Canadiens français comme la valorisation du joual, l'opposition à la réforme de l'enseignement et par un certain séparatisme conservateur et dogmatique<sup>44</sup>.

La *Société Saint Jean-Baptiste (S.S.J.B.)* constitue, selon Naïm Kattan, un bon exemple de la volonté de certains Canadiens français de préserver leur groupe ethno-religieux des influences venant de groupes d'autres cultures ou d'autres religions. La *S.S.J.B.*, lors du défilé de la Saint Jean-Baptiste, invite les Néo-canadiens à subventionner un char allégorique ou à défiler en voiture, mais ils ne sont pas invités à devenir membres de la *S.S.J.B.*. Ce comportement est celui

---

réunion du *Cercle Juif*", *Bulletin du Cercle Juif*, no 19, novembre 1956, pp. 2- 4.

<sup>41</sup> Anctil, *Tur Malka...*, p. 50.

<sup>42</sup> [Naïm Kattan], "Langue et religion", *Bulletin du Cercle Juif*, no 8, octobre 1955, p. 2.

<sup>43</sup> [Naïm Kattan], "Les Juifs francophones aux assises du judaïsme canadien", *Bulletin du Cercle Juif*, no 103, mai

d'une minorité. Tant qu'une organisation qui veut représenter la communauté canadienne-française n'admettra pas des membres néo-canadiens, ceux-ci ne s'associeront jamais à la vie canadienne-française et ne lutteront pas pour les causes qui tiennent à cœur aux Canadiens français. Naïm Kattan affirme que si la *S.S.J.B.* accepte dans ses rangs des membres non-catholiques, elle reconnaît alors que la culture française est d'intérêt public, accessible à tous, et qu'elle n'appartient pas à un groupe homogène<sup>45</sup>.

Naïm Kattan s'oppose à ce "refuge ethnique réaménagé". Il est incompatible avec la culture universelle, la condition nécessaire pour l'intégration culturelle des Juifs francophones au sein du Canada français. Il propose deux solutions pour empêcher l'émergence de ce "refuge ethnique réaménagé". Tout d'abord, il faut reconnaître l'égalité du français à travers le Canada. Si le pouvoir s'exprimait indifféremment en français ou en anglais, les Canadiens français ne chercheraient plus à défendre la langue française en peuple minoritaire, c'est-à-dire en essayant de préserver leur culture des influences extérieures. Ils perdraient leur attitude négative et méfiante envers ceux qui n'appartiennent pas à leur groupe ethnique.

La deuxième solution est sans doute la plus importante des deux. Il s'agit de dissocier la langue du groupe ethnique qui la véhicule. C'est la condition nécessaire à l'épanouissement culturel des Canadiens français et à l'intégration des nouveaux arrivants. Même si c'est un texte personnel de Naïm Kattan, il reflète bien la thèse de l'universalisme de la culture française présente dans le *Bulletin*: "Il s'agirait plutôt, pour les Canadiens français, de redécouvrir eux-mêmes l'universalisme de leur langue et de leur culture, de les utiliser comme instrument de dialogue avec le monde, de communauté avec les autres plutôt que comme armure pour se protéger contre les assauts extérieurs. Le Canadien français ne serait plus le minoritaire qui se

---

1965, p. 2.

<sup>44</sup> Naïm Kattan, "L'immigrant de langue française...", p. 245.

défend mais l'un des membres d'une grande famille qui possède des ramifications en Europe et en Afrique<sup>46</sup>».

Naïm Kattan espère que la langue française deviendra le lien qui unit les Canadiens français aux autres groupes ethniques. Elle serait au Canada ce que la langue anglaise est aux États-Unis pour les Juifs et les Italiens, un véhicule d'expression de leur culture. Les Canadiens français doivent accepter que la langue française puisse emprunter une variété de voix et révéler de multiples facettes différentes de celles qu'ils expriment.<sup>47</sup>

### **La politisation du *Bulletin***

Les débuts de la Révolution tranquille rendent moins nécessaires les efforts de rapprochement entre Juifs et Canadiens français. À partir de 1960, avec la victoire du *Parti libéral* sur l'*Union nationale*, les Juifs délaissent les organismes œuvrant en faveur du rapprochement interculturel et investissent le front politique pour débattre des enjeux concernant leur communauté<sup>48</sup>. Ce changement de comportement de la communauté juive globale influence grandement le discours du *Bulletin*. De plus, l'affirmation sous la Révolution tranquille d'une culture exempte de référents religieux et davantage près de la culture universelle préconisée par le *Bulletin*, diminue la nécessité d'écrire sur le thème de la culture.

Dès la parution de ses premiers numéros, le *Bulletin* plaide auprès de la communauté juive en faveur du fait français. Dans un éditorial, M. Myerson fait un parallèle entre les Juifs et les Canadiens français. Ces deux groupes partagent le même attachement aux traditions, aux coutumes et aux lois. Ils ont la même volonté de préserver leur identité comme groupe ethnique

---

<sup>45</sup> Ibid., pp. 225-227.

<sup>46</sup> Ibid., p. 245.

<sup>47</sup> Ibid., pp.245-247.

<sup>48</sup> Jack Jedwab, "The Politics of Dialogue : Rapprochement Efforts Between Jews and French Canadians, 1939-

et religieux distinct face au danger de l'assimilation<sup>49</sup>. Non seulement les Juifs comprennent les aspirations des Canadiens français, mais ils ne doivent pas rester à l'écart de la lutte de ces derniers contre l'assimilation. Le *Bulletin* est persuadé que la coexistence de deux cultures au Canada est la meilleure garantie de la survie culturelle des Juifs<sup>50</sup>. Dans un éditorial, Saul Hayes exprime très bien ce point de vue :

La communauté juive ne peut rester indifférente et insensible à aucune atténuation de l'héritage culturel du Canada français. Si cela devait arriver, la pluralité culturelle du pays disparaîtrait et un produit culturel unitaire la remplacerait au détriment de toutes les autres cultures, y compris la culture juive. La lutte que mènent les Canadiens français pour maintenir l'intégrité de leur culture est le seul élément dans la vie canadienne qui protège les différentes aspirations culturelles et garantit leur vitalité. La communauté juive, qu'on le lui demande ou pas, doit s'allier à tous ceux qui luttent pour conserver le caractère biculturel et bilingue<sup>51</sup>.

Cet éditorial est le premier qui fait appel à la mobilisation de la communauté juive globale aux côtés des Canadiens français dans leur lutte pour préserver leur patrimoine culturel. À ce moment, les éditoriaux du *Bulletin* sont écrits surtout par M. Myerson et Saul Hayes, deux chefs de file du *Congrès Juif Canadien*. Dans leur discours, ils ne distinguent pas les Juifs francophones des Juifs anglophones. L'influence de Naïm Kattan devient grandissante à partir de l'année 1955 et il se met à distinguer les Juifs anglophones des Juifs francophones. Il définit aussi sa conception d'une culture universelle comme moyen d'intégration des Juifs de langue française parmi la collectivité canadienne-française. Ce n'est qu'au cours des années soixante qu'il exhorte la communauté juive à se mobiliser et à participer aux vastes changements que connaît la société québécoise<sup>52</sup>.

---

1960" dans Ira Robinson et Mervin Butovsky, dir. *Renewing Our Days. The Montreal Jews in the Twentieth Century*, Montreal, Vehicule Press, 1995, p. 69.

<sup>49</sup> M. H. Myerson, "Notes...", *Bulletin du Cercle Juif*, no 2, décembre 1954, p. 1.

<sup>50</sup> [Naïm Kattan], "Entre le ghetto et l'assimilation", *Bulletin du Cercle Juif*, no 10, décembre 1955, p. 2.

<sup>51</sup> [Naïm Kattan], "Religion et citoyenneté", *Bulletin du Cercle Juif*, no 3, janvier 1955, p. 1.

<sup>52</sup> Le discours de S. D. Cohen et M. Myerson est très différent de celui de Naïm Kattan. Cohen et Myerson

Au cours des années soixante, le discours du *Bulletin* devient plus politique et aborde de moins en moins la culture. Dans les quelques éditoriaux écrits au sujet de la culture, son discours est très mobilisateur. Le *Bulletin* a le sentiment d'être le témoin d'une époque unique alors que les anciennes structures de la société canadienne-française sont remplacées par des nouvelles. Le *Bulletin* ne veut pas rester en marge de ce vaste mouvement. Cette période se caractérise par deux aspects : civique et culturel. Le Québec assiste à une renaissance sociale et économique et celle-ci est l'œuvre de tous les Québécois quelle que soit leur origine ethnique, religieuse ou linguistique. Le Québec connaît aussi une renaissance culturelle dans laquelle les Juifs francophones ont un grand rôle à jouer<sup>53</sup>. Contrairement aux Juifs anglophones, les Juifs francophones ne connaissent pas de barrières linguistiques avec les Canadiens français. L'appartenance à la même culture et à la même civilisation crée des liens entre Juifs de langue française et Canadiens français. Ils ont des valeurs communes à défendre. Ils doivent tout simplement apprendre à se connaître<sup>54</sup>.

Si le *Bulletin* est opposé à un statut particulier pour les Juifs de langue française, il n'en conçoit pas moins un rôle spécial pour eux au sein de la communauté juive globale. Les Juifs francophones peuvent servir de ponts entre les Juifs anglophones et les Canadiens français<sup>55</sup>. Le rôle des Juifs de langue française est d'expliquer aux Juifs de langue anglaise les changements en

---

considèrent que la culture française est constituée de la langue française, des coutumes et des traditions canadiennes-françaises, ainsi que de la religion catholique. Pour Kattan, la culture française est liée à la langue française, qui est son moyen d'expression. Visant l'intégration culturelle des Juifs de langue française au sein du Canada français, il distingue la culture française de la religion catholique pour rendre la culture française véhiculée au Canada accessible aux francophones non-catholiques. Amenant du même coup une contradiction : la laïcisation de la culture française qui est exigée des Canadiens français ne l'est pas des Juifs pour qui la culture juive est indissociable du judaïsme. Cohen et Myerson ne cherchant pas une intégration culturelle de la communauté juive à la société canadienne-française, mais plutôt une collaboration entre les deux groupes, ne voient pas la nécessité de la laïcisation de la culture française.

<sup>53</sup> [Naïm Kattan], "Les Juifs et le renouveau québécois", *Bulletin du Cercle Juif*, no 111, mars 1966, p. 2.

<sup>54</sup> [Naïm Kattan], "Les Juifs et la communauté française Premier cahier du *Cercle Juif de langue française*", *Bulletin du Cercle Juif*, no 105, août-septembre 1965, p. 4.

<sup>55</sup> [Naïm Kattan], "Les Juifs francophones aux assises du judaïsme canadien", *Bulletin du Cercle Juif*, no 103, mai 1965, p. 2.

cours et de les exhorter à participer à cette renaissance culturelle. Ce rôle d'intermédiaire est idéal pour les Juifs de langue française et respecte la notion de double intégration. Ils peuvent participer à la vie culturelle canadienne-française sans être en rupture avec la communauté juive globale et éviter ainsi l'anglicisation de leur groupe linguistique. Le pire des scénarios serait que la communauté juive tout entière se tienne à l'écart de cette période de changement en étant que simple spectateur ou observateur.

Dans un éditorial extrêmement enthousiaste, le *Bulletin* fait appel à la mobilisation de la communauté juive globale :

Les Juifs, comme tous les autres québécois [sic.], doivent apporter pleinement leur contribution à cette renaissance. Ils doivent en être autant que les autres, les artisans. Il y a aussi un défi culturel. C'est que cette province est de culture française. Les Juifs francophones doivent se sentir de plain-pied dans ce mouvement de progrès. Les autres, ceux qui sont bilingues et ceux qui sont de langue anglaise, peuvent eux aussi, prendre part à l'épanouissement culturel de ce foyer canadien de culture française et en comprenant l'ampleur et en appuyant les efforts de ceux qui œuvrent dans le sens du progrès. C'est dans la mesure où ils participent de l'intérieur à la renaissance québécoise que les Juifs de langue anglaise, comme tous les autres anglophones de notre province, assureront leur avenir de minorité culturelle<sup>56</sup>.

Pour le *Bulletin*, cette ère de renaissance culturelle débute par la création du ministère des Affaires culturelles, dont le but est d'intéresser les Néo-Canadiens à la culture française. Le gouvernement québécois ne pourra atteindre son objectif que s'il fait la promotion d'une culture universelle. Il ne doit pas offrir aide ou récompense, mais inviter au travail commun. Cette initiative gouvernementale touche bien sûr les Juifs de langue française, mais aussi tous ceux qui ne sont pas de langue française et qui cherchent à participer à ce vaste mouvement de renaissance culturelle. Tous les Néo-Canadiens et les Canadiens anglais peuvent devenir des défenseurs de la langue française et apporter leur contribution<sup>57</sup>. Le *Bulletin* limite l'État à un rôle promotionnel en matière culturelle plutôt qu'interventionniste ou législatif. Il s'agit pour l'État de faire la

---

<sup>56</sup> [Naïm Kattan], "Les Juifs et le renouveau québécois", *Bulletin du Cercle Juif*, no 111, mars 1966, p. 2.

promotion et d'encourager la mise en place de la culture universelle. Son rôle s'arrête là.

La contribution des Juifs de langue française peut être double. Ils sont rattachés à deux traditions religieuses : le judaïsme canadien, mais aussi le judaïsme français. La publication par le *Cercle Juif de langue française* des deux volumes *Les Juifs et la communauté française* et *Juifs et Canadiens* cherche à faire découvrir cet apport des Juifs francophones aux Canadiens français.

Deux éléments facilitent la participation de la communauté juive globale au mouvement de renouveau québécois. Il y a tout d'abord un nombre grandissant de Juifs francophones intégrés à la communauté juive globale<sup>59</sup>. Mais cet élément est négligeable comparé au second<sup>60</sup>, le fort taux de bilinguisme parmi la communauté juive. Plus du tiers des Juifs de Montréal sont bilingues. Ils sont le deuxième groupe le plus bilingue après les Canadiens français à Montréal et à travers le Canada. Sur le territoire québécois, ils occupent le premier rang au niveau du bilinguisme, devançant même les Canadiens français<sup>61</sup>. Le *Bulletin* affirme que ce fort taux de bilinguisme atteste de l'intérêt réel de la communauté juive globale pour la langue française et de son enracinement sur le sol québécois<sup>62</sup>. Selon le *Bulletin*, le nombre grandissant de Juifs bilingues va amener la fin des frontières entre les deux cultures. En effet, les Juifs anglophones, par leur connaissance de la langue française, pourront apporter leur contribution à la culture

---

<sup>57</sup> [Naïm Kattan], "Une tâche commune", *Bulletin du Cercle Juif*, no 63, mars 1961, p. 2.

<sup>59</sup> D'après les statistiques compilées par le *Congrès Juif Canadien*, 5, 500 Juifs de langue française se sont établis au Québec entre 1946 et 1961. 3, 762 d'entre eux viennent de la France, de la Belgique et de la Suisse et 1,863 sont originaires de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Voir *Bulletin du Cercle Juif*, no 79, décembre 1962, p. 2. Naïm Kattan estime, à la fin des années soixante, que sur 110 000 Juifs vivant à Montréal, 10 000 sont francophones. Voir Kattan, "Juifs au Canada", p. 45.

<sup>60</sup> Contrairement à ce que prétend le *Bulletin*, l'arrivée dans les années 1960, de Juifs francophones n'altère pas l'équilibre linguistique établi 20 ou 30 ans plus tôt. Il faut attendre les années soixante-dix avant que les organismes communautaires juifs abordent le fait français. Voir Anctil, "Tur Malka...", p. 176. Ainsi, il est fort compréhensible que le *Bulletin*, dans son discours, accorde beaucoup plus d'importance au phénomène du bilinguisme qu'à la constitution d'une communauté juive francophone au sein de la communauté juive globale.

<sup>61</sup> D'après le recensement de 1961, 36,2 % des Juifs de la province de Québec parlent le français et l'anglais, alors que 24,4 % des Canadiens français font de même. À Montréal, 41 % des Canadiens français sont bilingues, ils sont immédiatement suivis par les Juifs (35,8%). Sur l'ensemble du territoire canadien, les Juifs conservent encore la deuxième place (18,4 %) derrière les Canadiens français (30, 1%). Voir Louis Rosenberg, "Les Juifs: le groupe bilingue le plus important dans la province de Québec", *Bulletin du Cercle Juif*, no 87, novembre 1963, p. 1.

française au même titre que les Juifs francophones<sup>63</sup>.

L'importance accordée par le *Bulletin* au phénomène du bilinguisme au sein de la communauté juive globale est un autre bon exemple de l'application de la notion de la double intégration. Le renouveau québécois ne concerne pas que les Juifs francophones. Ceux-ci doivent convaincre les Juifs bilingues d'y participer. La participation commune des Juifs francophones et des Juifs bilingues au renouveau québécois évite l'isolement des Juifs de langue française au sein de la communauté juive globale.

\*\*\*

La vocation du *Bulletin* est d'abord culturelle. Il cherche à faire connaître la langue et la culture française aux Juifs anglophones et à créer davantage de liens entre ces derniers et les Canadiens français. Avec l'établissement au Québec d'un contingent de Juifs de langue française, le *Bulletin* devient le porte-parole des Juifs francophones au sein de la communauté juive globale, mais aussi vis-à-vis des Canadiens français.

Dans les années cinquante, le *Bulletin* vise l'intégration culturelle des Juifs de langue française par l'affirmation d'une culture universelle et humaniste. Pour être effectivement universelle, la culture française au Canada doit s'affranchir du lien exclusif qu'elle maintient avec le groupe ethnique canadien-français et la religion catholique, et s'ouvrir aux francophones vivant à l'extérieur de la communauté canadienne-française du Québec. Une autre condition, c'est que les Canadiens français s'enrichissent d'apports extérieurs en faisant connaître les valeurs de la culture universelle aux détenteurs d'une autre culture, les Américains et les Canadiens anglais notamment.

---

<sup>62</sup> Naïm Kattan, "Le temps de l'amitié", *Bulletin du Cercle Juif*, no 125, septembre 1967, p. 2.

<sup>63</sup> [Naïm Kattan], "Les Juifs et le renouveau québécois", *Bulletin du Cercle Juif*, no 111, mars 1966, p. 2.

Pour le *Bulletin*, la culture universelle se développe sans interférence de l'État, sauf lorsque celui-ci joue un rôle promotionnel. C'est sa vivacité et son dynamisme qui lui permettent de s'étendre à l'extérieur du Québec et d'être adoptée par des membres d'autres cultures. La culture française au Québec passe d'une culture de survivance à une culture universelle par le changement de mentalités et la prise de conscience par les Canadiens français qu'ils appartiennent à une culture universelle.

La sécularisation de la société québécoise au cours des années soixante efface les frontières religieuses, rendant ainsi plus aisée le dialogue entre les différentes communautés ethniques. Dans ce contexte, le clergé cède la place à l'État comme principal médiateur pour solutionner les tensions ethniques<sup>64</sup>. Cette nouvelle façon de la communauté juive d'entretenir les relations avec la majorité francophone a des incidences sur le discours du *Bulletin*. Prédominante dans les années cinquante, la culture devient nettement secondaire comme sujet de préoccupation du *Bulletin* au cours des années soixante. Il aborde davantage des sujets politiques comme la question scolaire, le nationalisme et le biculturalisme et participe à des débats concrets.

Même ses quelques éditoriaux portant sur la culture sont extrêmement mobilisateurs. Le *Bulletin* fait appel à la participation et à la contribution des Juifs autant francophones qu'anglophones, de tous les groupes ethniques et même les Canadiens anglais. Peu à peu, le *Congrès Juif Canadien* accentue son emprise sur l'idéologie du *Bulletin*. Cela se ressent, car le *Bulletin* se met à calquer son discours sur celui du *Congrès Juif Canadien*, perdant la relative autonomie dont il bénéficiait pendant les années cinquante, ainsi que sa vocation principalement culturelle.

---

<sup>64</sup> Jedwab, *op. cit.*, p. 61.

## CHAPITRE III

### LES RELATIONS INTERNATIONALES

Le thème des relations internationales doit être vu comme le prolongement du thème de la culture. L'intégration culturelle des Juifs de langue française, selon le *Bulletin*, dépend de l'existence d'une culture universelle, qui ne saurait être circonscrite à un groupe ethno-religieux. L'universalité de cette culture n'est possible que si elle connaît un développement à l'extérieur des frontières du Québec. Dans le précédent chapitre, le *Bulletin* a cherché à démontrer que les Canadiens français peuvent faire découvrir l'universalisme et l'humanisme de leur culture aux Américains et aux Canadiens anglais. Cette expansion culturelle, tournée vers le monde anglo-saxon, que le *Bulletin* valorise durant les années cinquante, est l'œuvre des artistes et des intellectuels, qui se fait librement, pratiquement sans intervention gouvernementale.

Dans les années soixante, le contexte a bien changé. Le *Bulletin* sent le besoin d'officialiser cette politique culturelle expansionniste à l'intérieur d'une structure politique. Il prône l'établissement de contacts et d'échanges entre le Canada français et le reste du monde francophone d'une manière plus concrète en signant des ententes avec d'autres États. Cette nouvelle façon de voir l'expansion de la culture française occupe une si grande place dans la pensée du *Bulletin* qu'elle justifie un chapitre à part.

Le *Bulletin* n'est pas le seul à réclamer davantage de liens entre le Canada français et la communauté francophone internationale. À ce niveau-là, il existe un consensus entre les nationalistes canadiens-français et le *Bulletin*. Jean-Éthier Blais et Jean-Marc Léger, deux intellectuels canadiens-français extrêmement francophiles, écrivent chacun un texte, en accord avec la pensée du *Bulletin*, dans le Premier cahier du *Cercle Juif de langue française, Les Juifs et la communauté française..* De ces deux textes, découle la nécessité d'élaborer une politique

d'échanges avec les pays francophones, particulièrement la France, pour assurer le rayonnement de la culture française au Canada.

La première partie de ce chapitre décrit justement cette convergence idéologique entre le *Bulletin* et les néo-nationalistes au sujet des relations internationales. La seconde partie traite de la façon qu'interprète le *Bulletin* l'émergence d'une communauté francophone. Dans la troisième partie, il est démontré quel gouvernement est privilégié pour entretenir des relations avec la communauté francophone internationale. Les deux parties suivantes abordent les relations entre le Canada français et Israël et la situation précaire des Juifs marocains et Algériens.

### **Repères chronologiques**

La question des relations internationales est abordée par le *Bulletin* pendant une période relativement courte par comparaison au thème de la culture. Toutefois, une certaine évolution dans la pensée du *Bulletin* à ce sujet peut être remarquée.

C'est en 1957 que le *Bulletin* mentionne pour la première fois la nécessité d'établir des liens entre le Canada français, la France et les autres pays francophones. Jusqu'en 1960, il privilégie le gouvernement fédéral en tant que responsable des relations internationales avec les différents pays francophones.

En 1960, c'est la visite du Général de Gaulle dans les villes de Montréal et de Québec. Les relations internationales du Canada français avec la communauté francophone internationale se concrétisent. En 1961, le *Bulletin* réclame alors une certaine forme d'autonomie du Canada français pour établir des liens et des échanges avec les autres pays francophones.

Entre 1961 et 1965, le *Bulletin* semble se désintéresser des relations entre le Canada français, la France et les autres pays francophones. Il s'inquiète du sort des Juifs d'Algérie et du Maroc en butte au nationalisme arabe de ces pays. Le *Bulletin* fait aussi découvrir à ses lecteurs

le visage français de l'État d'Israël souvent méconnu. Il entrevoit la possibilité d'établir des relations culturelles entre le Canada français et Israël en raison de l'établissement récent de Juifs de langue française sur le territoire israélien.

La période de 1965 à 1966 connaît un regain d'intérêt du *Bulletin* pour les relations internationales, tout spécialement celles du Québec avec la France. En effet, l'accord culturel franco-québécois sanctionne le statut d'autonomie du Québec dans ses relations internationales. Le *Bulletin* exhorte le Canada français à exporter davantage sa culture outremer afin de faire bénéficier la France de son génie particulier.

### **La pensée des néo-nationalistes canadiens-français**

La pensée des nationalistes canadiens-français<sup>1</sup>, loin de s'opposer à celle du *Bulletin*, la rejoint. Le discours du *Bulletin* est très similaire, à quelques nuances près, aux discours de Jean-Marc Léger et de Jean-Éthier Blais. Tous ces discours convergent vers un but identique : l'épanouissement de la culture française au Canada en maintenant des liens et des contacts avec la France et la communauté francophone internationale.

Dans son texte, "Perspectives de la langue française au Canada", Jean-Marc Léger étudie les facteurs qui ont renforcé la langue française au Canada. Il énumère des facteurs internes et externes. Les relations internationales qu'entretient le Québec avec les pays francophones ne sont qu'un facteur parmi tant d'autres. La restauration du français au Québec et au Canada

---

<sup>1</sup> Le néo-nationalisme tente de chercher à redéfinir le nationalisme en délaissant son contenu traditionaliste et en l'adaptant aux nouvelles réalités socio-économiques de l'après-guerre. La nation n'est plus définie en termes religieux, mais en termes, sociaux, économiques et politiques. L'État occupe une place centrale dans cette idéologie. Interventionniste, il lui appartient de corriger les inégalités ethniques, linguistiques et nationales dont sont victimes les Canadiens français, ainsi que de faire contrepoids au gouvernement fédéral. Loin de nier les droits individuels, qu'ils considèrent comme essentiels, les néo-nationalistes accordent néanmoins la primauté à la nation. Pour eux, les droits individuels ne seront jamais respectés tant que les droits collectifs ne seront pas assurés. Voir Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, Montréal, 1989, tome 2, pp. 356-358.

dépend autant des facteurs internes qu'externes<sup>2</sup>.

L'indépendance des pays africains, mais aussi orientaux, qui ont choisi le français comme langue officielle, a fait passer le nombre des pays francophones de six ou sept à une trentaine. Cette dimension internationale du français a créé chez les Canadiens français une conscience d'appartenir à une communauté aux dimensions universelles et la volonté de participer à un large dialogue avec les pays francophones<sup>3</sup>.

Jean-Marc Léger voit dans la coopération internationale un moyen d'affermir le fait français au Canada. Elle rehausse le prestige du français au Québec, ainsi qu'au Canada anglais, qui a découvert avec étonnement la dimension internationale du français dans le monde contemporain. Jean-Marc Léger réclame donc une plus grande autonomie du Québec pour qu'il puisse réaliser un vaste programme de relations directes et d'échanges intensifs avec le monde francophone sans avoir de comptes à rendre au gouvernement fédéral<sup>4</sup>.

Dans "L'avenir culturel des Canadiens français", Jean-Éthier Blais explique que la rupture de 1763 a créé un vide culturel et psychologique qui a eu pour conséquence de faire disparaître la culture au Canada français et de marginaliser les Canadiens français au niveau politique. Mais ce qui est au centre de sa pensée, c'est le danger d'américanisation de la société canadienne-française<sup>5</sup>. Il faut donc que les Canadiens français recréent l'esprit français, absent du

---

<sup>2</sup> Les facteurs internes sont la création par le gouvernement du Québec d'institutions et de mécanismes visant la restauration du français au Québec et la reconnaissance d'une relative égalité du français et de l'anglais à travers le Canada. Les facteurs externes sont bien sûr la constitution d'une communauté francophone internationale et l'essor économique, scientifique et technique de la France. Voir Jean-Marc Léger, "Perspectives de la langue française au Canada", dans Naïm Kattan, dir. *Les Juifs et la communauté française*. Premier cahier du *Cercle Juif de Langue Française*, Montréal, 1965, pp. 43-44.

<sup>3</sup> Ibid. pp. 42-44.

<sup>4</sup> Ibid., p. 44.

<sup>5</sup> Jean-Éthier Blais, "L'avenir culturel des Canadiens français", dans Naïm Kattan, dir. *Les Juifs et la communauté*

## Canada français depuis 1763 :

Si les Canadiens français parlent français, c'est par atavisme et fierté. Ce dont il s'agit, c'est de remplacer ces mobiles affectifs, qui sont dépassés, par des motifs d'intérêt. On ne parle jamais une langue première que par amour, mais on la parle aussi par besoin et parce qu'elle seule correspond parfaitement à l'expression de soi.[...] Nous ne demeurerons français en Amérique ni parce que notre niveau de vie sera un jour celui des Américains, ni parce que nous continuerons pendant un siècle encore à parler la langue des petits-blancs qui roulent en carosse ; nous le demeurerons si la langue française (et non celle qui est en usage au Québec aujourd'hui) nous devient nécessaire, et donc naturelle [...] Il est inutile de se leurrer ; la langue est un état d'esprit. Un Canadien français qui aura l'esprit français parlera français ; cet esprit il ne le trouvera pas au Québec d'aujourd'hui mais en France<sup>6</sup>.

Le Québec est déjà considéré comme la mère patrie de tous les francophones en Amérique. Il peut jouer un rôle beaucoup plus grand encore en devenant l'intermédiaire de la civilisation française entre la France et l'Amérique. Les relations et les échanges avec la France sont plus qu'un moyen d'action politique, ils sont un moyen de transformation de la personnalité collective des Canadiens français<sup>7</sup>.

Cette grande entreprise de refrancisation du Canada français n'est possible que si les Canadiens français délaissent leur provincialisme, leurs traditions ancestrales et s'ouvrent par la langue et l'esprit à un monde nouveau, autre que l'univers américain. La conjoncture est favorable, car les Canadiens français disposent depuis les années soixante d'une pensée politique et religieuse moins attachées au passé et par conséquent davantage proche de la pensée française.

Jean-Éthier Blais observe que les écrivains canadiens-français créent des types universels à partir de la réalité québécoise. Délaissant le provincialisme et le régionalisme, ils se réclament de la France pour former ensuite une entité intellectuelle distincte. Les écrivains canadiens-français ayant toujours été à l'avant-garde de leur société, il est persuadé que dans les années à venir c'est la société canadienne-française tout entière qui subira une refonte intellectuelle de cet

---

*française*. Premier cahier du *Cercle Juif de langue française*, Montréal, 1965, pp. 13-15.

<sup>6</sup> Ibid. p. 19.

ordre<sup>8</sup>.

### **La France et la communauté francophone internationale**

Le *Bulletin* accorde une grande importance à la communauté francophone internationale qui compte un grand nombre de pays nouvellement indépendants. Toutefois, il ne néglige pas le rôle de la France puisqu'elle est la mère nourricière de la culture française. La pensée du *Bulletin* fait appel à la contribution de chaque pays francophone pour permettre à l'universalisme de la culture française de s'épanouir. Bien sûr, le Canada français ne doit pas se tenir à l'écart d'un tel mouvement.

Le *Bulletin* rappelle que les rapports entre la France et le Canada français n'ont pas toujours été très étroits, et les nombreux malentendus qui en ont résulté sont explicables par la volonté de survivance des Canadiens français. De ce comportement collectif caractérisé par un certain isolement, les Canadiens français ont gardé certaines attitudes défensives et négatives<sup>9</sup>. Cette époque est bel et bien terminée. Il faut que le Canada français cesse de se couper du monde, car il défend une culture résolument humaniste et universelle. Désormais, l'épanouissement et la survivance de la culture française au Canada nécessitent son attachement à la civilisation française<sup>10</sup>.

Vers la fin des années cinquante, l'universalité de la culture française apparaît pour le *Bulletin* une réalité incontournable. Avec le mouvement de décolonisation en Afrique et en Asie, les Canadiens français prennent conscience qu'ils font partie d'un ensemble culturel très vaste. Le français n'est plus seulement la langue de la France et de la race blanche, il y a désormais un

---

<sup>7</sup> Ibid. pp. 17-19.

<sup>8</sup> Ibid. pp. 21-22.

<sup>9</sup> [Naïm Kattan], "Aurons-nous une culture canadienne?", *Bulletin du Cercle Juif*, no 22, février 1957, p. 2.

<sup>10</sup> [Naïm Kattan], "Fêtes", *Bulletin du Cercle Juif*, no 36, juin-juillet 1958, p. 2.

nombre imposant d’Africains et d’Asiatiques qui parlent la langue de Molière. Les élites de ces pays ayant subi une formation académique à la française ne peuvent plus se passer de la culture française. Le *Bulletin* explique que même si ces anciennes colonies s’opposent à la France en obtenant l’indépendance ou l’autonomie, elles conservent bien vivant l’héritage français. Parfois, elles revendiquent l’indépendance au nom de l’esprit français, qui est un humanisme<sup>11</sup>.

Le *Bulletin* affirme que les liens entre le Canada français et la France n’ont jamais été totalement rompus depuis la défaite des Plaines d’Abraham<sup>11</sup>. À la fin des années cinquante, il remarque que les contacts sont de plus en plus fréquents entre la France et le Canada français<sup>12</sup>. Les années soixante sont le début d’une conjoncture favorable pour les relations entre le Canada français et la France. Il y a une volonté commune de multiplier des liens fraternels favorisés par une communauté de langue et d’esprit<sup>13</sup>.

L’une des premières actions concrètes posée entre ces deux pays est la visite du général de Gaulle dans les villes de Montréal et de Québec. Le *Bulletin* accueille cette visite, qu’il juge de nature autant politique que culturelle, avec beaucoup d’enthousiasme. Le général de Gaulle s’adresse à des citoyens d’un pays étranger, mais d’une même famille culturelle, explique le *Bulletin*. La visite du Général de Gaulle rappelle aux Canadiens français qu’ils ne sont pas les seuls à véhiculer la culture française :

Le Canada français a su jusqu’à présent sauvegarder son patrimoine culturel en puisant en grande partie dans ses ressources intérieures. Il devient de plus en plus évident que la communauté culturelle française est une grande réalité. Tout pays qui porte l’esprit de cette grande civilisation ne peut que faire partie d’une manière agissante et dynamique de cette communauté. Cette réalité pèse doublement sur le destin du Canada Français. Le fait français dans le monde quand on en prend pleinement conscience, démontre à tous les Canadiens-Français qu’ils ne constituent pas uniquement un petit groupe isolé dans un univers anglo-saxon, mais qu’ils font partie d’un grand ensemble de dimension internationale. Le sentiment d’être rattaché à une telle communauté ne peut que ranimer l’espoir et raviver la foi dans

---

<sup>11</sup> [Naïm Kattan], “France-Québec: une ère nouvelle”, *Bulletin du Cercle Juif*, no 107, novembre 1965, p. 2.

<sup>12</sup> [Naïm Kattan], “Aurons-nous une culture canadienne?”, *Bulletin du Cercle Juif*, no 22, février 1957, p. 2.

<sup>13</sup> [Naïm Kattan], “ France-Québec: une ère nouvelle”, *Bulletin du Cercle Juif*, no 107, novembre 1965, p. 2.

l'avenir de la culture française en Amérique du Nord<sup>14</sup>.

Il devient donc nécessaire d'établir des échanges avec tous les peuples francophones du monde. Ces échanges sont une source d'enrichissement mutuel entre les différents peuples francophones. Ils permettent aussi de faire prendre conscience aux Canadiens français de la grande richesse et de la diversité de la culture universaliste à laquelle ils appartiennent. En tant que mère nourricière de la culture française, la France a un rôle de premier plan à jouer. Ce qui n'exclut pas que les autres pays francophones peuvent contribuer au développement de la culture universelle<sup>15</sup>.

Paul Gérin-Lajoie, alors ministre de l'Éducation, affirme que les relations du Canada français avec la France reposent sur une base inégalitaire. Le *Bulletin* est d'accord avec cette affirmation. Le Canada français n'a pas les ressources humaines et les grandes traditions de la France pour rivaliser avec elle. Mais ce n'est pas une raison pour mettre fin aux échanges avec la France, car le Canada français a besoin de la France. La France, elle-même, malgré son titre de puissance culturelle, ne peut pas se passer complètement du Canada français. Paris a toujours été un foyer de la culture universelle. Sans tous ces apports étrangers, aussi minimes soient-ils, la culture française ne peut prétendre au titre de culture universelle.

Le pire danger qui menace le Canada français, c'est le provincialisme qui consiste en la peur de se mesurer avec l'étranger et la volonté de consolider ses acquis à l'intérieur de ses frontières. Le *Bulletin* considère que garder une attitude provincialiste est un jeu dangereux, car cela crée un état de dépendance envers un autre État et favorise le colonialisme culturel. Il devient donc nécessaire de confronter la culture canadienne-française à la culture de la France

---

<sup>14</sup> [Naïm Kattan], "Une même famille", *Bulletin du Cercle Juif*, no 54, avril 1960, p. 2.

<sup>15</sup> [Naïm Kattan], "Une même famille", *Bulletin du Cercle Juif*, no 54, avril 1960, p. 2.

pour donner une juste perspective de l'état de cette culture<sup>16</sup>.

Chaque pays francophone influence la communauté francophone par son génie propre. Le Canada français ne se contente plus de recevoir l'aide de la France, il œuvre à une tâche commune en compagnie des autres pays francophones<sup>17</sup>. Le plus bel exemple de la participation du Canada français au sein de la culture française universaliste est le succès des écrivains canadiens-français tels Marie-Claire Blais, Réjean Ducharme, Hubert Aquin et Yves Thériault à Paris. Ils expriment le génie particulier du Canada français qui consiste à marier la culture française avec l'expérience nord-américaine que les Canadiens français vivent quotidiennement. Le *Bulletin* se réjouit de l'accueil que réserve la France aux écrivains canadiens-français, qui sont estimés à leur juste valeur sans aucun paternalisme<sup>18</sup>.

### **L'État provincial québécois et l'État fédéral**

Sous le gouvernement de Duplessis, le Québec se désintéresse complètement des relations internationales<sup>19</sup>. Dans ce contexte, le gouvernement fédéral apparaît pour le *Bulletin* comme le gouvernement responsable des relations internationales. Il encourage donc le gouvernement fédéral à entretenir des liens avec la communauté francophone internationale.

L'émergence de pays nouvellement indépendants a permis de constituer un bloc de cent trente millions de francophones. Les incidences au niveau international sont nombreuses. Aux États-Unis, l'enseignement du français est encouragé afin de faciliter les rapports entre Washington et ces pays francophones. Le *Bulletin* constate que le Canada dispose d'un atout que les États-Unis ne possèdent pas : c'est un pays bilingue et biculturel. Un atout qui n'est guère

---

<sup>16</sup> [Naïm Kattan], "Faut-il exporter la culture canadienne?", *Bulletin du Cercle Juif*, no 104, juin-juillet 1965, p. 2.

<sup>17</sup> [Naïm Kattan], "France-Québec: une ère nouvelle", *Bulletin du Cercle Juif*, no 107, novembre 1965, p. 2.

<sup>18</sup> [Naïm Kattan], "Les Juifs et le renouveau québécois", *Bulletin du Cercle Juif*, no 111, novembre 1966, p.2.

<sup>19</sup> André Patry, *Le Québec dans le monde*, Ottawa, Leméac, 1980, p. 53.

utilisé, car le Canada préfère s'afficher comme un pays anglo-saxon. Pourtant, il aurait avantage à faire connaître son visage français et ainsi à renforcer sa position dans le monde. Le *Bulletin* aspire à ce que le Canada devienne le centre français en Amérique du Nord sur lequel les pays de culture française pourraient s'appuyer. Il remarque que contrairement à la France, le Canada est une puissance désintéressée, sans ambition coloniale, qui pourrait offrir son aide technique et culturelle sans que les autres pays francophones aient la crainte d'une forme d'impérialisme culturel de sa part.

Le *Bulletin* entrevoit de nombreuses conséquences positives à long terme pour le Canada des relations qu'il entretiendrait avec la communauté francophone internationale. Si le Canada devient le centre de rayonnement de la culture française en Amérique du Nord, le Canada anglais ne pourra plus être hostile au fait français sur son propre sol. Les Canadiens français, de leur côté, résisteraient mieux à l'assimilation sachant que leur langue bénéficie d'un prestige international. Ce prestige international dévolu au français resserrerait les liens entre les Canadiens anglais et les Canadiens français et pourrait promouvoir l'unité nationale<sup>20</sup>.

La visite du Général de Gaulle à Montréal et à Québec est le début d'une ère nouvelle. À cette époque, la France cherche à établir un nouveau mode de relations avec ses anciennes colonies devenues des États souverains. Le Québec va profiter de cette conjoncture pour développer une politique de relations internationales<sup>21</sup>. Au début des années soixante, le *Bulletin* change d'avis et ne favorise plus le gouvernement fédéral en tant que seul responsable des relations internationales avec le monde de la francophonie. Désormais, il appartient au Canada français d'entretenir des relations avec la France et les autres pays francophones. Afin d'établir des liens entre le Canada français et la France, le *Bulletin* semble privilégier l'intervention

---

<sup>20</sup> [Naïm Kattan], "Élargissement du rôle du Canada", *Bulletin du Cercle Juif*, no 48, octobre 1959, p. 2.

<sup>21</sup> Louis Bélanger, "La France", dans Louis Balthazar, Louis Bélanger, Gordon Mace, dir. *Trente ans de politique*

gouvernementale du Québec. Le rôle grandissant du gouvernement du Québec se dessine peu à peu, surtout avec l'inauguration de la Maison du Québec à Paris. Sans accorder préséance au gouvernement québécois sur le gouvernement fédéral, le *Bulletin* se félicite des initiatives culturelles et économiques du Québec au niveau international.

L'inquiétude des Canadiens anglais face aux incursions du Canada français au niveau international paraît injustifiée. Le *Bulletin* n'a pas la vision d'un Canada français qui serait une entité distincte du reste du Canada dans ses relations internationales. Il décrit le Canada français plutôt comme un pont qui assure les liens entre le Canada et la France. Le Canada anglais a avantage à ce que le Canada français maintienne des liens avec la France. L'épanouissement de la culture française ne peut que rendre la fédération canadienne encore plus forte et plus dynamique qu'auparavant.

Ce n'est qu'avec l'accord culturel franco-québécois en février 1965 que le *Bulletin* accorde vraiment préséance au gouvernement provincial québécois sur le gouvernement fédéral pour établir des relations avec le Canada et les divers pays francophones. Les échanges culturels ont besoin d'être solidifiés par l'intervention des gouvernements qui leur donne un caractère officiel. Bien sûr, affirme le *Bulletin*, ces échanges culturels, encadrés dans une structure politique, demeurent sans effet si les liens du cœur et des sentiments ne conservent pas leur vitalité<sup>22</sup>. C'est la communauté de culture et d'esprit qui consolide les accords signés entre les États et qui les rend permanents<sup>23</sup>. Le *Bulletin* considère que le gouvernement du Québec est l'intermédiaire tout désigné pour faire le lien entre le Canada et la France. De plus en plus, le Québec est conscient du rôle culturel qu'il joue au Canada et en Amérique du Nord et cherche à

---

*extérieure du Québec 1960-1990*, Sillery, Centre québécois de relations internationales, Septentrion, 1993, p. 107.

<sup>22</sup> [Naïm Kattan], "Le Canada et la France", *Bulletin du Cercle Juif*, no 68, octobre 1961, p. 2. Cette intervention de l'État ne propose pas de changements structurels, conservant plutôt l'intégralité des structures déjà existantes. L'État joue à l'étranger un rôle exclusivement promotionnel.

devenir le centre de la vie française en Amérique du Nord. Il ne peut assumer ce rôle sans l'appui de la France et des autres pays francophones. Le *Bulletin* se réjouit de l'initiative des gouvernements français et québécois qui aboutit à la signature à l'accord culturel franco-québécois :

Les accords qui viennent d'être signés consacrent son autonomie. Il est normal que dans ses rapports avec la France, le Québec reçoit davantage qu'il ne peut offrir. Il n'en demeure pas moins que ces rapports s'établissent sur une base d'échange et de coopération. Les relations entre la France et le Québec s'inscrivent désormais dans les structures politiques des deux pays, ce qui leur donne une base plus solide que les liens de cœur et de sentiments qui demeureront, du reste, aussi vivaces qu'auparavant. Le Québec ne se contente plus de recevoir l'aide de la France. Il collabore avec celle-ci dans la construction d'une œuvre commune<sup>24</sup>.

Malgré tout, le *Bulletin* ne se dissocie pas de sa pensée des années cinquante par laquelle il favorisait une expansion culturelle libre de toute intervention gouvernementale. Elle a sa place parallèlement aux interventions étatiques. Cette fois-ci, l'apport individuel des écrivains ou des membres des troupes de théâtre accompagne les initiatives de l'État : "Pour que les Canadiens puissent pleinement profiter de leur appartenance à la culture française, pour qu'ils puissent naturellement accepter la culture française, il est essentiel qu'ils puissent contribuer à son élaboration, qu'ils jouent le rôle individuel dans son enrichissement<sup>25</sup>."

---

<sup>23</sup> [Naïm Kattan], "Le Canada dans le monde", *Bulletin du Cercle Juif*, no 109, octobre 1966, p. 2.

<sup>24</sup> [Naïm Kattan], "France-Québec: une ère nouvelle", *Bulletin du Cercle Juif*, no 107, novembre 1965, p. 2. L'entente du 27 février 1965 entre le Québec et la France porte sur les échanges et la coopération dans le domaine de l'éducation. La Commission permanente de coopération franco-québécoise est créée. Elle a pour objectif de coordonner l'ensemble des programmes de coopération décidés subséquentement. Le *Bulletin* a raison de voir en cet accord un point tournant des relations internationales qu'entretient le Canada français avec le monde de la francophonie. L'accord culturel franco-québécois officialise les échanges entre le Québec et la France et offre un nouveau domaine d'intervention à l'État québécois. Voir Louis Bélanger, "La France", p. 110.

<sup>25</sup> [Naïm Kattan], "Les Juifs et le renouveau québécois", *Bulletin du Cercle Juif*, no 111, novembre 1966, p.2.

## Les relations entre le Canada français et l'État d'Israël

Si la pensée du *Bulletin* rejoint celle des nationalistes canadiens-français, elle se distingue aussi en présentant des nouveaux champs d'action au Canada français dans le domaine des échanges culturels. La particularité du discours du *Bulletin* est le regard qu'il jette sur l'État d'Israël en raison d'une immigration récente de Juifs de langue française dans ce pays.

Le *Bulletin* constate qu'Israël éprouve de plus en plus d'intérêt envers le Canada français. La visite de David Ben-Gourion, premier ministre d'Israël dans de nombreuses villes canadiennes, incluant Montréal, en est la preuve. Le Canada français partage avec l'État d'Israël l'attachement à sa langue et à ses traditions, mais il y a plus. Bien qu'Israël fasse prioritairement la promotion de la culture hébraïque, il manifeste un intérêt particulier pour la langue et la culture françaises puisque de vingt à vingt-cinq pour cent de sa population est francophone<sup>26</sup>.

Le *Bulletin* estime à environ un demi-million le nombre de Juifs francophones résidant en Israël<sup>27</sup>. Les Juifs francophones sont originaires surtout de la France, de la Belgique et de la Suisse. D'autres Juifs, sans avoir le français comme langue maternelle, ont été influencés par la culture française ; ils viennent principalement de la Roumanie, de la Grèce, de la Turquie et de l'Afrique du Nord<sup>28</sup>. Ils disposent de diverses associations, de journaux et d'une quarantaine d'écoles où le français est enseigné. Avec la situation précaire des Juifs d'Algérie et du Maroc, face au nationalisme arabe de ces pays, le *Bulletin* prévoit que leur nombre va atteindre le million, dans les années qui vont suivre.

Le *Bulletin* ne se fait pas d'illusion. L'anglais reste la langue dominante dans cette partie du globe. Trente ans de présence britannique, sans oublier l'émergence de l'anglais comme la

---

<sup>26</sup> [Naïm Kattan], "Une amitié solide", *Bulletin du Cercle Juif*, no 66, juin-juillet 1961, p. 2.

<sup>27</sup> Maurice Saporta, "Lettre de Jérusalem", *Bulletin du Cercle Juif*, no 55, mai 1960, p.4.

<sup>28</sup> [Naïm Kattan], "Les Juifs de langue française s'organisent en Israël", *Bulletin du Cercle Juif*, no 6, avril-mai 1955, p. 11.

langue des relations diplomatiques depuis les années quarante, ont consacré cet état de fait<sup>29</sup>. Malgré cela, la langue française, insiste le *Bulletin*, est considérée en Israël comme un pont qui le relie au monde occidental, ainsi qu'un moyen d'affermir ses liens avec les jeunes pays africains, qui ont souvent adopté le français comme langue officielle à la suite de leur indépendance<sup>30</sup>.

C'est dans ce contexte que le *Bulletin* applaudit à la création en mai 1963 des *Amitiés Culturelles Canada français-Israël*, dont la présidence est assumée conjointement par Mgr Irénée Lussier, recteur de l'Université de Montréal, et le juge Harry Batshaw. Cet organisme cherche à promouvoir les relations culturelles entre l'État d'Israël et le Canada français, une tâche facilitée par l'implantation récente de Juifs de langue française en Israël.

Le *Bulletin* sent qu'il fait œuvre de pionnier dans ce domaine. *Le Cercle Juif de langue française* cherche à favoriser les contacts entre les Juifs et les Canadiens français. Il organise des activités entre les Juifs francophones, les Canadiens français et ceux qui s'intéressent à la culture française. Ces réunions ont pour effet bénéfique de familiariser les Juifs avec la culture française et de faire connaître l'apport culturel des Juifs au Canada, en France et en Israël. Le *Bulletin* affirme que cet intérêt prononcé pour l'État d'Israël est bien réel et se caractérise par la lecture soutenue de sa chronique "*Lettre de Jérusalem*", autant par les Juifs que par les Canadiens français<sup>31</sup>.

Les échanges avec l'État d'Israël ne peuvent être que profitables au Canada français :

Les *Amitiés Culturelles Canada français-Israël* poursuivront un objectif complémentaire au nôtre. Les Canadiens français qui se rendront en Israël, grâce à cette association, ou qui prendront connaissance des expériences, des réussites et des efforts entrepris par ce jeune État ne manqueront pas d'estimer, souvent d'admirer, ce que deux millions de Juifs ont réussi à faire malgré les obstacles, les difficultés, les menaces. Ils pourront mieux comprendre et mieux apprécier leurs concitoyens juifs du Canada. [...] Nous sommes persuadés que les *Amitiés Culturelles Canada français-Israël* ne feront que renforcer les liens entre les Juifs et

---

<sup>29</sup> [Naïm Kattan], "L'élite et les autres", *Bulletin du Cercle Juif*, no 55, mai 1960, p.4.

<sup>30</sup> [Naïm Kattan], "Une amitié solide", *Bulletin du Cercle Juif*, no 66, juin-juillet 1961, p. 2.

<sup>31</sup> [Naïm Kattan], "Une amitié qui devient plus forte", *Bulletin du Cercle Juif*, no 83, mai 1963, p. 2.

les Canadiens français qui découvrent chaque jour que ce qui les unit dépasse de loin en importance ce qui les distingue<sup>32</sup>.

### **Les Juifs algériens et marocains**

Dans le milieu des années cinquante, les membres de l'élite intellectuelle canadienne-française se réjouissent de l'arrivée nombreuse de Juifs de langue française, car cette immigration francophone favorise une re francisation de la province de Québec. Leurs conférences et leurs articles paraissent fréquemment dans les pages du *Bulletin*. Au début des années soixante, c'est au tour du *Bulletin* de s'intéresser à une immigration de Juifs francophones au Canada. Le climat politique à ce moment là est propice à ce regain d'intérêt, car l'Afrique du Nord connaît de nombreux soubresauts politiques.

Dans ces nouveaux pays indépendants que sont l'Algérie et le Maroc, le sort des Juifs inquiète beaucoup le *Bulletin*. Ils sont déchirés entre la loyauté à leurs nouveaux pays et leur sympathie envers l'État d'Israël. Le *Bulletin* prévoit qu'un nombre considérable de Juifs craignant les persécutions, les injustices, les inégalités vont fuir l'Afrique du Nord. La plupart des Juifs algériens vont sans doute se diriger vers la France métropolitaine en raison de leur citoyenneté française et de leur attachement à la culture de la France<sup>33</sup>. Toutefois, le *Bulletin* s'attend à ce qu'un nombre appréciable de Juifs algériens immigreront au Canada. Il espère que les Canadiens et la communauté juive globale vont se mobiliser pour favoriser leur émigration et les accueillir chaleureusement<sup>34</sup>.

Le *Bulletin* réclame très ouvertement des mesures pour favoriser l'immigration des Juifs marocains. Il s'insurge contre le gouvernement marocain qui exige que les Juifs donnent des

---

<sup>32</sup> [Naïm Kattan], "Une amitié qui devient plus forte", *Bulletin du Cercle Juif*, no 83, mai 1963, p. 2.

<sup>33</sup> [Naïm Kattan], "Le droit de partir", *Bulletin du Cercle Juif*, no 62, février 1961, p.2.

<sup>34</sup> [Naïm Kattan], "Le problème de l'éducation", *Bulletin du Cercle Juif*, no 71, janvier-février 1962, p. 2.

preuves de leur loyauté envers leur nouveau pays en coupant les liens avec l'État d'Israël, où résident souvent leur famille et leurs amis, et en adhérant à la cause anti-israélienne. De plus, il refuse aux Juifs le droit de quitter le Maroc. Le *Bulletin* réclame que les pays démocratiques comme le Canada contraignent les pays qui s'opposent à respecter cette liberté fondamentale qu'est le droit de partir<sup>35</sup>. Il apparaît clair pour le *Bulletin* que l'arrivée probable de Juifs nord-africains à Montréal et dans les autres villes canadiennes constituerait un apport culturel autant pour la communauté juive que pour le Canada français<sup>36</sup>. À nouveau, le *Bulletin* applique le principe de la double intégration. Ces immigrants, juifs et francophones, peuvent réaliser la double intégration en enrichissant la communauté juive canadienne par leur religion et les Canadiens français par leur culture française<sup>37</sup>.

\*\*\*

L'une des principales caractéristiques de la pensée du *Bulletin* dans ce chapitre est la politique culturelle expansionniste qu'il définit. Sa pensée s'harmonise bien avec celle des néo-nationalistes canadiens-français. Ces deux pensées recherchent l'épanouissement et le progrès de la culture française par son rattachement à une communauté francophone internationale. Le Canada français, comme tous les pays francophones, doit participer à l'élaboration de la culture française universaliste en contribuant par son génie particulier à l'enrichissement de celle-ci.

---

<sup>35</sup> [Naïm Kattan], "Le droit de partir", *Bulletin du Cercle Juif*, no 62, février 1961, p.2.

<sup>36</sup> [Naïm Kattan], "Le problème de l'éducation", *Bulletin du Cercle Juif*, no 71, janvier-février 1962, p. 2.

<sup>37</sup> Ayant conquis l'Algérie depuis 1830, la France accorde aux Juifs de ce territoire en vertu des décrets Crémieux la citoyenneté française dès 1870. En conséquence, les Juifs algériens, dans presque leur totalité, immigrent en France et une portion infime d'entre eux immigrent au Canada. Voir Jean-Claude Lasry, "Essor et traditions : la communauté juive nord-africaine au Québec", dans Jean-Claude Lasry et Claude Tapia, dir. *Les Juifs du Maghreb. Diasporas contemporaines*, Histoire et Perspectives Méditerranéennes, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, Paris, L'Harmattan, 1989, p. 23.

Une autre caractéristique du discours du *Bulletin* est l'évolution de son attitude à l'égard de l'État chargé d'entretenir les relations internationales. Entre 1957 et 1960, c'est l'État canadien qui a un rôle prépondérant à jouer par rapport à la communauté francophone internationale. En 1960 et 1961, le *Bulletin* privilégie le Canada français en lui accordant un rôle d'intermédiaire entre le Canada et la France. De 1965 à 1966, avec l'accord culturel franco-québécois, c'est au Québec à qui est dévolue en priorité la tâche de faire connaître la culture du Canada français à l'étranger. Il y a donc une évolution dans la pensée du *Bulletin* qui perçoit de plus en plus le Québec comme le foyer de rayonnement de la culture française en Amérique du Nord et le principal promoteur de cette culture parmi la communauté francophone internationale.

Mais le *Bulletin* se distingue des nationalistes canadiens-français par son intérêt marqué pour le sort des Juifs d'Algérie et du Maroc. Il entrevoit le Canada comme une terre d'accueil pour ces réfugiés en mentionnant l'aspect francophone et juif de cette immigration. Il se distingue aussi en insistant sur le visage de plus en plus français d'Israël et les potentialités d'échanges culturels entre le Canada français et l'État israélien. Ces deux aspects propres à la pensée du *Bulletin* sont absents de la pensée nationaliste canadienne-française, non pas par hostilité, mais par indifférence ou manque d'intérêt.

Malgré tout, le thème des relations internationales, parallèlement au thème de la culture, disparaît progressivement des écrits du *Bulletin* dans le milieu des années soixante, à la faveur de la politisation de la communauté juive globale qui entraîne celle du *Bulletin*.

## CHAPITRE IV

### LA QUESTION SCOLAIRE

En arrivant au Québec, les Juifs de langue française sont confrontés à un système scolaire confessionnel divisé par des frontières religieuses et linguistiques. La langue française constitue pour les Juifs francophones un facteur d'intégration aux écoles franco-catholiques. Toutefois, l'enseignement religieux très axé sur le catholicisme qui y est prodigué, l'association des Juifs, par la loi, aux protestants dans le domaine scolaire et la concentration domiciliaire des Juifs de langue française dans les quartiers juifs anglophones de l'ouest de Montréal sont des facteurs qui éloignent les Juifs francophones des écoles françaises.

Dès ses premiers numéros, la question scolaire apparaît comme le principal cheval de bataille du *Bulletin*. Elle constitue une menace directe à la réalisation de l'intégration culturelle des Juifs de langue française au sein du Canada français. En les obligeant à fréquenter les écoles anglo-protestantes ou les écoles privées juives de langue anglaise, le système scolaire confessionnel prive les Juifs francophones d'un accès à un espace culturel commun avec les Canadiens français. Pour le *Bulletin*, l'intégration culturelle des Juifs de langue française est impossible s'ils ne peuvent établir des contacts et des liens avec les Canadiens français, les principaux dépositaires de la culture française au pays. L'école est le lieu nécessaire pour créer des liens avec les Canadiens français et être ainsi en relation directe avec la culture française.

La question scolaire est peut-être le thème qui met le plus en évidence les contradictions engendrées par la notion de la double intégration. Si la situation scolaire menace l'intégration culturelle des Juifs de langue française, elle a aussi des incidences sur la communauté juive globale, notamment au point de vue du statut des Juifs au sein de la Commission protestante et des subventions aux écoles privées juives. Ces questions, le *Bulletin* va largement les aborder,

tout en essayant d'insérer dans ce vaste débat le problème de la langue d'enseignement que connaissent les Juifs de langue française.

Un autre élément qui se détache de ce thème est l'affiliation du *Bulletin* au *Congrès Juif Canadien* qui devient une réalité incontournable à partir des années soixante. Cette affiliation, peu évidente dans les années cinquante, est incontestable pendant la décennie suivante. Le *Bulletin* est amené à décrire les activités et les positions du *Congrès Juif Canadien* au détriment d'une certaine autonomie. La politisation du *Bulletin*, un processus décrit d'abord dans le chapitre portant sur la culture, se poursuit dans le chapitre sur la question scolaire.

Dans ce chapitre, il est traité dans la première et deuxième parties de l'histoire du système scolaire confessionnel et de ses conséquences sur la communauté juive en général. Dans la troisième partie, le débat historiographique Gagnon-Anctil est abordé pour mettre en perspective le comportement des élites franco-catholiques face à l'intégration au sein de leurs écoles des élèves non-catholiques. Les conséquences d'un système scolaire aux structures confessionnelles pour les Juifs de langue française sont décrites dans la partie suivante. Ce chapitre se penche ensuite sur la position du *Bulletin* à propos de la laïcité. Dans la sixième partie, il est question de la première solution préconisée par le *Bulletin* pour régler la question scolaire chez les Juifs de langue française : l'intégration au sein des écoles franco-protestantes. L'influence du *Congrès Juif Canadien* sur le discours du *Bulletin* et ses prises de positions face à la réforme de l'éducation occupent une large place dans ce chapitre. La pensée de Naïm Kattan face à la proposition d'une école neutre et la pensée du *Bulletin* sur le statut confessionnel des institutions politiques, sociales et culturelles sont aussi abordées. Enfin, l'appui et les oppositions du Canada français sont le dernier sujet traité dans ce chapitre.

## **Repères chronologiques**

Le thème de la question scolaire se divise en trois périodes précises. La première s'étend de 1954 à 1960. Le *Bulletin* épouse alors la cause des franco-protestants qui cherchent à obtenir des écoles françaises. Le *Bulletin* voit le règlement de la question scolaire par l'intégration des Juifs de langue française dans les écoles franco-protestantes. À ce moment, il ne propose pas une réforme du caractère confessionnel du système d'éducation.

De 1960 à 1968, la mobilisation du *Congrès Juif Canadien*, en vue de l'élaboration de la réforme de l'éducation, entraîne par voie de conséquence celle du *Bulletin*. Ce qui caractérise cette période, c'est l'effacement du *Bulletin* derrière les positions et les activités du *Congrès Juif Canadien* qu'il décrit abondamment. Malgré les efforts du *Bulletin* pour rappeler l'importance de régler la question des Juifs francophones, celle-ci est peu à peu diluée dans un discours qui englobe la communauté juive sans distinction de langue.

La dernière période, relativement courte, s'étend de 1965 à 1966. Elle permet au *Bulletin* de retrouver un peu de cette autonomie perdue en abordant un sujet quelque peu négligé par le *Congrès Juif Canadien*. Il s'intéresse aux institutions politiques, sociales et culturelles et à leur statut confessionnel. Durant cette période, il déborde le cadre de la question scolaire et décrit une situation qui touche l'ensemble de la société québécoise.

## **Le système scolaire confessionnel**

Une loi de 1841 crée des écoles communes ouvertes à tous les enfants sans distinction de religion. Les parents, s'ils appartiennent à une religion minoritaire, au nom du droit à la dissidence, peuvent retirer leurs enfants de ces écoles et créer une école dissidente. Dans les districts à majorité catholique, les écoles communes devinrent des écoles catholiques et les écoles dissidentes devinrent des écoles protestantes. Ainsi, le principe de dissidence a facilité la mise en

place d'un système scolaire biconfessionnel<sup>1</sup>.

En 1867, cet état de fait est reconnu constitutionnellement par l'article 93<sup>2</sup> de l'*Acte de l'Amérique du Nord Britannique (A. A. N. B.)*<sup>3</sup>. La loi provinciale de 1869 crée deux comités confessionnels, l'un catholique et l'autre protestant, qui se partagent les pouvoirs scolaires. Ces deux comités, qui se gèrent indépendamment du pouvoir politique, sont les seuls responsables de l'orientation pédagogique des écoles sous leur gouverne<sup>4</sup>. Le but de chacun de ces comités est de garantir le caractère religieux et linguistique de la communauté qu'il représente. Ainsi, l'école catholique devient le lieu d'expression de la culture française et l'école protestante devient le lieu d'expression de la culture anglo-saxonne. Il y a bien dans la Commission catholique un réseau de langue anglaise destiné aux Irlandais catholiques, mais ceux-ci sont antibritanniques par leurs sentiments. Ainsi, d'après Pierre Anctil, ils ne peuvent être considérés comme des farouches défenseurs de l'identité anglo-saxonne<sup>5</sup>.

Deux raisons principalement peuvent expliquer l'orientation de la communauté juive vers les écoles protestantes. La communauté juive la plus ancienne à Montréal est constituée de descendants de familles venues d'Angleterre et des colonies britanniques et qui sont de culture anglo-saxonne. De plus, elle a gardé des liens commerciaux avec les villes des États-Unis comme New York et Boston. Bien que porteurs d'une culture extrêmement différente, les Juifs d'Europe orientale, arrivés au début du XXe siècle, vont être accueillis et orientés vers l'école

---

<sup>1</sup> Roger Magnuson, *A Brief History of Quebec Education. From New France to Parti quebécois*, Montreal, Harvest House, 1980, pp. 27-29

<sup>2</sup> L'article 93 reconnaît trois éléments principalement : l'autonomie des provinces en matière d'éducation, les droits et les privilèges des écoles confessionnelles séparées déjà garantis par les lois précédentes et la possibilité pour les minorités religieuses, qui se considèrent brimées, d'un droit d'appel au gouvernement fédéral. Voir Arlette Corcos, *Montréal, les Juifs et l'école*, Sillery, Septentrion, 1997, p. 75.

<sup>3</sup> Pierre Anctil, *Tur Malka. Flâneries sur les cimes de l'histoire juive montréalaise*, Sillery, Septentrion, 1997, pp. 26-27.

<sup>4</sup> *Ibid.* p. 47.

<sup>5</sup> *Ibid.* pp. 26-27.

protestante par leurs coreligionnaires d'origine britannique et américaine<sup>6</sup>. Ainsi, en dépit du fait que les Juifs sont plus près des Canadiens français par la géographie résidentielle<sup>7</sup>, les Juifs se sont trouvés davantage de points communs avec l'élite anglo-protestante de Montréal. Ils ont réussi à intégrer l'école anglo-protestante, à adopter l'anglais comme langue d'usage et à pénétrer l'univers culturel britannique<sup>7</sup>.

Une autre raison qui favorise l'insertion des Juifs dans le système scolaire protestant est l'enseignement religieux prodigué dans les écoles protestantes qui est plutôt neutre comparativement aux écoles catholiques. Cette particularité est explicable par la coexistence de plusieurs confessions au sein du protestantisme qui force les écoles protestantes à adopter un enseignement religieux beaucoup plus général. L'intégration au XXe siècle de Juifs et même de catholiques au sein de la Commission protestante ne fera qu'amplifier le processus de laïcisation de l'enseignement<sup>8</sup>.

Pourtant, contrairement à la croyance populaire, la Commission protestante n'accueille pas les Juifs avec un grand enthousiasme. Certes, elle acquiert davantage de fonds avec les taxes scolaires payées par les Juifs, mais elle craint que l'intégration de non-chrétiens au sein de ses écoles menace son statut de peuple fondateur. Pour contrecarrer cette menace, la Commission protestante refuse aux parents juifs le droit de vote et par voie de conséquence le droit de regard sur l'administration des écoles que fréquentent leurs enfants. Les Juifs sont tolérés *de facto*, mais ils sont exclus *de jure*. En réaction à cette tolérance mitigée de la part de la Commission protestante, des familles juives créent des écoles privées indépendantes des commissions

---

<sup>6</sup> Corcos, *op. cit.*, pp. 147-148.

<sup>7</sup> La première génération immigrante juive habite les quartiers à proximité du Plateau Mont-Royal délimité par l'avenue des Pins au sud, l'avenue Bernard au nord, la ville d'Outremont à l'ouest et la rue St-Denis à l'est. Les générations suivantes migreront vers l'ouest dans les quartiers de Snowdon, Hampstead, Côte-St-Luc et Dollard-des-Ormeaux. Voir Anctil, *Tur Malka...*, pp. 129-131.

<sup>7</sup> *Ibid.*, pp. 173-175.

<sup>8</sup> Roger Magnuson, "Les écoles protestantes sont-elles confessionnelles ?", dans Guy Lapointe, dir. *Société, culture*

scolaires catholique et protestante, offrant des cours de religion juive, d'hébreu et de yiddish<sup>9</sup>.

### **Le débat historiographique Gagnon-Anctil**

L'étude de la place des Juifs dans le système scolaire confessionnel au Québec amène une question fondamentale : est-ce que les écoles catholiques ont fermé carrément leurs portes aux élèves d'une autre confession, en particulier les Juifs? Cette question se retrouve en pleine polémique historiographique, qui est tout à fait récente. Au mois de mai 1999, Robert Gagnon et Pierre Anctil vont s'affronter dans *Le Devoir* au sujet de cette question.

Robert Gagnon considère que l'affirmation voulant que les immigrants, notamment les Juifs, ont choisi l'école anglaise parce que les franco-catholiques leur fermaient les portes de leurs écoles est un mythe. Une des preuves de l'ouverture des élites franco-catholiques sur le plan scolaire est que, de 1886 à 1894, la Congrégation portugaise réussit à faire placer ses membres, qui sont propriétaires et donc qui paient des taxes foncières, sur la liste des contribuables catholiques pour éviter d'avoir à sa charge les frais scolaires des Juifs allemands et polonais nouvellement arrivés et moins fortunés, inscrits eux aussi à la Commission protestante. D'après Gagnon, la raison principale qui explique pourquoi les Juifs choisissent majoritairement l'école protestante, c'est qu'un bon nombre d'entre eux sont d'origine britannique<sup>10</sup>. De plus, il estime qu'entre 1920 et 1930, il y a eu annuellement dans les écoles de la *Commission des Écoles catholique de Montréal (C. E. C. M.)* environ deux cents élèves d'une confession autre que

---

*et religion à Montréal, XIX e s.-XX e s.*, Montréal, VLB éditeur, Études québécoises, 1994, pp. 123-126.

<sup>9</sup> Julien Bauer, *Les minorités au Québec*, Cap St-Ignace, Boréal, Cap St-Ignace, 1994, pp. 57-58. D'après le *Congrès Juif Canadien*, en 1962, parmi une population juive d'âge scolaire constituée de 22 083 personnes, 17 725 d'entre eux fréquentent les écoles protestantes et 4 358 fréquentent les externats juifs. Voir "Résumé du mémoire présenté par le *Congrès Juif Canadien* à la *Commission Royale d'Enquête sur l'enseignement*", *Bulletin du Cercle Juif*, no 73, avril 1962, p. 2.

<sup>10</sup> Robert Gagnon, "Intégration des communautés culturelles. Pour en finir avec le mythe. L'idée que les communautés immigrantes auraient choisi l'école anglaise parce que l'école catholique les refusait est l'un des clichés les plus persistants depuis 20 ans" *Le Devoir*, 1<sup>er</sup> et 2 mai 1999, A 9.

catholique. La *C. E. C. M.* aurait pu les refuser, car d'après la loi, ils étaient considérés comme protestants et leurs parents étaient tenus de payer leurs taxes scolaires à la Commission protestante, mais elle n'en fit rien<sup>11</sup>.

Pour Pierre Anctil, en choisissant l'école protestante, les Juifs se tournent vers la moins pénible des solutions. Il reconnaît que l'accès aux écoles catholique n'était pas interdit aux Juifs. Toutefois, les élites ecclésiastiques et scolaires n'ont pas eu la volonté ni le désir d'intégrer les Juifs dans les écoles catholiques et certaines de leurs déclarations à saveur antisémite ont renforcé la perception des Juifs qu'ils n'étaient pas les bienvenus dans les écoles catholiques. Anctil reproche à Robert Gagnon de ne se servir que des sources de la *C. E. C. M.*, alors qu'il ne cherche pas à interpréter l'émergence d'un réseau privé d'écoles juives en utilisant des sources juives notamment<sup>12</sup>.

### **La question des Juifs de langue française**

L'immigration de Juifs de langue française ajoute une nouvelle dimension à la question scolaire. La problématique est double : elle est religieuse et linguistique. Par la loi de 1903, tout comme leurs coreligionnaires de langue anglaise, ils sont associés aux protestants<sup>13</sup>. Ils vont

---

<sup>11</sup> Robert Gagnon, "Intégration des communautés culturelles. L'école anglaise : le choix des immigrants. Les immigrants choisissent de faire instruire leurs enfants dans la langue qui semble leur assurer une meilleure chance de décrocher un emploi", *Le Devoir*, 3 mai 1999, A6.

<sup>12</sup> Pierre Anctil, "L'école catholique face aux immigrants juifs du début du siècle. Rien de plus qu'une tolérance légale" *Le Devoir*, 6 mai 1999, A9.

<sup>13</sup> La loi de 1903 associe les Juifs et les protestants sur les bancs d'école, mais aussi dans le domaine financier en faisant verser les taxes scolaires des Juifs à la Commission protestante. En 1924, les protestants accusent les Juifs d'être les responsables du déficit accumulé par la Commission protestante et réclament l'abrogation de la loi de 1903. Le gouvernement du Québec est alors prêt à créer une commission scolaire juive s'il n'y a pas d'entente entre les Juifs et les protestants au sujet du statut des Juifs au sein de la Commission protestante. Les deux parties étant arrivés à une entente, la loi David de 1931 ne fait que reconnaître la validité de la loi de 1903. L'entente stipule que les élèves juifs doivent être traités de la même façon que les élèves protestants au sein de la Commission protestante. Ce contrat, renouvelable à tous les quinze ans, peut être résilié par les deux parties deux ans avant l'expiration du contrat. Dans cette entente, les élèves juifs n'obtiennent guère plus que le droit de fréquenter les écoles protestantes car leur parents ne peuvent toujours pas participer à la gestion de ces écoles. C'est le retour au *statu quo*. Voir Corcos, *op. cit.* pp. 110-111, pp. 148-149.

donc fréquenter le système scolaire protestant. Pourtant, par la langue française, ils sont plus près des Canadiens français que des Canadiens anglais ou des Juifs anglophones. Mais, l'enseignement religieux très présent dans les écoles catholiques leur en limite l'accès. Ainsi, les Juifs de langue française, en dépit de la langue qui les aurait amenés à fréquenter les mêmes écoles que les Canadiens français, vont suivre un cheminement identique à celui des Juifs de langue anglaise, c'est-à-dire fréquenter l'école anglo-protestante.

Un autre élément qui favorise l'insertion des Juifs à l'école anglo-protestante est celui de la concentration domiciliaire. Les Juifs de langue française, en arrivant à Montréal, découvrent une ville découpée par des frontières religieuses et linguistiques. Ils choisissent de s'établir dans les mêmes quartiers que leurs coreligionnaires de langue anglaise, ils adoptent leur mode de vie nord-américain et leurs enfants fréquentent les écoles de quartier, toutes de langue anglaise<sup>14</sup>.

Naïm Kattan explique ce choix domiciliaire par les structures de la société canadienne-française :

La communauté canadienne-française est dotée d'une structure largement homogène. Dans cette société, la présence des étrangers tout autant que celle des dissidents locaux était encore récemment intolérable et n'est encore aujourd'hui, que partiellement admise. La religion constituait et constitue encore dans une grande mesure, le foyer central, la source qui alimente la vie du groupe dans ses manifestations les plus diverses. Tout part de là : les loisirs, le centre d'habitation, les services de santé, l'assistance publique. [...] Quant aux Juifs, aux protestants, aux agnostiques, la dualité de la langue et de la religion les placent, de prime abord, à l'extérieur de la communauté canadienne-française<sup>15</sup>.

Entre la fin des années soixante et le début des années soixante-dix, il existe sur l'île de Montréal deux écoles protestantes de langue française, mais elles sont situées dans les quartiers francophones de l'est de Montréal. Ces écoles sont presque inaccessibles pour les Juifs de

---

<sup>14</sup> André E. Elbaz, "A new immigration to Canada : North African Jews in Montreal", *Revue d'Études Canadiennes*, vol 3, no 1, février 1968, pp. 51-52.

<sup>15</sup> Naïm Kattan, "L'immigrant de langue française et son intégration à la vie canadienne", *Écrits du Canada français*, Montréal, 1965, pp. 180-181.

langue française qui habitent surtout dans l'ouest de Montréal<sup>16</sup>. Les parents qui le désirent et qui ont les moyens de payer une éducation privée, fort onéreuse, à leurs enfants, peuvent les envoyer dans les écoles privées juives, afin de les soustraire à l'influence protestante. Toutefois, si cette option permet un enseignement religieux, elle ne règle pas le problème linguistique, puisque la langue d'enseignement de ces écoles est l'anglais<sup>17</sup>.

### **La laïcité**

Les Juifs de langue française sont confrontés à un système scolaire de type confessionnel qui leur limite l'accès aux écoles franco-catholiques et qui les tolère à peine dans les écoles anglo-protestantes. Malgré cela, la position du *Bulletin* envers la laïcité reste tout de même très modérée. Le *Bulletin* semble déchiré entre l'étroitesse des liens entre la langue et la religion dans le domaine de l'éducation, qui marginalise considérablement les Juifs, et sa volonté de voir la communauté juive conserver son patrimoine culturel et religieux. Pour concilier ces deux vues, il n'aspire pas à une évacuation complète de la religion de la sphère publique, nécessaire au maintien de l'identité juive, par une laïcisation totale de la société. Il tient à ce que la religion occupe une certaine place dans la société, sans pour autant être dominante<sup>18</sup>. Le *Bulletin* reste donc prudent face à la laïcité, car si une société laïque facilite les rapprochements interreligieux en créant des institutions communes accessibles à tous les groupes ethniques, elle peut menacer leur héritage culturel en niant le fait religieux.

---

<sup>16</sup> Hugette Batshaw et Beverly Bowe, *The integration of Moroccan Jewish Immigrants in Montreal, 1964-1970*, M. A. (Social Works), McGill University, 1971, p. 82.

<sup>17</sup> André E. Elbaz, "Les Séphardim au Canada, mythes et réalités", *Les Nouveaux Cahiers*, no 74, 1983, p. 19.

<sup>18</sup> Dans la communauté juive de Montréal, bien que le *Bulletin* n'en fasse pas mention, c'est véritablement son réseau institutionnel autonome qui assure l'épanouissement de la vie religieuse, intellectuelle et littéraire juive et qui est directement menacé par la laïcité. Pierre Ancil explique que ce réseau institutionnel doit sa raison d'être au caractère binaire de la société québécoise du XIXe siècle qui accordait la primauté, surtout dans le domaine de l'éducation, aux deux grandes religions chrétiennes. Cette conception de la société laissait peu de place aux populations non-chrétiennes, les forçant à bâtir leur propre réseau institutionnel parallèle et équivalent à celui des

Le *Bulletin* rappelle que les Juifs, où qu'ils aient résidé au cours de leur histoire, ont toujours été d'ardents défenseurs de la laïcité des institutions et des organisations politiques, sociales et culturelles. L'égalité et la liberté religieuse, reconnues par la laïcité, leur ont permis de participer à des activités dont ils étaient traditionnellement exclus. Malheureusement, déplore le *Bulletin*, cette égalité a souvent débouché sur une indifférence religieuse causant la perte de l'identité et de la foi juive.

Le marxisme et les théories matérialistes ne semblent pas satisfaire les aspirations de l'individu. Le confort matériel et la technique moderne, malgré tous les avantages qu'ils offrent, n'arrivent pas à combler toutes les aspirations de l'homme, ce qui prouve, selon le *Bulletin*, que les individus ont besoin de quelque chose d'autre. Le confort matériel amène les individus à vivre au jour le jour et encourage "l'apathie, le dépérissement du sens moral, l'amointrissement du sens du devoir et la recrudescence de la paresse intellectuelle"<sup>19</sup>. La technique moderne crée, il est vrai, un sens communautaire et social, mais qui reste la plupart du temps fort superficiel. Ce "quelque chose d'autre" que signale le *Bulletin*, est Dieu, qui incite les individus à se consacrer à leur prochain.

Le *Bulletin* ne condamne pas la laïcité, pourvu qu'elle ne devienne pas synonyme d'indifférence religieuse : "Elle [ la laïcité] reste un instrument sûr et éprouvé pour instaurer une fraternité réelle qui se traduit par une communion dans l'action. Elle est la gardienne des libertés individuelles contre les menaces du fanatisme. L'égalité ne doit pas pourtant nous faire oublier nos particularités, notre patrimoine irremplaçable, nos responsabilités devant Dieu ainsi que vis-à-vis des hommes, en un mot tout ce qui fait notre authenticité"<sup>20</sup>.

---

catholiques et des protestants. Voir Anctil, *Tur Malka...*, pp. 173-174.

<sup>19</sup> [Naïm Kattan], "Religion et laïcité", *Bulletin du Cercle Juif*, no 16, juillet-août 1956, p. 2.

<sup>20</sup> [Naïm Kattan], "Religion et laïcité", *Bulletin du Cercle Juif*, no 16, juillet-août 1956, p. 2.

Pour le *Bulletin*, l'égalité ne signifie pas l'oubli des différences. L'égalité doit reconnaître, accepter et respecter les différentes religions. L'égalité doit reconnaître les différences entre les individus pris comme des personnes humaines<sup>21</sup>. Ainsi, un individu est reconnu et respecté de ceux qui l'entourent lorsque ceux-ci comprennent sa relation avec Dieu. Respecter une religion, c'est respecter les voies choisies par un groupe et un individu pour établir un contact avec la divinité.

Le *Bulletin* affirme que les Juifs canadiens ont la chance de vivre dans un pays qui leur permet de conserver leur patrimoine spirituel. Leurs valeurs culturelles et morales se concrétisent par une fidélité indéfectible à Dieu. Cette fidélité se traduit par des actes sur le plan temporel tels que la poursuite de la justice et l'amour de son prochain. Grâce à la religion et à la tradition, les Juifs peuvent devenir de meilleurs citoyens canadiens<sup>22</sup>.

### **Les écoles protestantes de langue française**

Dès le début des années cinquante, la lutte des Juifs francophones est liée à celle des franco-protestants. Les Juifs, qu'ils soient francophones ou non, sont assimilés aux protestants, d'après un contrat en vigueur depuis une vingtaine d'années. Ainsi, toute nouvelle mesure touchant les protestants, notamment le droit d'enseignement en français, s'applique aux Juifs. Le *Bulletin* accorde une attention particulière aux revendications des franco-protestants qui réclament une école de langue française à Pointe-aux-Trembles. Il espère qu'ils vont obtenir gain de cause, même s'il sait que les Juifs de langue française n'en tireront aucun bénéfice, puisqu'ils

---

<sup>21</sup> [Naïm Kattan], "La fraternité, rêve et réalité", *Bulletin du Cercle Juif*, no 52, février 1960, p. 2.

<sup>22</sup> [Naïm Kattan], "Religion et citoyenneté", *Bulletin du Cercle Juif*, no 11, janvier 1956, p. 2. La vision de la laïcité que véhicule le *Bulletin* est extrêmement floue au point qu'il est très difficile de préciser le type de laïcité qu'il privilégie. Il semble être en faveur d'une laïcité modérée et ouverte qui ne relègue pas complètement la religion dans la sphère privée, celle-ci ayant un certain rôle social à jouer dans la sphère publique. Voir la section sur la déconfessionnalisation de la société dans laquelle le *Bulletin* est plus explicite sur les relations entre la religion et l'État.

habitent des quartiers trop éloignés de Pointe-aux-Trembles.

Ce qui n'empêche pas le *Bulletin* de renvoyer la question des écoles à une question beaucoup plus grande, qui dépasse le cadre scolaire. Le *Bulletin* constate que les non-catholiques de langue française se sentent peu intégrés à la communauté culturelle canadienne-française. Même lorsqu'ils connaissent le français, la culture française leur est le plus souvent inaccessible. Le *Bulletin* explique ce fait par le manque de communication, le manque d'intérêt et l'ignorance entre les différents groupes ethniques. Le *Bulletin* décrit la langue comme un instrument du point de vue culturel, elle exprime une civilisation dont elle est le véhicule. Ce n'est pas le cas au Canada français où la culture française dans sa version catholique et canadienne-française n'est pas humaniste et universelle. Elle est restreinte aux Canadiens français de confession catholique. L'étude du français est souvent considérée par les non-francophones comme une entreprise ardue, longue et inutile. La langue française doit redevenir au Canada français le moyen d'expression de la culture française vivante et authentique<sup>23</sup>.

Quelques années plus tard, le *Bulletin* acclame avec enthousiasme l'ouverture de la première école publique non-catholique de langue française. Cela constitue une excellente nouvelle pour les Juifs francophones, pour les Juifs attachés à la culture française ainsi que pour tous les non-catholiques<sup>24</sup>.

Dans "L'immigrant de langue française et son intégration à la vie canadienne", Kattan rappelle les changements qu'occasionne l'ouverture d'une école protestante de langue française. Désormais, les parents non-catholiques vont avoir le choix d'envoyer leurs enfants à l'école française ou à l'école anglaise. Autrefois, cette alternative ne s'offrait qu'aux catholiques qui pouvaient choisir d'envoyer leurs enfants dans le secteur français ou dans le secteur anglais de la

---

<sup>23</sup> [Naïm Kattan], "Les écoles ne suffisent plus", *Bulletin du Cercle Juif*, no 17, septembre 1956, p. 2.

<sup>24</sup> [Naïm Kattan], "Un grand pas est franchi", *Bulletin du Cercle Juif*, no 37, août-septembre 1958, p. 2.

*Commission des Écoles Catholiques de Montréal (C.E.C.M.)*. Tandis qu'à la *Commission des Écoles protestantes du Grand Montréal (C.E.P.G.M.)*, qui n'était pas dotée d'un secteur français, les francophones devaient obligatoirement fréquenter le secteur anglais<sup>25</sup>.

Toutefois, le *Bulletin* est conscient que de nombreux parents francophones vont continuer à envoyer leurs enfants à l'école anglaise pour des motifs socio-économiques. Le *Bulletin* reste malgré tout fort optimiste :

La fondation de cette école bouleverse certaines traditions qui semblaient être, il y a quelques années encore, immuables. La distinction entre la foi et la langue semble faite. Bien sûr, le français est et demeurera la langue de la majorité catholique des Canadiens de langue française. Pourtant, il devient de plus en plus difficile de proclamer la langue comme gardienne de la foi. Du reste, à Montréal même des écoles catholiques de langue anglaise existent depuis longtemps. Maintenant, les protestants, les Juifs, les orthodoxes etc... peuvent envoyer leurs enfants à une école française. C'est un premier pas<sup>26</sup>.

Pour que la culture française devienne une réalité vivante pour tous les groupes ethniques, ces derniers doivent être intégrés culturellement à la communauté canadienne-française. L'apport de différents groupes ethniques de langue française ne peut que renforcer la communauté canadienne-française et lui offrir un champ plus large pour étendre sa culture<sup>27</sup>.

Au cours des années cinquante, le *Bulletin* ne cherche pas à réformer le caractère confessionnel du système scolaire. Il ne favorise donc pas des changements structurels pour solutionner la question scolaire. L'école protestante de langue française semble être le lieu privilégié des non-catholiques francophones pour avoir accès à un espace culturel commun avec les Canadiens français, même si l'immense majorité de ces derniers fréquentent l'école catholique. Avec l'ouverture d'une école protestante de langue française, l'intégration culturelle des Juifs de langue française à la communauté canadienne-française semble être en bonne voie de

---

<sup>25</sup> Kattan, "L'immigrant de langue française...", p. 191.

<sup>26</sup> [Naïm Kattan], "Un grand pas est franchi", *Bulletin du Cercle Juif*, no 37, août-septembre 1958, p. 2.

s’accomplir. Le *Bulletin* considère que l’intégration culturelle des Juifs francophones est possible au sein d’un système scolaire aux structures confessionnelles.

Dans le milieu des années soixante, Naïm Kattan jette un regard beaucoup plus critique sur les écoles franco-protestantes, qui tranche avec l’enthousiasme de ses éditoriaux à la fin des années cinquante. Alors que dans les années cinquante, le *Bulletin* considère l’école protestante de langue française comme le lieu d’intégration à la vie canadienne-française des Juifs francophones, dans les années soixante ce n’est plus le cas. Les écoles protestantes de langue française sont un phénomène trop nouveau pour donner des résultats concluants, explique Naïm Kattan. Trop peu nombreuses, elles sont souvent éloignées des quartiers où résident les Juifs de langue française. Très récentes, elles ne possèdent pas de traditions pédagogiques qui garantiraient une formation académique adéquate à ses élèves. De plus, ces écoles sont fréquentées en grande majorité par les enfants d’immigrants. Isolés de la majorité canadienne-française, les enfants des nouveaux arrivants qui fréquentent ces écoles risquent d’être marginalisés encore davantage. En fréquentant des écoles de leur confession, les enfants juifs et protestants de langue française n’ont aucun contact avec les enfants catholiques canadiens-français. L’isolement des francophones, qui ne sont pas canadiens-français, risque de reproduire à l’échelle scolaire les mêmes îlots ethniques, caractérisés par des frontières religieuses et linguistiques, que l’on retrouve dans les différents quartiers domiciliaires de la ville de Montréal<sup>28</sup>.

---

<sup>27</sup> [Naïm Kattan], “Un grand pas est franchi”, *Bulletin du Cercle Juif*, no 37, août-septembre 1958, p. 2.

<sup>28</sup> Kattan, “L’immigrant de langue française...”, pp. 191-195.

## La perte d'autonomie du *Bulletin*

Pendant les années cinquante, le *Bulletin* se préoccupe surtout de la possibilité des Juifs de langue française d'avoir un enseignement dans leur langue. La question des Juifs de langue française est une donnée primordiale dans le discours du *Bulletin* à cette époque. Malgré cela, le *Bulletin* signale brièvement les sacrifices des familles juives qui acceptent de faire des dépenses souvent élevées pour donner un enseignement juif à leurs enfants. Ils doivent subvenir entièrement aux frais de cet enseignement tout en continuant de payer des taxes à la Commission protestante<sup>29</sup>. À ce moment-là, le discours du *Bulletin* ne dépasse pas le stade de la critique. Il accorde la priorité à la question des écoles franco-protestantes.

Dans les années soixante, bien que la question des Juifs de langue française reste importante, elle s'efface devant des questions qui touchent l'ensemble de la communauté juive. Au cours de cette période, le *Bulletin* s'insurge contre le fait que les écoles privées juives ne reçoivent aucune subvention de l'État, même si les programmes enseignés, mis à part les cours de religion, d'hébreu et de yiddish, sont les mêmes que ceux des écoles protestantes. De plus, aucun Juif ne siège au sein du conseil de la Commission protestante et les Juifs ne peuvent présenter des candidats à une élection. Ainsi, bien que leurs enfants reçoivent un enseignement dans les écoles protestantes, les parents ne peuvent participer à l'élaboration des programmes<sup>30</sup>.

La question de la représentation des Juifs à la Commission protestante est le principal cheval de bataille du *Congrès Juif Canadien*<sup>31</sup>. Le *Bulletin* est donc mêlé de près aux débats

---

<sup>29</sup> [Naïm Kattan], "Les écoles ne suffisent plus", *Bulletin du Cercle Juif*, no 17, septembre 1956, p. 2.

<sup>30</sup> [Naïm Kattan], "Le problème de l'enseignement", *Bulletin du Cercle Juif*, no 64, avril 1961, p. 2.

<sup>31</sup> À ce sujet, l'article de *La Presse* d'André Luchaire, du 25 mai 1968, qui a suscité la polémique, est très sévère envers le *Congrès Juif Canadien*. Il le décrit comme une organisation oligarchique aux mains de l'élite, indifférent au fait français, qui cherche davantage à faire reconnaître la représentativité de la communauté juive au sein de la Commission protestante et a peu ou pas du tout d'intérêt envers les questions des écoles juives privées et des écoles juives françaises : "Intéressés et participants à la réussite économique canadienne, à ses plus hauts niveaux, les dirigeants du *CJC* constituaient en effet une véritable oligarchie, qui se recrutait en fait par cooptation et avait manifesté jusqu'à ces toutes dernières années, une évidente réticence à intervenir dans deux secteurs apparentés :

tenus par le *Congrès Juif Canadien* au prix d'une certaine autonomie. Dans les années qui suivent, il affiche très clairement son affiliation au *Congrès Juif Canadien* et décrit les activités de cette organisation. Si au début des années soixante, la pensée du *Bulletin* s'oriente vers celle du *Congrès Juif Canadien*, elle perd ensuite le caractère distinct qu'elle avait dans les années cinquante et le *Bulletin* devient le porte-parole du *Congrès Juif Canadien*. La meilleure preuve de cette perte graduelle d'autonomie est l'éditorial "Le problème de l'enseignement" qui s'inspire d'un éditorial du *Congress Bulletin*, l'organe officiel anglophone du *Congrès Juif Canadien*, pour définir les enjeux de cette question. Dans cet éditorial, le *Bulletin* ne fait que rappeler les grandes lignes de l'éditorial du *Congress Bulletin*<sup>32</sup>.

Entre 1961 et 1966, les éditoriaux du *Bulletin* portant sur la question scolaire se contentent souvent de décrire les activités du *Congrès Juif Canadien* en la matière :

Le *Congrès canadien juif* procède à une grande enquête au sein de la communauté. Il a invité tous les groupements juifs de la province, ainsi que tous les individus qui le désirent, de lui faire parvenir des mémoires où ils exposent librement leurs opinions et leurs suggestions sur le problème de l'éducation. Le *Congrès canadien juif*, démocratiquement élu par l'ensemble de la communauté, est le véritable porte-parole des Juifs Canadiens. Cette organisation entend faire la synthèse de toutes les propositions, les suggestions et les opinions qui lui seront adressées pour en faire un mémoire global qu'elle présentera à la Commission royale d'enquête. En d'autres termes, le *Congrès canadien juif* effectue au sein de la communauté juive une enquête similaire à celle que fait la commission royale sur le plan provincial. Le mémoire que le *Congrès juif* soumettra sera donc l'expression réelle des aspirations et des souhaits de la communauté. Cela ne veut pas dire que les Juifs de Montréal sont unanimes sur les solutions à apporter aux problèmes que pose l'éducation. Le *Congrès juif* tentera donc, tout en respectant les opinions de tout le monde, de se faire l'interprète de la majorité. Sa tâche ne sera pas facile<sup>33</sup>.

---

celui des écoles juives et celui de la francophonie, aux dépens même des intérêts de l'ensemble de la communauté juive en particulier au Québec. Il est en effet curieux de constater que le *Congrès juif* a été aussi obstiné dans son refus de s'intéresser aux écoles juives (daily schools yeshivot) en général qu'aux écoles juives françaises en particulier. Il était d'ailleurs beaucoup plus intéressé à obtenir de la Commission scolaire du Grand Montréal des sièges en représentation de l'apport financier et de la participation scolaire de la communauté juive, ce qui d'ailleurs n'était que justice." Voir André Luchaire, "Le *Congrès juif canadien* accepte le principe des écoles juives françaises", *Cercle Juif-Rodriguez V. M. H.*, CJC Archives, Report series za 1969, box 2, file 13.

<sup>32</sup> [Naïm Kattan], "Le problème de l'éducation", *Bulletin du Cercle Juif*, no 71, janvier-février 1962, p. 2.

<sup>33</sup> [Naïm Kattan], "Le problème de l'éducation", *Bulletin du Cercle Juif*, no 71, janvier-février 1962, p. 2.

La légitimité du *Congrès Juif Canadien* dépasse même le cadre de la communauté juive. En défendant les droits des Juifs, le *Congrès Juif Canadien* défend aussi les droits de tous les groupes minoritaires et de tous les Canadiens par extension. Le rôle des groupes minoritaires dans une démocratie est de prévenir les excès et les abus de la majorité toute puissante. Dans l'optique du *Bulletin*, par son action, le *Congrès Juif Canadien* défend les libertés individuelles qui s'étendent à l'ensemble de la société canadienne<sup>34</sup>.

Malgré tout, le *Bulletin* parvient à se distinguer à quelques reprises de la pensée du *Congrès Juif Canadien* en soulignant l'importante dynamique des Juifs francophones dans la question scolaire. Il rappelle que les Juifs de langue française constituent un cas particulier au sein de la communauté juive globale. Toute solution au problème de l'enseignement doit tenir compte de la question des Juifs de langue française<sup>35</sup>. Le problème des Juifs francophones est double. À l'instar du problème des Juifs anglophones, il est religieux : ils ne peuvent bénéficier d'une éducation religieuse juive au sein des écoles protestantes. Il est linguistique aussi, car les Juifs francophones sont dans l'impossibilité de bénéficier d'une éducation dans leur langue maternelle. Le *Bulletin* s'aperçoit que, bien que constituant un groupe nettement minoritaire, les Juifs de langue française sont de plus en plus nombreux. La situation politique en Algérie va favoriser une augmentation des Juifs francophones au Québec et au Canada, selon lui<sup>36</sup>.

Le *Bulletin* avoue que le *Congrès Juif Canadien*, dans son mémoire présenté à la *Commission royale d'enquête sur l'éducation*, plus connu sous le nom de Commission Parent, aborde indirectement la question des Juifs de langue française et il le fait avec une extrême prudence. Dans ses précédents éditoriaux, le *Bulletin* réclamait que le *Congrès Juif Canadien*, dans l'élaboration d'une solution au problème de l'enseignement, tienne compte du cas

---

<sup>34</sup> [Naïm Kattan], "Le rôle des minorités", *Bulletin du Cercle Juif*, no 98, décembre 1964, p. 2.

<sup>35</sup> [Naïm Kattan], "Le problème de l'enseignement", *Bulletin du Cercle Juif*, no 64, avril 1961, p. 2.

particulier des Juifs de langue française. Il explique que le caractère modéré du mémoire présenté par le *Congrès Juif Canadien* résulte des propositions souvent contradictoires qui lui ont été soumises par différents groupes et diverses associations et différents groupes juifs.

Selon le *Bulletin*, le *Congrès Juif Canadien* évite de trancher la question des Juifs de langue française en éliminant les données du problème. Le *Congrès Juif Canadien* favorise un enseignement bilingue dans toutes les écoles de la province. Si tous les enfants disposent d'une connaissance raisonnable des deux langues, la séparation entre anglophones et francophones à l'intérieur de commissions scolaires linguistiques devient dès lors inutile. Par un enseignement bilingue, la question de la langue d'enseignement des Juifs de langue française ne se pose plus. L'idée n'est pas si irréalisable que cela, affirme le *Bulletin*, car il y a eu des précédents. À la même époque, la *C. E. C. M.* met à la disposition de ses élèves Néo-Canadiens des écoles bilingues<sup>37</sup>.

### **Les écoles bilingues et l'éducation multiculturelle**

Bien qu'il appuie la proposition du *Congrès Juif Canadien*, le *Bulletin* éprouve quelques réserves envers cette idée d'un enseignement bilingue dans les écoles : "Certes, ces écoles peuvent empêcher ou retarder l'anglicisation totale des Néo-Canadiens. Elles permettent à des anglophones d'apprendre d'une manière adéquate la langue française. Permettront-elles aux

---

<sup>36</sup> [Naïm Kattan], "Le problème de l'éducation", *Bulletin du Cercle Juif*, no 71, janvier-février 1962, p. 2.

<sup>37</sup> [Naïm Kattan], "Les Juifs et la Commission Parent", *Bulletin du Cercle Juif*, no 73, avril 1962, p. 2. En 1947, la *C.E.C.M.* crée le *Comité des Néo-Canadiens* dont l'objectif est de diriger les enfants d'immigrants catholiques dans le secteur français. Selon le *Comité des Néo-Canadiens*, il est nécessaire d'établir un programme spécial, les écoles bilingues, pour permettre aux nouveaux arrivants de s'intégrer à la société canadienne-française. Après une première tentative avortée au cours de l'année 1949-1950 en raison du peu d'appui des dirigeants de la *C. E. C. M.*, l'expérience est à nouveau tentée une décennie plus tard. Dans ce nouveau programme, les langues maternelles sont enseignées aux enfants de la première à la troisième année. À partir de la quatrième année, le français, l'histoire, la géographie sont enseignés en français, alors que l'anglais et les mathématiques sont enseignés en anglais. Les écoles bilingues bénéficient de l'appui des différents groupes ethniques et de certains Canadiens français, surtout parmi les néo-nationalistes. C'est l'opposition des anglo-catholiques, craignant de perdre une part importante de leur clientèle étudiante, qui fait avorter ce second projet d'écoles bilingues. Voir Robert Gagnon, *Histoire de la C.E.C.M. Le*

francophones de conserver leur langue et leur culture ? La question peut se poser. Mais à toutes ces questions, personne ne peut prétendre qu'on peut trouver des réponses simples et faciles<sup>38</sup>”.

Quelques années plus tard, dans “L’immigrant de langue française et son intégration à la vie canadienne”, Naïm Kattan aborde la question des écoles bilingues. Dans les éditoriaux du *Bulletin* le projet d’un enseignement bilingue vise à régler la question de la langue d’enseignement des Juifs francophones et à permettre aux Juifs anglophones une plus vaste connaissance de la langue française. Naïm Kattan, dans une perspective plus large, voit dans les écoles bilingues l’unique moyen d’attirer les immigrants à l’école française puisqu’elles leur permettent d’acquérir une connaissance satisfaisante de l’anglais et du français.

Il estime que même l’abolition du caractère confessionnel du système scolaire ne mettrait pas fin à la fréquentation de l’école anglaise par les nouveaux arrivants. À leur arrivée à Montréal, les immigrants semblent avoir le choix entre deux langues. C’est un choix qui n’en est pas un puisque l’anglais est la langue de l’avancement économique<sup>39</sup>. Les réalités matérielles rendent cette langue indispensable, alors que le français, bien qu’utile, n’est pas essentiel<sup>40</sup>.

Ainsi, les Juifs de langue française ne semblent pas complètement mécontents de fréquenter l’école anglo-protestante en raison justement des avantages liés à l’anglais. Ils savent que la connaissance de l’anglais est nécessaire à tout nouvel arrivant pour atteindre la réussite socio-économique. En Afrique du Nord, les Juifs ont délaissé leur dialecte arabe et ont adopté le français pour se rapprocher de la sphère du pouvoir. À Montréal, ils apprennent l’anglais exactement pour la même raison. Toutefois, l’abandon du français est difficile, car cette langue

---

*développement d’un réseau d’écoles publiques en milieu urbain*, Montréal, Boréal, 1996, pp. 227-234..

<sup>38</sup> [Naïm Kattan], “Le problème de l’éducation”, *Bulletin du Cercle Juif*, no 73, avril 1962, p. 2.

<sup>39</sup> Naïm Kattan note que certains Néo-Canadiens optent pour le français lorsque celui-ci est en position de force. Il donne comme exemple les immigrants qui vont s’établir dans les villes et les régions à l’extérieur de Montréal où la connaissance du français est indispensable. Il y a aussi ceux qui travaillent pour des entreprises aux mains des Canadiens français où la langue de travail est le français. Voir Kattan, “L’immigrant de langue française ...”, p. 199.

<sup>40</sup> [Naïm Kattan], “Universalité de la langue française”, *Bulletin du Cercle Juif*, no 23, mars 1957, p. 2.

n'est pas rattachée aux vestiges d'une civilisation en voie de disparition, mais à une richesse culturelle<sup>42</sup>.

Les Juifs de langue française ne sont pas les seuls dans cette situation. Naïm Kattan constate que les Italiens, les Ukrainiens, les Grecs, les Portugais et les Espagnols, par leur religion et par leur culture, ont plus d'affinités avec les Canadiens français, mais les exigences de la vie matérielle et les perspectives d'avancement social liées à la langue anglaise les amènent à choisir l'école anglaise. Kattan est persuadé que si les institutions scolaires francophones offraient une connaissance de l'anglais adéquate, tous ces groupes choisiraient l'école française<sup>43</sup>. L'idée des écoles bilingues, bien que loin d'être parfaite, reste le meilleur moyen, compte tenu du contexte de l'époque, d'intégrer les immigrants dans le milieu canadien-français. Il déplore l'échec de ce projet qu'il attribue aux anglo-catholiques et à certains Canadiens français qui, par leur acharnement, ont fait reculer les dirigeants de la *C. E. C. M.*, à qui le projet tenait à cœur, sans que les principaux intéressés, les Néo-Canadiens, ne soient consultés sur le bien-fondé des écoles bilingues<sup>44</sup>.

L'éducation multiculturelle est un autre thème cher au *Congrès Juif Canadien*, qu'il cherche à intégrer dans la réforme de l'éducation. Contrairement à la question des écoles bilingues, le *Bulletin* appuie sans réserve l'éducation multiculturelle, nécessaire à la transmission de la culture juive aux jeunes générations. Pour le *Bulletin*, la culture juive ne se limite pas à des traditions désuètes comme des phrases en yiddish, les mets juifs ou encore un intérêt particulier

---

<sup>42</sup> Ibid. pp. 192-193.

<sup>43</sup> Au cours des deux premières décennies du présent siècle, l'anglais est enseigné dès les premières années du primaire, souvent à la demande des parents. Pendant les années vingt et trente, sous les pressions des clérico-nationalistes à la tête d'un vaste mouvement en faveur du français, l'enseignement de l'anglais est graduellement établi en cinquième année. En 1981, le gouvernement du Québec publie *L'École québécoise*, un énoncé de sa politique en matière d'éducation qui établit l'enseignement de l'anglais en quatrième année. Voir Gagnon, *Histoire de la C. E. C. M.*, p. 228., p. 316.

<sup>44</sup> Kattan, "L'immigrant de langue française...", pp. 194-195.

pour les Juifs de la Diaspora<sup>45</sup>. C'est une grande réalisation de l'esprit humain, qui est à l'origine de la civilisation occidentale et qui encore aujourd'hui contribue à la civilisation humaine<sup>46</sup>.

Le *Bulletin* trouve nécessaire d'inclure dans une réforme de l'enseignement une formation multiculturelle qui tiendrait compte de l'avenir culturel de tous les groupes ethniques. L'enseignement a pour objectif de former des citoyens du Monde et de la Cité. Dans le cas particulier des Juifs, le *Bulletin* précise que ceux-ci doivent s'initier à l'étude de l'histoire de l'humanité, de l'histoire du Canada, de ses réalités, de ses perspectives. Il est nécessaire qu'ils disposent d'une connaissance égale de l'anglais et du français, de la culture, de l'histoire et de la religion juive. Un Juif, insiste le *Bulletin*, sans les connaissances relatives à son passé et à sa culture, est un illettré<sup>47</sup>. Un jeune Juif, conscient de son héritage culturel, pourra renforcer la culture canadienne par son dynamisme et son originalité.

Le *Bulletin* réclame aussi que la culture juive soit aussi accessible aux jeunes Juifs à l'extérieur des classes, sinon la transmission de cet héritage culturel risque d'être menacé. Il faut que la société québécoise accorde davantage de place au judaïsme. Ainsi, le *Bulletin* trouve aberrant qu'à Montréal, une ville où il existe une forte minorité juive, aucune université ne dispose d'une Chaire ou d'un Institut d'études juives<sup>48</sup>.

### **Le mémoire du Congrès Juif Canadien**

Le *Bulletin* présente dans ses pages quelques extraits du mémoire du *Congrès Juif Canadien* présenté à la Commission Parent. Le *Bulletin* est persuadé qu'une réforme radicale des structures du système d'éducation est nécessaire par un amendement du fameux article 93 de l'A.

---

<sup>45</sup> [Naïm Kattan], "Les assises du judaïsme canadien", *Bulletin du Cercle Juif*, no 18, octobre 1956, p. 2.

<sup>46</sup> [Naïm Kattan], "L'État d'Israël et les Juifs", *Bulletin du Cercle Juif*, no 24, avril 1957, p. 2.

<sup>47</sup> [Naïm Kattan], "Éducation et culture", *Bulletin du Cercle Juif*, no 108, décembre 1965, p. 2.

<sup>48</sup> [Naïm Kattan], "La culture juive entre deux générations", *Bulletin du Cercle Juif*, no 115, août-septembre 1966, p.

A. N. B. Il rapporte que le *Congrès Juif Canadien* est conscient qu'une telle mesure ne semble pas pouvoir se faire dans un avenir rapproché. Ce dernier réclame donc que les anomalies les plus flagrantes soient éliminées par une réforme de l'éducation. Le *Bulletin* mentionne que les suggestions du *Congrès Juif Canadien* sont extrêmement raisonnables et qu'il s'agit du minimum acceptable pour la communauté juive<sup>49</sup>.

Les extraits du mémoire du *Congrès Juif Canadien* abordent essentiellement quatre questions : la représentation des Juifs au sein de la Commission protestante, la question des écoles privées juives, l'enseignement bilingue et la formation multiculturelle.

Le *Congrès Juif Canadien* reproche au système d'éducation au Québec d'être anti-démocratique et anachronique puisque les non-catholiques et les non-protestants paient les frais de scolarité sans avoir le droit de se prononcer dans le domaine de l'éducation. Cette situation, établie par l'article 93 de l'*A. N. B.*, divise le système scolaire en structures confessionnelles sous le contrôle des confessions catholique et protestante. Le *Congrès Juif Canadien* réclame donc un système d'éducation sous l'égide de l'État. Il est en faveur des écoles publiques, mais s'oppose aux écoles dissidentes et aux écoles confessionnelles (communes)<sup>50</sup>. Le *Congrès Juif Canadien* désire que la communauté juive continue son association avec la commission scolaire protestante. Il réclame l'amendement de l'article 93 afin que les Juifs puissent bénéficier d'un statut égal aux protestants au sein de la Commission protestante<sup>51</sup>. Il réclame aussi la nomination

---

2.

<sup>49</sup> [Naïm Kattan], "Les Juifs et la Commission Parent", *Bulletin du Cercle Juif*, avril 1962, no. 73, p. 2.

<sup>50</sup> D'après l'article 583 de la loi de 1903, les écoles protestantes communes (lorsque les protestants constituent la majorité) sont ouvertes aux Juifs. Les écoles protestantes dissidentes (lorsque les protestants constituent la minorité) ne sont pas contraintes par la loi d'accepter des Juifs, mais peuvent le faire si elles le désirent. Autrement dit, les Juifs ne sont pleinement autorisés à fréquenter les écoles protestantes (communes) que par le contrat de 1930, qui est résiliable. Voir Mtre Monroe Abbey et Mtre Saul Hayes, "Mémoire du Congrès Canadien à la commission parlementaire de la constitution", *Bulletin du Cercle Juif*, no 98, décembre 1964, pp. 1-4.

<sup>51</sup> À la suite d'une entente au sein de la *C. E. P. G. M.* en 1965, le nombre de commissaires passe de seize à vingt-cinq pour permettre aux Juifs de siéger au sein de la Commission protestante. Parmi les vingt-cinq commissaires, il y a vingt protestants et cinq Juifs. S'ils ont le droit de siéger, les Juifs ne sont pas élus, mais nommés par le gouvernement avec l'assentiment du *Congrès Juif Canadien*. Cette entente, entérinée par la loi 190 en 1965, reste

de Juifs au sein du Comité protestant de l'Instruction publique.

Pour la question des écoles privées juives, le *Congrès Juif Canadien* réclame des subventions statutaires équivalentes à celles que reçoivent les écoles élémentaires des commissions scolaires protestante et catholique.

Le *Congrès Juif Canadien* cherche à promouvoir la culture française. Il rappelle qu'il a fondé un organisme, le *Cercle Juif de langue française*, qui publie le *Bulletin du Cercle Juif*, un mensuel de langue française. Il remarque aussi qu'il existe au sein de la communauté juive des milliers de Juifs qui sont de langue et de culture françaises. Le *Congrès Juif Canadien* souhaite encourager l'enseignement de la langue française pour que les élèves qui sortent des écoles puissent bénéficier d'une connaissance équivalente du français et de l'anglais. Il ne s'agit pas d'enseigner l'anglais ou le français comme une langue seconde, mais de favoriser un réel enseignement bilingue.

Le *Congrès Juif Canadien* propose un programme intensif d'éducation multiculturelle qui permettrait à l'étudiant canadien de s'adapter à une société démocratique qui comporte en son sein de nombreuses cultures. L'étudiant canadien pourrait ainsi mieux apprécier la diversité culturelle qui caractérise son pays<sup>52</sup>.

Quant au Bill 60<sup>53</sup>, le *Congrès Juif Canadien* lui est favorable dans sa majeure partie. Il

---

temporaire en attendant la fin des travaux de la Commission Parent et ses recommandations en faveur d'une réforme de l'éducation accordant aux minorités une représentation plus complète au sein du système scolaire. Les Juifs n'obtiennent le droit de vote au sein de la Commission protestante qu'en 1973 avec la loi 71. Elle regroupe les Commissions catholique et protestante en huit commissions, six catholiques et deux protestantes, et crée le *Conseil scolaire de l'île de Montréal* chargé du financement des écoles. De neuf à quinze commissaires sont élus au *Conseil scolaire de l'île de Montréal* au suffrage universel pour un mandat de trois ans, sans distinction d'appartenance religieuse. Voir Corcos, *op cit.*, pp. 130-133, p. 147.

<sup>52</sup> *Bulletin du Cercle Juif*, no 73, avril 1962, pp. 1-4.

<sup>53</sup> À la suite des premières recommandations de la Commission Parent, la loi 60 crée le ministère de l'Éducation, dont les responsables sont un ministre élu, membre du gouvernement, et deux sous-ministres, catholique et protestant. Le *Conseil Supérieur de l'Éducation*, qui remplace le Comité de l'Instruction publique, est créé pour assister le ministre dans ses politiques d'éducation. Voir Magnuson, *A Brief History of Quebec Education...*, p. 107. Le *Congrès Juif Canadien* appuie la loi qu'il considère être un pas dans la bonne direction en accordant à l'État la responsabilité de l'éducation, mais à ses yeux, la loi reste incomplète puisqu'elle perpétue un système scolaire

réclame que le *Conseil Supérieur de l'Éducation*, assisté d'un comité catholique et d'un comité protestant, inclut des Juifs au sein du comité protestant. Il demande à être reconnu comme le corps central représentant les citoyens juifs auprès du *Conseil Supérieur de l'Éducation*, il souhaite jouer le rôle des autorités religieuses à l'égard des comités protestant et catholique, c'est-à-dire avoir droit de regard sur les nominations de membres juifs par le *Conseil Supérieur de l'Éducation* au sein du comité protestant<sup>54</sup>.

Enfin, en 1966, lors du dépôt des recommandations de la *Commission royale d'enquête sur l'enseignement au Québec*, le *Congrès Juif Canadien* exprime son opinion, qui est largement en faveur des réformes de la Commission Parent, dans les pages du *Bulletin*<sup>55</sup>. Il accueille favorablement la recommandation qui préconise le respect des différences religieuses à l'intérieur du système scolaire et offre un choix entre l'enseignement catholique, protestant et non-confessionnel. Pourtant, deux des revendications du *Congrès Juif Canadien* n'ont pas été retenues. Si la Commission Parent suggère que le choix de l'anglais et du français soit offert aux trois niveaux de la structure scolaire (catholique, protestant et non-confessionnel), elle ne mentionne rien à propos d'un enseignement bilingue préconisé par le *Congrès Juif Canadien*<sup>56</sup>. La question des subventions gouvernementales, dont pourraient bénéficier les écoles privées

---

anachronique et antidémocratique, car elle ignore la question du statut des Juifs au sein de la Commission protestante. Voir Mtre Monroe Abbey et Mtre Saul Hayes, "Mémoire du *Congrès Canadien* à la commission parlementaire de la constitution", *Bulletin du Cercle Juif*, no 98, décembre 1964, pp. 1-4.

<sup>54</sup> "La communauté juive et le bill 60", *Bulletin du Cercle Juif*, septembre-octobre 1963, p. 1. Le *Conseil Supérieur de l'Éducation* sera constitué de 24 membres : au moins seize catholiques, au moins quatre protestants et un non-catholique et non-protestant. Perry Meyer est le premier Juif à siéger au *Conseil Supérieur de l'Éducation*. Voir Corcos, *op. cit.*, p. 126.

<sup>55</sup> Dans son rapport final, la Commission Parent recommande la création d'écoles neutres parallèlement aux commissions catholiques et protestantes. Toutefois, le gouvernement ne tiendra pas compte de ces recommandations et le système scolaire va rester d'inspiration confessionnelle. Au cours des années qui suivent avec le déclin de l'influence du clergé sur l'éducation et la politisation de la question linguistique, le système scolaire subit une transformation séculière et se divise davantage selon les lignes linguistiques même si les écoles ont une dénomination protestante ou catholique. Voir Magnuson, *A Brief History of Quebec Education...*, pp. 119-129.

<sup>56</sup> L'idée d'un enseignement bilingue ne se réalisera jamais. En 1969, la C. E. C. M. met fin à son projet d'écoles bilingues. Il ne subsiste que les trois écoles bilingues les plus anciennes : *Benizi*, *La Défense* et *St-Simon L'Apôtre*. Avec la loi 101, l'enseignement bilingue disparaît peu à peu et en 1985, elles deviennent des écoles françaises

juives, que ce soit aux niveaux pré-scolaire, élémentaire ou secondaire reste aussi en suspens<sup>57</sup>.

### **Le système scolaire neutre**

Au cours des années soixante, la question du système scolaire confessionnel devient de plus en plus problématique. De nombreux Canadiens français proposent diverses solutions visant l'intégration des non-catholiques à la société canadienne-française, une intégration jusqu'ici contrecarrée par un système scolaire exclusivement confessionnel<sup>58</sup>. L'une des solutions préconisées, véhiculées par certains néo-nationalistes et le *Mouvement laïque de langue française (M. L. F.)*, est la création d'écoles neutres coexistant avec les deux commissions confessionnelles, catholique et protestante, et ouvertes à toutes les religions<sup>59</sup>.

Le *Bulletin* ne semble pas avoir considéré cette avenue sérieusement puisqu'il n'en fait pas mention dans ses éditoriaux et ses articles. Lorsque Naïm Kattan aborde cette question dans "L'immigrant de langue française et son intégration à la vie canadienne", c'est pour s'y opposer.

Kattan relève deux obstacles qui s'opposent à l'intégration des francophones non-catholiques : la langue et la religion. L'obstacle religieux peut être franchi assez facilement en créant des écoles non-confessionnelles à l'intérieur du système scolaire confessionnel ou en

---

ordinaires. Donat J. Taddeo et Raymond C. Taras, *Le débat linguistique au Québec. La communauté italienne et la langue d'enseignement*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1987, pp. 86-88.

<sup>57</sup> "Le Congrès Juif Canadien exprime ses opinions sur les recommandations de la *Commission Royale d'Enquête sur l'enseignement au Québec*", *Bulletin du Cercle Juif*, no 118, décembre 1966, p.2. Le débat sur les subventions gouvernementales des écoles privées juives ne prend fin qu'en 1973, avec la *Loi de l'instruction privée*. À la fin des années soixante, le gouvernement québécois cherche à établir une politique de financement destinée à soutenir l'enseignement privé et forcer celui-ci à se rapprocher des critères de fonctionnement des commissions scolaires publiques. Du même coup, il cherche à consolider l'enseignement du français dans les écoles confessionnelles non-francophones, juives principalement. Il offre de subventionner quatre-vingts pour cent du financement de ces écoles à condition que celles-ci enseignent un certain nombre d'heures de français par semaine. Ces ententes entre le gouvernement du Québec et les écoles privées juives n'ont pas un caractère permanent. Atteignant huit heures par semaine en 1969, l'enseignement du français s'élève à dix-sept heures sous le gouvernement du *Parti québécois* et diminue à quatorze heures à la fin des années quatre-vingt. Anctil, *Tur Malka...*, pp. 179-180.

<sup>58</sup> Le journaliste Jean-Marc Léger, dans un article du *Devoir* en 1956, estime de dix à douze mille le nombre de francophones non-catholiques obligés de fréquenter l'école anglo-protestantes en l'absence d'un système scolaire non-confessionnel. Voir Behiels, "The Commission des Écoles catholiques de Montreal and the Neo-Canadian

multipliant les écoles franco-protestantes. Toutefois, l'obstacle linguistique n'est pas franchi pour autant. Les enfants qui fréquenteraient les écoles neutres ou franco-protestantes n'auraient aucun contact avec les enfants franco-catholiques, explique Naïm Kattan. L'intégration des francophones non-catholiques est impossible s'ils sont isolés des Canadiens français, qui forment le groupe qui véhicule principalement la culture française au Canada. Ils sont placés à l'extérieur de la réalité qu'exprime la langue française. Comme ces francophones ne bénéficient pas d'un espace culturel commun avec les Canadiens français, l'usage de la langue française devient artificiel et souvent inutile, et ils se détournent peu à peu du français au profit de l'anglais<sup>60</sup>.

Pour Naïm Kattan, les écoles neutres, loin d'intégrer culturellement les Juifs de langue française au sein du Canada français, n'amèneraient guère de changement à la situation qu'ils connaissent déjà à l'intérieur d'un système scolaire strictement confessionnel :

Quand on enseigne le français à des enfants, la méthode qu'on utilise si perfectionnée et si efficace soit-elle, sans leur donner la possibilité d'associer les mots à des visages, d'accorder les vocables aux sentiments, de s'y initier dans des jeux et des disputes, on ne fait que fabriquer une langue artificielle. On place ces enfants à l'extérieur de la réalité que cette langue exprime au Canada, on en fait des observateurs étrangers, des touristes perpétuels. L'intégration commence à l'école. Même si l'on formait des Néo-Canadiens qui s'exprimeraient en un français parfait, on leur interdirait de s'intégrer au groupe canadien-français si, dès l'école il ne leur était pas impossible de fréquenter les enfants canadiens-français. S'ils apprenaient dans de telles conditions artificielles, il est possible que plus tard, ils pourraient participer parallèlement et séparément et, par conséquent, indirectement à la culture canadienne-française. Ils seront entourés de groupes anglophones perdus dans un continent anglo-saxon. Séparé de la communauté canadienne-française, le francophone isolé perd à plus ou moins longue échéance le désir et la motivation de garder sa langue. Les enfants qui apprendront le français, sans vivre au sein de la communauté canadienne-française, en feront un instrument utilitaire subsidiaire et non une expression vivante d'un mode de penser et de sentir<sup>61</sup>.

## La déconfessionnalisation de la société

De 1965 à 1966, le *Bulletin* délaisse la question de l'enseignement pour aborder, dans une

---

Question 1947-63", *Canadian Ethnic Studies*, XVIII, 2, 1986, p. 53.

<sup>59</sup> Magnuson, *A brief history of Quebec education...*, p. 119.

<sup>60</sup> Kattan, "L'immigrant de langue française...", pp. 195-196.

perspective beaucoup plus large, la déconfectionnalisation des institutions politiques, sociales et culturelles. Les institutions éducatives occupent une grande place dans ses pages, mais il étend son discours aussi aux associations politiques et aux institutions de bien-être<sup>62</sup>.

Dans le contexte de l'urbanisation, le *Bulletin* juge que les institutions politiques, sociales et culturelles de la province de Québec sont dépassées et qu'elles ne répondent plus aux besoins des citoyens. Elles ont besoin désormais des subventions de l'État pour se maintenir et poursuivre leurs activités<sup>63</sup>.

Le *Bulletin* distingue la charité et la philanthropie de la justice sociale. La charité et la philanthropie n'ont de sens que si elles constituent un don libre. Les organismes privés ont le droit de choisir à qui ils peuvent faire bénéficier leurs services. C'est autre chose si des organismes et des institutions sont financés par l'État. Il s'agit alors de la justice sociale, qui s'applique selon les besoins des citoyens et non pas en fonction de la langue et de la religion. Le *Bulletin* reproche à ces institutions d'enseignement et de bien-être d'être divisées selon la langue et la religion et d'être ainsi la cause de nombreuses injustices. Il trouve malheureux qu'un individu dispose d'un meilleur service plutôt qu'un autre en raison de sa langue ou de sa religion<sup>64</sup>.

La confessionnalité de la sphère publique est incompatible avec le développement de la société dans son ensemble. Les institutions confessionnelles, qui ne s'adressent qu'à un groupe de la population, n'en bénéficient pas moins des subventions de l'État. Or, explique, le *Bulletin*

---

<sup>61</sup> Ibid. p. 196.

<sup>62</sup> Cette partie sur la déconfectionnalisation de la société permet d'éclairer la position du *Bulletin* sur la laïcité. Le *Bulletin* recherche une société sécularisée dans laquelle l'espace public est influencé par le pluralisme, la fragmentation des appartenances et des références identitaires. Il aspire à une société qui reconnaît l'égalité entre les différentes religions et l'importance de la dimension religieuse dans les rapports humains. Voir Jacques Zylberberg, "Laïcité, connais pas : Allemagne, Canada, Etats-Unis, Royaume-Uni", *Pouvoirs*, no 75, 1995, "La laïcité", Paris, Seuil, p. 51.

<sup>63</sup> [Naïm Kattan], "Les institutions et la confessionnalité", *Bulletin du Cercle Juif*, no 101, mars 1965, p. 2.

<sup>64</sup> [Naïm Kattan], "Philanthropie et justice sociale", *Bulletin du Cercle Juif*, no 110, février 1966, p. 2.

les subventions gouvernementales sont possibles grâce au concours de tous les citoyens sans distinction de langue ou de religion. Pourtant, le *Bulletin* prend bien soin de nuancer ses propos. Au sujet des institutions sociales, il ne s'oppose pas à leur caractère confessionnel, à condition qu'elles profitent à l'ensemble de la société sans distinction d'origine ethnique, de langue et de confession. Il prend comme exemple l'hôpital juif, dont près du tiers de la clientèle n'est pas d'origine juive. Il note que de tels exemples sont nombreux parmi les institutions communautaires catholiques et protestantes. La confessionnalité permet à l'individu d'être rattaché à sa communauté par un lien solide et d'éviter de devenir un être isolé de la société dont il fait partie<sup>65</sup>.

Comme pour les institutions sociales, le *Bulletin* ne prône pas, à proprement parler, la déconfessionnalisation des institutions d'enseignement<sup>66</sup>. Il veut permettre aux francophones non-catholiques et même aux non-francophones d'étudier dans les institutions d'enseignement de langue française. Toutes les institutions de haut savoir, ainsi que les écoles des autres niveaux appartiennent à tous les citoyens. Suivant la même logique de la justice sociale, il affirme :

La culture française telle qu'elle s'exprime dans les écoles et les universités de notre province appartient à tous les citoyens, y compris ceux qui ne sont pas nés ici et ceux dont la langue maternelle n'est pas le français. Ainsi, le gouvernement doit apporter son appui aux institutions de langue française, non pas seulement parce que la majorité de ses électeurs sont de langue française, mais aussi parce que ces institutions constituent la richesse de toute la communauté. Par ailleurs, tous les citoyens devraient avoir accès aux institutions de bien-être et d'enseignement qu'ils souhaitent et qui leur conviennent. Si des Québécois non-catholiques désirent avoir accès à des écoles de langue française, le gouvernement de la province et le ministère de l'éducation devraient satisfaire ce désir<sup>67</sup>.

Ainsi, le *Bulletin* réclame que la répartition des fonds ne soit plus appliquée selon les

---

<sup>65</sup> [Naïm Kattan], "Les institutions et la confessionnalité", *Bulletin du Cercle Juif*, no 101, mars 1965, p. 2.

<sup>66</sup> Dans son rapport, la Commission Parent recommande aux universités d'adopter un caractère plus démocratique dans leur charte. En 1965, le Cardinal Léger brise la tradition en nommant un recteur laïc à l'Université de Montréal et en dotant l'université en 1967 de sa première charte laïque. En 1970, l'Université Laval suit le même mouvement. Voir Magnuson, *A Brief History of Quebec Education...*, p. 122.

<sup>67</sup> [Naïm Kattan], "Philantropie et justice sociale", *Bulletin du Cercle Juif*, no 110, février 1966, p. 2.

lignes religieuses et linguistiques, mais selon les besoins réels des citoyens qui composent la société<sup>68</sup>.

La grande crainte du *Bulletin* est l'utilisation des institutions publiques, surtout l'école, par certains groupes religieux pour lutter contre le vide spirituel et moral causé par le confort matériel. Loin de s'opposer à la lutte contre le vide spirituel et moral, le *Bulletin* est toutefois contre l'idée que l'école publique soit monopolisée par un groupe religieux majoritaire pour favoriser ses valeurs religieuses et spirituelles. Il considère qu'il y a contradiction entre le besoin de renforcer l'esprit religieux par la sphère publique et l'émergence d'un pluralisme religieux de plus en plus reconnu et accepté au niveau national comme au niveau international. Puisque aucune grande religion ne semble pouvoir l'emporter sur une autre dans un avenir rapproché, le *Bulletin* est persuadé que le mieux à faire est de créer des rapports harmonieux desquels les notions de majorité et de minorité seraient absentes pour laisser la place à un pluralisme religieux<sup>69</sup>.

Sur le plan politique, le *Bulletin* est plus catégorique. Il juge que la confessionnalité a peu de place. Si au Canada anglais et au Canada français, les partis politiques ont évité toute forme d'identification religieuse, le *Bulletin* remarque que ce n'est pas le cas avec les associations politiques. Elles ont souvent inclus la religion lorsqu'il s'agit de recruter des membres ou de mener leurs actions. Le *Bulletin* exige que ces associations politiques précisent si la confessionnalité conserve sa raison d'être dans le recrutement de leurs membres<sup>70</sup>.

---

<sup>68</sup> [Naïm Kattan], "Philantropie et justice sociale", *Bulletin du Cercle Juif*, no 110, février 1966, p. 2.

<sup>69</sup> [Naïm Kattan], "Le pluralisme nécessaire", *Bulletin du Cercle Juif*, no 77, octobre 1962, p. 2.

<sup>70</sup> [Naïm Kattan], "Les institutions et la confessionnalité", *Bulletin du Cercle Juif*, no 101, mars 1965, p. 2. Le *Bulletin* fait référence à la *S. S. J. B.*, longtemps fermée aux non-catholiques. Dans le milieu des années soixante,

## Les appuis et les oppositions du Canada français

Dans les années cinquante, les journalistes canadiens-français sont très attentifs à la lutte des franco-protestants pour leurs écoles françaises. Ils éprouvent un mélange de surprise et de réconfort face à l'appui dont bénéficient les protestants de langue française de la part du *Bulletin*. Si, les Juifs de langue française bénéficient de l'appui et des sympathies des journalistes canadiens-français, ces derniers ne cherchent toutefois pas à réformer le système scolaire par une déconfessionnalisation ou par l'apparition d'un réseau d'écoles neutres. Ils réclament que la Commission protestante ouvre des écoles françaises pour les non-catholiques francophones.

Conrad Langlois trouve réconfortant l'éditorial du *Bulletin* "Langue et religion", écrit par un Juif francophone et qui traite de la survivance et de la vie française. Il explique que les Juifs francophones, bien que d'une autre religion, demandent aux Canadiens français de les considérer comme des Canadiens français pour qu'ils puissent continuer à préserver leur langue et leur culture française. Au sujet de la question des écoles, Langlois les incite à ne pas céder au découragement. Avec le concours des autorités catholiques, de grands efforts de rapprochement ont été faits entre catholiques, protestants et Juifs de langue française<sup>71</sup>.

La capacité d'intégrer ces nouveaux arrivants francophones non-catholiques à la collectivité canadienne-française dépend du rayonnement de la culture française, selon Langlois. Il considère que si la culture française rayonnait davantage et si les Canadiens français se montraient plus accueillants envers les étrangers, il y aurait plus de parents qui réclameraient des écoles françaises pour leurs enfants. Sous ces pressions, la Commission protestante n'aurait d'autre choix que d'ouvrir des écoles protestantes françaises. Le français pourrait même s'enseigner dans les écoles catholiques, protestantes et juives de langue anglaise. Toutefois,

---

après un long débat, elle conserve son statut confessionnel, mais accepte au sein de son organisation les Juifs et les protestants. Elle reste toutefois fermée aux athées. Voir *Bulletin du Cercle Juif*, no 116, octobre 1966, p. 2.

précise Langlois, les Canadiens français ne portent pas l'entière responsabilité de cette absence de rayonnement de la culture française, car l'immense majorité des Québécois de toutes les origines n'éprouve guère d'intérêt pour leur propre culture ou celle des autres.

Pierre Vigeant, journaliste au *Devoir*, remarque avec surprise que les Juifs se préoccupent davantage de la cause des protestants de langue française que les Canadiens français eux-mêmes :

Ils [Les franco-protestants] ont trouvé des alliés, non pas chez les Canadiens français catholiques, que le rayonnement du français paraît laisser indifférents, mais chez les Juifs. [...] Idéologiquement, les Juifs sont encore plus éloignés de nous que les protestants français. Par contre ils sont beaucoup plus nombreux. Si la majorité d'entre eux se mettaient à appuyer les revendications des protestants de langue française, ils pourraient fort bien forcer les commissaires à s'occuper sérieusement de l'affaire. Ce serait tout de même humiliant pour nous de voir les Juifs entreprendre en faveur du français un mouvement que nous aurions négligé<sup>72</sup>.

Pierre Vigeant constate que chez les Juifs, il existe un vaste mouvement en faveur du français. Il y a tout d'abord les Juifs, arrivés récemment, de culture et de langue françaises qui désirent continuer à perpétuer leur culture française au Canada. Vigeant remarque aussi un nombre important de Juifs anglophones qui souhaitent que leurs enfants bénéficient d'une connaissance de la langue française<sup>73</sup>.

Dans les années soixante, les quelques conférences prononcées par des Canadiens français devant le *Cercle Juif de Langue Française* témoignent des mêmes sympathies pour la cause des Juifs de langue française, pour leur droit à l'enseignement en français, mais sans pour autant revendiquer la réforme du système scolaire dans un sens laïque.

Dans la conférence qu'il donne devant le *Cercle Juif de Langue française*, le Père Jean-Louis Brouillé reconnaît le bien fondé d'une réforme de l'éducation, nécessaire dans un contexte d'urbanisation et d'industrialisation. Toutefois, il cherche à éviter une réforme de l'éducation qui

---

<sup>71</sup> Conrad Langlois, "Commentaires", *Bulletin du Cercle Juif*, no 9, novembre 1955, p. 4.

<sup>72</sup> [Naïm Kattan], "Les assises du judaïsme canadien", *Bulletin du Cercle Juif*, no 18, octobre 1956, p. 4.

écarterait le clergé du domaine culturel et de l'enseignement. Il s'oppose au projet de l'école neutre qu'il juge prématuré. Le Père Brouillé affirme que la réforme de l'éducation doit tenir compte du fait que la grande majorité de la population habitant la province de Québec est d'origine française et de religion catholique.

L'idée des écoles neutres préconisée par la pensée laïque est fondée sur deux arguments principaux : l'intégration scolaire des enfants non-catholiques et le caractère pluraliste de la société. Le premier argument est le plus valable. Le Père Brouillé considère qu'il doit y avoir un moyen de résoudre ce problème sans passer par la création de l'école neutre. Quant au caractère pluraliste de la société québécoise, le Père Brouillé considère qu'il n'est pas si évident que cela. Les défenseurs et les promoteurs de l'école neutre se recrutent essentiellement dans les milieux pluralistes. Ils appliquent la vision qu'ils ont de leur milieu particulier à l'ensemble de la société<sup>74</sup>.

Jean-Paul Desbiens, plus connu sous le pseudonyme de Frère Untel, affirme que contrairement aux autres sociétés occidentales la réforme scolaire au Québec n'a pas été déclenchée à partir d'une crise religieuse ou anti-religieuse, elle se fait au nom du réalisme et de la démocratie. Elle est régie par trois principes statués par le ministre Paul Gérin-Lajoie que Desbiens approuve: coordination, maintien de la confessionnalité et consultation. Desbiens tient en particulier, lui aussi, à maintenir le statut confessionnel du système scolaire. Il s'oppose à ce qu'il appelle la centralisation, l'étatisation et l'uniformisation de l'éducation par l'État qu'il cherche à remplacer par la socialisation de l'éducation. En faveur de l'éducation chrétienne, il ne veut pas que cet enseignement soit encadré par des structures administratives de l'État, encore moins qu'il y ait un ministère chrétien de l'Éducation ou un ministère de l'éducation chrétienne.

---

<sup>73</sup> [Naïm Kattan], "Les assises du judaïsme canadien", *Bulletin du Cercle Juif*, no 18, octobre 1956, p. 4.

<sup>74</sup> [Naïm Kattan], "Le problème de l'éducation", *Bulletin du Cercle Juif*, no 7, janvier-février 1962, p. 4.

Il faut que l'État laisse l'autonomie aux chrétiens d'enseigner le catéchisme aux enfants chrétiens. Pour surmonter la difficulté qu'éprouvent les Juifs de langue française à bénéficier d'une éducation en français, Jean-Paul Desbiens propose la création d'un système scolaire multiconfessionnel<sup>75</sup>.

Ainsi en dix ans, la position de la pensée canadienne-française présente dans les pages du *Bulletin* n'a à peu près pas changé. S'ils sont ouverts à une solution accommodante pour les Juifs de langue française, les collaborateurs canadiens-français ne considèrent pas que la présence de Juifs francophones rend nécessaire l'abolition du caractère confessionnel du système scolaire. C'est plutôt la position du *Bulletin* qui a changé. Dans les années cinquante, il se contentait pour les Juifs francophones, de favoriser l'intégration scolaire dans les écoles protestantes de langue française. Une décennie plus tard, joignant sa voix à celle du *Congrès Juif Canadien* qui exige une réforme scolaire, il réclame que la réforme de l'éducation tienne compte de la question des Juifs de langue française<sup>76</sup>.

---

<sup>75</sup> Jean-Paul Desbiens, "Réunion du Cercle Juif. Conférence du Frère Jean-Paul Desbiens (Frère Untel)", *Bulletin du Cercle Juif*, no 103, mai 1965, p. 3-4. Le *Congrès Juif Canadien* est opposé à la fragmentation du système scolaire en plusieurs commissions scolaires. Il privilégie un système scolaire unique, mais il affirme que dans les circonstances actuelles un système scolaire avec deux commissions est préférable qu'un système scolaire avec trois ou quatre commissions scolaires. Voir "Résumé du mémoire présenté par le *Congrès Canadien Juif* à la Commission Royale d'Enquête", *Bulletin du Cercle Juif*, no 73, avril 1962, p. 1.

<sup>76</sup> Ce qui rend difficile l'interprétation la pensée du *Bulletin*, c'est qu'il ne prend pas position, que ce soit pour ou contre, sur l'abolition du caractère confessionnel du système scolaire. Il se contente de présenter la position du *Congrès Juif Canadien* d'une façon neutre sans aucun commentaire. Ce qui ne permet pas de savoir s'il appuie, ou au contraire, s'il s'oppose à l'option que favorise le *Congrès Juif Canadien*, soit un système d'éducation sous l'égide de l'État qui tient compte des réalités bilingues et multiculturelles du Québec. Naïm Kattan, dans son texte "L'immigrant de langue française et son intégration à la vie canadienne", est plus clair. L'abolition du caractère confessionnel du système scolaire ne changerait rien à la situation. Les immigrants, même francophones, continueraient à fréquenter l'école anglaise en raison de la qualité de l'enseignement de l'anglais qui y est dispensé. Malgré quelques réserves, Kattan considère que le meilleur moyen d'intégrer les immigrants à la société francophone est par le biais des écoles bilingues. Ces écoles bilingues ne sont pas incompatibles avec un cadre confessionnel, puisqu'au départ elles furent le fruit d'une initiative de la C.E.C. M. Ainsi, il rejoint la perspective du changement de mentalités, qui consiste à éviter le plus possible un bouleversement dans les structures de la société.

\*\*\*

La question scolaire est peut-être le thème qui nous renseigne le plus sur les difficultés qu'éprouve le *Bulletin* à appliquer le principe de la double intégration. Dans les années cinquante, comme l'affirme Conrad Langlois, journaliste à *La Patrie*, l'appui du *Bulletin* à la cause des protestants de langue française en fait non seulement le représentant des Juifs francophones, mais aussi le lien entre les catholiques, les protestants et les Juifs de langue française<sup>77</sup>.

Dans les années cinquante, en abordant la question scolaire, le *Bulletin* ne traite presque exclusivement que des Juifs de langue française. Une décennie plus tard, son discours s'élargit, sous l'impulsion du *Congrès Juif Canadien*, à l'ensemble de la communauté juive, diluant sans cesse le cas particulier des Juifs francophones. Durant cette période, le *Bulletin* tente plutôt de concilier les contradictions qui menacent la double intégration en acceptant sans grand enthousiasme les propositions du *Congrès Juif Canadien* pour régler la question scolaire.

La preuve la plus éloquente de ces contradictions de la double intégration est l'accueil mitigé que réserve le *Bulletin* aux écoles bilingues, la solution préconisée par le *Congrès Juif Canadien*. Le *Bulletin* semble déchiré face à une solution destinée à satisfaire l'ensemble de la communauté juive, mais pas nécessairement les Juifs francophones, nettement minoritaires au sein de cette communauté.

Une illustration de ces contradictions est le peu de cas que fait le *Congrès Juif Canadien* dans son mémoire à l'intention de la Commission Parent à propos de la question des Juifs de langue française, malgré les appels pressants du *Bulletin*. Quant aux Canadiens français, ou du moins ceux dont les extraits des conférences paraissent dans le *Bulletin*, ils ne sont pas prêts à

---

<sup>77</sup> Conrad Langlois, "Commentaires", *Bulletin du Cercle Juif*, no 9, novembre 1955, p. 4.

réformer le système d'éducation en faveur des Juifs de langue française. Ils considèrent avant tout que le règlement de cette question doit se faire au sein de la Commission protestante. Devant le refus du *Congrès Juif Canadien* d'aborder directement la question des Juifs de langue française, du moins jusqu'en 1968, et un certain désintérêt de la part de la majorité canadienne-française, il n'est pas étonnant que la question des Juifs de langue française connaisse son dénouement en 1969 avec l'ouverture de la première école privée juive de langue française en Amérique du Nord, l'École Maïmonide.

S'il est vrai qu'entre 1965 et 1966, le *Bulletin* retrouve un peu de son autonomie en abordant la question de la confessionnalité des institutions politiques, sociales et culturelles, il reste que la question scolaire accélère son processus de politisation. Au cours des années suivantes, le *Bulletin*, sera de plus en plus identifié comme le porte-parole français du *Congrès Juif Canadien* plutôt que comme le porte-parole des Juifs francophones au sein de la communauté juive.

## CHAPITRE V

### LE NATIONALISME

La période étudiée dans ce chapitre, soit les années 1954-1968, se situe à une époque charnière de l'histoire du nationalisme québécois. C'est durant cette époque que le nationalisme canadien-français délaisse la pensée traditionaliste pour une pensée plus réformatrice. Le *Bulletin* est un témoin privilégié de cette nouvelle orientation du nationalisme canadien-français. Comme de nombreux groupes, mouvements et organisations de cette époque, le *Bulletin* va devoir adapter son discours à mesure que ce nationalisme connaîtra de profondes mutations.

La vision qu'a le *Bulletin* du nationalisme canadien-français est d'abord et avant tout communautaire, c'est à dire qu'il prône un dialogue interculturel favorisant le changement des mentalités. Il préfère voir le nationalisme se manifester dans les rapports interculturels gérés par le clergé et les organisations culturelles comme le *Cercle Juif de langue française*, dont le *Bulletin* est le porte-parole, plutôt qu'au sein des structures étatiques. Face à l'isolement social des nombreuses communautés ethniques à Montréal, il est impératif, pour le *Bulletin*, de créer des lieux de rencontre entre les différents groupes ethniques, en particulier entre les Juifs et les Canadiens français. Cette vision du nationalisme paraît pouvoir s'harmoniser avec celle des néo-nationalistes puisque le *Bulletin* adhère à la majorité des thèmes chers aux néo-nationalistes.

L'apparition dans les années soixante d'un État québécois nationaliste et interventionniste vient briser cette entente entre le *Bulletin* et les néo-nationalistes. L'interventionnisme étatique en matière culturelle et certaines déclarations à propos du vote de la communauté juive amènent le *Bulletin* à prendre de plus en plus ses distances par rapport au nationalisme québécois. Ce sont tous ces changements dans l'attitude du *Bulletin* à l'égard du nationalisme qui font l'objet du présent chapitre.

La première partie présente les différences majeures entre les nationalismes conservateur et réformiste, ainsi que les éléments qui rapprochent ou opposent le *Bulletin* aux néo-nationalistes. La seconde partie démontre comment le *Bulletin* définit la nature du nationalisme dans le Québec qu'il souhaite. La troisième partie aborde la lutte contre la démagogie entreprise par le *Bulletin*. La quatrième partie traite de ce que le *Bulletin* considère comme la plus grande réussite du nationalisme: la création de l'État d'Israël. Enfin, la dernière partie est la fameuse question du vote politique de la communauté juive, qui a fait couler beaucoup d'encre.

### **Repères chronologiques**

Le thème du nationalisme se divise en trois périodes précises. Dans la première période, qui se situe entre 1954 et 1960, le *Bulletin* fait la promotion, avec enthousiasme, du nationalisme culturel par opposition au nationalisme religieux. Le nationalisme canadien-français aux yeux du *Bulletin* doit être ouvert et accueillant aux autres groupes ethniques. Il se désole du peu d'interaction entre les différents groupes ethniques à Montréal et encourage la création de lieux de rencontre pour établir des rapports culturels entre les communautés ethniques de Montréal. Ce qui ne l'empêche pas au cours de cette période de dénoncer activement la démagogie.

Le *Bulletin*, dans la seconde période, entre 1960 et 1964, continue à faire la promotion du nationalisme culturel, mais avec certaines réserves. Il appuie le nationalisme canadien-français si ce dernier ne comporte pas d'interventionnisme étatique en matières culturelle et économique. Le nationalisme canadien-français doit reconnaître la primauté de la société en général et non pas celle d'un groupe ou d'une région en particulier.

Entre 1964 et 1968, le sentiment du *Bulletin* envers le nationalisme passe de l'acceptation et de la méfiance, caractéristiques de la première et de la deuxième périodes respectivement, à une certaine crainte. La question du vote politique de la communauté juive accentue cette crainte

et détache peu à peu le *Bulletin* du nationalisme québécois.

### **Les deux nationalismes**

Il ne fait aucun doute que le *Bulletin* ne souscrit pas au nationalisme canadien-français traditionnel. Ce dernier accorde une grande attention à la vocation religieuse et agricole de la nation canadienne-française, ainsi qu'aux valeurs anciennes comme la famille patriarcale, la vie paroissiale, la méfiance envers l'étranger et le culte du passé<sup>1</sup>. C'est particulièrement son association entre la langue française et la religion catholique que le *Bulletin* reproche au nationalisme traditionnel puisqu'il exclut les non-catholiques de langue française de la communauté canadienne-française. Le nationalisme canadien-français réformiste est issu en fait du néo-nationalisme, élaboré entre 1945 et 1960 par l'élite intellectuelle canadienne-française. La culture ne sert plus à maintenir les traditions, mais à assurer la modernisation du Québec en s'engageant activement dans les combats sociaux et politiques<sup>2</sup>. Les thèmes de ce nationalisme sont : l'antiduplessisme, la laïcisation, le pro-syndicalisme, les revendications en faveur de la modernisation, la démocratisation de l'enseignement, un intérêt pour les questions sociales et les rapports interculturels et une ouverture aux immigrants<sup>3</sup>.

Le *Bulletin* adhère à la majorité de ces thèmes. L'ouverture aux immigrants et les rapports interculturels constituent bien sûr la grande préoccupation du *Bulletin*. Il s'intéresse aussi aux questions sociales, à la démocratisation de l'enseignement, et prône, quoique de façon mitigée, la laïcisation de la société. Là où il y a mésentente entre le *Bulletin* et les néo-nationalistes, c'est à propos d'un État interventionniste québécois entièrement dévoué aux

---

<sup>1</sup> Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1989, tome 2, p. 347.

<sup>2</sup> Ibid., p. 678.

<sup>3</sup> Ibid., pp. 356-357.

intérêts des Canadiens français. Non pas que le *Bulletin* soit opposé à un interventionnisme étatique, surtout en matière sociale; ce qu'il réproouve plutôt c'est que l'État serve exclusivement les intérêts des Canadiens français. L'État doit viser le bien commun de tous les membres de la société sans distinction de langue et de religion.

### **Le nationalisme culturel**

La position du *Bulletin* est ambivalente face au nationalisme, autant dans les années cinquante que dans les années soixante. Dans le texte "Juifs au Canada", Naïm Kattan exprime très bien cette variété de sentiments qu'éprouvent les Juifs face au nationalisme.

Les Juifs savent par expérience que pendant les moments de crises et de grands bouleversements, ils sont les premiers à en subir les contrecoups. Leur statut minoritaire et leur vie communautaire autonome, qui les acculent à un certain isolement, les rendent extrêmement vulnérables. Il arrive parfois que le nationalisme ne leur est pas que défavorable. Il est même arrivé parfois que leur condition s'est améliorée à la suite de l'émergence de nouveaux systèmes ou de nouveaux régimes. Naïm Kattan fait remarquer que les Juifs ont connu un bon nombre de nationalismes: le nationalisme israélien renaissant, le nationalisme de la France républicaine, le nationalisme hitlérien et le nationalisme des pays arabes. Les sentiments des Juifs envers le nationalisme varient donc entre l'enthousiasme, l'acceptation, la méfiance et la crainte. Ils accueillent avec prudence tout changement dans la vie politique et sociale de leur pays. Naïm Kattan insiste sur le fait qu'ils ne sont pas opposés à tout changement, pourvu que ces changements établissent une paix plus solide et accordent une plus grande liberté aux citoyens<sup>4</sup>.

Le *Bulletin* affirme que l'association entre la langue et la religion place les Juifs

---

<sup>4</sup> Naïm Kattan, "Juifs au Canada", *Juifs et Canadiens*, dans Naïm Kattan dir. Deuxième cahier du *Cercle Juif de Langue Française*, Montréal, 1965, pp. 45-46.

francophones et les protestants de langue française à l'extérieur de la communauté canadienne-française. La séparation entre la langue et la religion, au contraire, permettrait aux Juifs de langue française et aux franco-protestants de conserver leur langue française et encouragerait de nombreux immigrants à adopter le français au lieu de l'anglais. Dans un tel contexte, le *Bulletin* demande à tous les Canadiens français de se questionner sur le sens à donner au nationalisme : un nationalisme religieux ou culturel. Il va sans dire que le *Bulletin* privilégie un nationalisme culturel<sup>5</sup>.

Dans les années cinquante, le *Bulletin* déclare que le nationalisme constitue une force de progrès qui n'est pas incompatible avec l'universalisme. Il riposte à l'article de Marcel Rioux, dans *Cité Libre*, qui attribue la cause du retard des Canadiens français dans de nombreux domaines au nationalisme. Le *Bulletin* défend le nationalisme en expliquant que la solidarité humaine s'affirme d'abord à l'intérieur d'un groupe ethnique pour ensuite s'étendre à la grande famille humaine. Il ajoute aussi qu'un nationalisme qui n'est pas ouvert et qui comporte des éléments d'hostilité n'est pas authentique :

Prétendre que pour les canadiens-français, se rappeler constamment qu'ils sont canadiens-français finit par leur faire oublier leur qualité d'hommes appartenant à l'humanité tout entière, décèle une confusion assez grave. Rien n'empêche un canadien français, fier d'appartenir à son groupe d'appartenir, en même temps, à la famille humaine. J'irai plus loin. Un canadien français sera d'autant plus fermement et solidement humain qu'il assume dignement et ardemment son identité ethnique. Un nationalisme ouvert, large et généreux, qui évite les mythes et rejette la passion aveugle ainsi que les théories filandreuses et les mensonges pseudo-scientifiques, ne peut être qu'une force de progrès. C'est en s'efforçant d'être courageusement soi-même, en essayant de s'épanouir dans le réel et les activités positives qu'on atteint l'universel tout en rejoignant ceux, qui appartenant à d'autres groupes, suivent des voies semblables mais parallèles. Un nationalisme authentique ne peut nourrir des sentiments d'hostilité envers qui ce soit. Autrement, ne se serait qu'une démagogie camouflée et une imposture stérile<sup>6</sup>.

---

<sup>5</sup> [Naïm Kattan], "Langue et religion", *Bulletin du Cercle Juif*, octobre 1955, no 8, p. 2.

<sup>6</sup> [Naïm Kattan], "Le nationalisme est-il dépassé ?", *Bulletin du Cercle Juif*, no 14, avril 1956, p. 2. Nous répétons l'orthographe du *Bulletin*.

Dans les années soixante, Naïm Kattan est très favorable aux changements qui touchent la société québécoise. Comme de nombreux Juifs, il s'aperçoit que le pluralisme est de plus en plus accepté au Québec. Il en veut pour preuve l'apparition, malgré les quelques résistances et hésitations, d'institutions sans dénomination religieuse. La laïcisation progressive de la société québécoise ne peut que rapprocher les Canadiens français des Juifs<sup>7</sup>.

Au début des années soixante, le *Bulletin* devient moins optimiste et son attitude envers le nationalisme est un mélange d'acceptation et de méfiance. Le *Bulletin* décrit cette période très favorablement comme une époque de dynamisme et d'expansion dans laquelle règne un esprit progressiste et révolutionnaire. Cette période, qui voit des structures désuètes s'effondrer, est accompagnée aussi d'un grand mouvement nationaliste. Le *Bulletin* continue d'appuyer un nationalisme ouvert et accueillant qui cherche l'épanouissement de l'individu dans la société sans distinction de race, de langue et de religion. Toutefois, il est plus méfiant que dans les années cinquante. Il affirme aussi qu'un nationalisme peut déboucher sur l'intolérance, le fanatisme et la xénophobie. Le *Bulletin* s'oppose à toute forme d'interventionnisme étatique en matière culturelle, que ce soit pour étendre une culture par la force à d'autres groupes ethniques et culturels ou pour se défendre des influences extérieures d'une autre culture :

Sur le plan culturel, un nationalisme ouvert fait confiance au dynamisme interne de la culture qu'il défend. Cette culture ne se contente pas du protectionnisme, encore moins de l'usage de la force pour vaincre les obstacles qui se dressent sur son chemin. L'exemple de la culture française est celui qui vient le plus facilement à l'esprit. Cette culture propose au monde son universalisme et invite tous les peuples à puiser dans ses sources vives. Par contre le nationalisme qui se protège en élevant des murs et en dressant des frontières, se condamne à l'engourdissement et à la disparition puisqu'il élimine tout moyen de renouvellement<sup>8</sup>.

Le *Bulletin* est en faveur de la promotion du caractère français du Québec. Mais le

---

<sup>7</sup> Kattan, "Juifs au Canada", p. 47.

<sup>8</sup> [Naïm Kattan], "Deux nationalismes", *Bulletin du Cercle Juif*, no 85, juillet-août 1963, p. 2.

nationalisme doit reconnaître tous ceux qui parlent français, peu importe leur origine ethnique ou leur religion, comme membre à part entière de la collectivité francophone.

Au niveau économique, le nationalisme ne justifie pas davantage la discrimination, que ce soit en faveur d'une classe sociale, d'un groupe ethnique ou religieux ou d'une région. Le *Bulletin* est donc très satisfait de la déclaration de Gérard Filion, président de la *Société Générale de Financement (S. G. F.)*, qui affirme que dans l'aide apportée aux entreprises québécoises, il suivra le principe de la non-discrimination en matière de langue et d'ethnie. Le *Bulletin* réitère sa position en affirmant que le nationalisme doit viser l'épanouissement de la société tout entière sans aucune forme de discrimination. La vision du *Bulletin* est celle d'un nationalisme absent au sein de l'État — donc il privilégie un État neutre — présent parmi les différentes communautés ethniques et actif dans le dialogue interculturel pour établir des échanges culturels et mettre fin aux préjugés par le changement de mentalités.

Le *Bulletin* souscrit au nationalisme canadien-français si celui-ci est ouvert et accueillant aux groupes ethniques porteurs d'une autre culture. L'identité ethnique ne doit pas être un frein aux échanges interculturels. Le nationalisme doit plutôt être une force de rassemblement des différences culturelles au sein d'un même pays. Ces échanges interculturels, qui se situent dans une perspective égalitaire, permettent de créer entre tous les peuples des alliances en vue d'édifier une grande nation<sup>9</sup>.

Le *Bulletin* se désole de la superficialité des liens entre les différents groupes ethniques à Montréal. Chaque membre des groupes ethniques se retranche dans les quartiers habités par sa communauté où il retrouve tout ce dont il a besoin. Il y a bien quelques efforts de rapprochement entrepris par des organisations interculturelles, mais les résultats sont peu concluants. Le *Bulletin* attribue ces liens extrêmement réduits à la peur constante de l'assimilation qu'éprouvent les

différents groupes ethniques. Ce retranchement des identités à l'intérieur des îlots ethniques a pour conséquence d'empêcher l'émergence de Montréal en tant que métropole culturelle. Pourtant, le cosmopolitisme apparent de cette ville aurait, à première vue, favorisé un tel rayonnement culturel de Montréal. Le *Bulletin* cherche à convaincre les différents groupes ethniques qu'établir des contacts et des liens entre eux ne peut nuire à leur indépendance ni à leur survie culturelle<sup>10</sup>. Il n'y a que le changement des mentalités, par le dialogue interculturel, qui peut mettre fin aux préjugés fortement enracinés.

Le *Bulletin* s'aperçoit que les différents groupes ethniques sont déchirés entre le choix de s'enfermer dans un ghetto ou d'accepter l'assimilation. Il considère qu'entre ces deux solutions extrêmes, il en existe une autre beaucoup plus modérée et satisfaisante pour tous les groupes ethniques. Il s'agit pour tous ces groupes de faire converger les grands principes de leur culture avec leurs expériences quotidiennes au Canada. Toute l'originalité de l'apport des Juifs au Canada se situe dans la convergence de ces expériences multiples. Le *Bulletin* insiste sur le fait que ce n'est pas l'existence de plusieurs groupes ethniques qui ont conservé leur culture qui fait problème au Canada, mais le fait qu'ils ne sont pas conscients de leur richesse culturelle et ne cherchent pas à s'intégrer à la vie canadienne<sup>11</sup>.

### **La lutte contre la démagogie**

Une des plus grandes craintes qu'éprouve le *Bulletin* envers le nationalisme, c'est qu'il débouche sur des sentiments d'intolérance, de xénophobie et surtout de démagogie. Il éprouve une peur permanente que les Juifs soient utilisés comme boucs émissaires par les hommes politiques. Cette crainte est présente dans les pages du *Bulletin*, surtout à la fin des années

---

<sup>9</sup> [Naïm Kattan], "Les embûches de la fraternité", *Bulletin du Cercle Juif*, no 42, février 1959, p. 2.

<sup>10</sup> [Naïm Kattan], "Contre la peur", *Bulletin du Cercle Juif*, no 25, mai 1957, p. 2.

cinquante. Elle revient dans le milieu des années soixante avec la question du vote politique de la communauté juive. Cette seconde période est traitée dans la partie qui étudie la question du vote de la communauté juive.

Les Juifs se méfient, rappelle le *Bulletin*, des “programmes vagues, l’exploitation des passions et les grands mots passe-partout”<sup>12</sup>. Ils accordent leur préférence aux gens discrets qui posent des gestes courageux, notamment au niveau des rapprochements interculturels. Les Juifs sont à l’avant-garde de ces rapprochements. Ayant été pendant trop longtemps victimes des persécutions, ils se mobilisent pour toute action visant à contrer la propagation d’idéologies haineuses<sup>13</sup>. Malgré cette méfiance envers certains hommes politiques, le *Bulletin* ne considère pas que la sphère politique n’est qu’aux mains des démagogues. L’activité politique peut devenir un idéal élevé en démocratie lorsqu’elle est régie par des principes éthiques. Au nom d’un idéal politique, des principes tels que “l’amour du prochain, le souci du bien commun et accomplir la parole de Dieu sur terre” peuvent être appliqués<sup>14</sup>.

Pour lutter contre la démagogie, le *Bulletin* propose de faire la guerre aux grands mots qui créent de la confusion. Il remarque que la signification des grands mots, tels que *nationalisme* ou *démocratie*, varie en fonction des villes, des régions et de l’âge des personnes. Il est nécessaire que les institutions les définissent en fonction de situations concrètes pour faire cesser la confusion, si profitable aux démagogues. Les grands mots ont besoin d’être contrôlés par le réel, c’est-à-dire par des principes juridiques et constitutionnels, afin qu’ils ne puissent pas être habilement utilisés par les démagogues. L’interaction des mots et du réel accomplit une double action : elle empêche l’usage effréné des grands mots et rend les institutions politiques, que les

---

<sup>11</sup> [Naïm Kattan], “Le bicentenaire du judaïsme canadien”, *Bulletin du Cercle Juif*, no 46, juin-juillet 1959, p. 2.

<sup>12</sup> [Naïm Kattan], “Politique et culture”, *Bulletin du Cercle Juif*, no 15, mai-juin, 1956, p. 2.

<sup>13</sup> [Naïm Kattan], “La fraternité : discours ou action”, *Bulletin du Cercle Juif*, no 32, février 1958, p. 2.

<sup>14</sup> [Naïm Kattan], “Politique et culture”, *Bulletin du Cercle Juif*, no 15, mai-juin 1956, p. 2.

citoyens tiennent souvent pour acquis, plus vivantes<sup>15</sup>.

## L'État d'Israël

L'État d'Israël est l'un des rares sujets abordés par le *Bulletin* qui reçoit de sa part une attention constante, au cours des quatorze années qui forment la période étudiée, sans connaître la moindre baisse d'intérêt. L'État d'Israël constitue un élément essentiel de l'identité culturelle des Juifs au Canada. Le fait que les Juifs puissent désormais bénéficier d'une mère patrie est considéré par le *Bulletin* comme l'une des plus grandes réussites du nationalisme<sup>16</sup>.

La loyauté simultanée des Juifs envers le Canada et Israël n'est pas incompatible. Le Canada leur offre les mêmes droits et devoirs que les autres citoyens canadiens, tout en leur permettant de conserver leur patrimoine culturel et spirituel. La fierté qu'ils éprouvent pour l'État d'Israël rejaillit au Canada et en fait de meilleurs citoyens canadiens<sup>17</sup>. En effet, le Juif canadien, avec l'existence de l'État israélien, accepte librement de vivre au Canada :

L'effet se fait sentir dans le comportement non seulement des Juifs qui choisissent d'aller vivre en Israël mais également dans la mentalité de ceux qui restent dans leur pays d'origine. Ceux-ci ne se sentent plus comme des citoyens de seconde zone acceptés, quand ils le sont, à contre-cœur, tolérés sans enthousiasme, peu enclins à échanger un pays qui les persécute par un pays qui les maltraite. Pour être accepté, chaque juif était contraint à faire preuve constamment de ses sentiments patriotiques, à manifester plus de loyauté que ses concitoyens non-juifs. Le plus grave, c'est qu'il n'avait pas le choix. Même quand il rejetait son origine, il n'était pas tout-à-fait admis dans la société environnante. Israël donne à chaque Juif la possibilité d'un choix. S'il le désire, s'il est persécuté dans son pays natal, il a la possibilité d'aller s'installer dans un pays qui lui offre un refuge et lui accorde une entière liberté. Autrement, il demeure dans son pays de naissance ou d'adoption sans pour cela, se sentir tout simplement toléré. Il assume sa condition de canadien d'américain, de belge, de brésilien pleinement car il n'a plus peur ou honte d'assumer en même temps sa condition de juif. Sa loyauté envers son pays en est

---

<sup>15</sup> [Naïm Kattan], "Les grands mots", *Bulletin du Cercle Juif*, no 27 août-septembre 1957, p. 2.

<sup>16</sup> La lutte pour la survie d'Israël et la crainte d'une autre extermination, cette fois-ci de la part des nations arabes, renforcèrent la solidarité juive au sein de la diaspora. Les différentes communautés juives se mobilisèrent en vue d'appuyer Israël. La victoire d'Israël sur les nations arabes en 1967 a accentué parmi les Juifs de la diaspora une prise de conscience ethnique, un intérêt pour le patrimoine culturel et religieux et un retour à la tradition religieuse. Voir Altı Rodal, "L'identité juive", dans Pierre Antclit et Gary Caldwell, dir. *Juifs et réalités juives*, Québec, Institut québécois de la recherche sur la culture, 1984, p. 37.

<sup>17</sup> [Naïm Kattan], "Religion et citoyenneté", *Bulletin du Cercle Juif*, no 11, janvier 1956, p. 2.

renforcée<sup>18</sup>.

Pour le *Bulletin*, la création de l'État d'Israël est la concrétisation d'un idéal nationaliste en un État qui a sauvé des milliers de vies humaines des persécutions. C'est aussi plus qu'un refuge, Israël a redonné aux Juifs le respect d'eux-mêmes, la dignité personnelle, le sentiment d'être de meilleurs citoyens. En devenant le centre du rayonnement du judaïsme et de la culture juive, Israël fait prendre conscience aux Juifs qu'ils appartiennent à une culture vivante, qui est une grande réalisation de l'esprit humain, et non plus à une petite culture de ghetto<sup>19</sup>.

### **Le vote de la communauté juive**

Cette question est sans doute la source de la rupture du *Bulletin* avec le nationalisme québécois. Entre 1960 et 1964, il reste encore favorable au nationalisme québécois, sauf si ce dernier prend la forme d'un interventionnisme étatique qui privilégie un groupe social ou ethnique ou une région. Dans la deuxième moitié des années soixante, à la suite de la question du vote de la communauté juive, il prend nettement ses distances d'avec le nationalisme québécois. Il associe cette question au nationalisme à un tel point qu'il n'abordera jamais plus le thème du nationalisme sous un autre angle.

Dès 1964, le *Bulletin* mentionne que la communauté juive est apolitique, sauf pour les débats la touchant de près, et que ses membres votent en tant qu'individus. Il affirme que la communauté juive n'est pas une communauté monolithique. Pour des questions qui concernent l'ensemble de la population canadienne, ses membres divergent souvent d'opinion. Mais dès que

---

<sup>18</sup> [Naïm Kattan], "L'État d'Israël et les Juifs", *Bulletin du Cercle Juif*, no 24, avril 1957, p. 2.

<sup>19</sup> [Naïm Kattan], "L'État d'Israël et les Juifs", *Bulletin du Cercle Juif*, avril 1957, no 24, p. 2. La vision nationaliste du *Bulletin* de l'État d'Israël comporte de nombreuses contradictions par rapport à son discours sur le Québec. Ainsi, il reconnaît la primauté des Juifs en Israël sans aborder la place des population arabes au sein de cet État. Contrairement au Québec, où il favorise un dialogue interculturel, il n'encourage pas Israël à créer des ponts avec ses citoyens arabes. S'il réclame au Québec une culture qui distingue langue et religion, il semble qu'il considère la

les questions touchent la survie et l'avenir de la communauté juive, ses membres deviennent unanimes<sup>20</sup>. Déjà à cette époque, le *Bulletin* semble anticiper le débat qui prendra forme moins de deux ans plus tard.

Le débat lié à la question du vote de la communauté juive prend naissance au lendemain de l'élection de 1966, lors de la déclaration de Daniel Johnson, chef de l'*Union nationale*, qui attribue le faible suffrage obtenu par son parti aux Juifs et aux anglophones. La réaction du *Bulletin* est immédiate. Le *Bulletin* reconnaît qu'il y a des groupes et des régions qui votent selon certaines tendances. Par exemple, les groupes ethniques votent pour les candidats favorables à l'immigration et qui leur donnent des assurances sur leur statut au Canada. Toutefois, il réclame la fin de cette tendance qui est de distinguer les citoyens entre eux :

Il est malheureux qu'à l'issue des dernières élections législatives au Québec des hommes politiques responsables aient éprouvés le besoin de dire publiquement que s'ils n'avaient pas reçu plus de suffrages, ce fut à cause du vote des Juifs et des Anglophones. Comme si, dans la province, ceux-ci, l'heure du vote, ne sont pas considérés, par la loi, des citoyens comme les autres. Heureusement que la mauvaise impression créée par de telles déclarations fut dissipée par les rectifications apportées au lendemain de la chaude journée des élections. Cependant, il faut tuer dans l'œuf cette propension à créer des distinctions entre les citoyens et à mettre en doute leur loyauté en tant que citoyens simplement parce qu'ils votent pour le parti adverse<sup>21</sup>.

Il rappelle que les Juifs votent en tant qu'individus pour les candidats qui, selon eux, vont assurer le progrès démocratique du Québec. Dans son éditorial, il reprend la position du *Congrès Juif Canadien* qui proclame que les Juifs votent pour les candidats et les partis de leur choix sans aucune considération ethnique ou religieuse<sup>22</sup>.

Claude Ryan, dans *Le Devoir*, réagit lui aussi à cette déclaration du chef de l'*Union nationale*, mais pas dans le même sens que le *Bulletin*. Il partage l'avis du *Bulletin* qu'il est

---

culture juive en Israël indissociable du judaïsme.

<sup>20</sup> [Naïm Kattan], "Les groupes et le citoyen", *Bulletin du Cercle Juif*, no 93, mai 1964, no 93, p. 2.

<sup>21</sup> [Naïm Kattan], "Y a-t-il un vote juif ?", *Bulletin du Cercle Juif*, no 114, juin-juillet 1966, p. 2.

<sup>22</sup> [Naïm Kattan], "Y a-t-il un vote juif ?", *Bulletin du Cercle Juif*, no 114, juin-juillet 1966, p. 2.

imprudent de se prononcer sur un sujet aussi délicat sans aucune nuance. À l’opposé du *Bulletin*, toutefois, Claude Ryan est persuadé que le “vote des minorités” existe bel et bien. Reconnaître cet état de fait ne met pas en péril l’égalité des citoyens. Les hommes de science, tout autant que les hommes politiques en tiennent compte dans leur évaluation respective du comportement électoral des citoyens. Claude Ryan voit le “vote des minorités” comme l’expression des convictions individuelles des citoyens, mais aussi comme le degré d’intégration d’un groupe ethnique dans la vie publique. Ainsi, il trouve étrange que les anglophones conservateurs votent pour le Parti libéral alors qu’ils ont davantage d’affinités idéologiques avec l’*Union nationale*<sup>23</sup>.

Un an plus tard, le *Bulletin* fait paraître dans ses pages un article du *Congress Bulletin* qui se réfère à un incident à l’Assemblée nationale. Deux ministres ont tenu des propos racistes à des fins humoristiques, tandis que le chef de l’opposition, Jean Lesage a promis de se servir de cet incident pendant la prochaine campagne électorale. Le *Bulletin* fait paraître cet article affirmant qu’il constitue l’opinion de la majorité de la communauté juive. Cet article rappelle que la communauté juive est apolitique, qu’elle n’est pas affiliée à quelque parti politique que ce soit et que par conséquent aucun parti politique ne peut parler en son nom<sup>24</sup>.

La question du vote politique de la communauté juive accélère le processus de politisation du *Bulletin* qui adopte la position du *Congrès Juif Canadien* sur cette question. Un tel débat rend de plus en plus difficile l’application de la double intégration. La question du vote de la communauté juive rend bien compte du malaise du *Bulletin* et de la communauté juive en général

---

<sup>23</sup> Claude Ryan, “Les Juifs et les élections”, *Bulletin du Cercle Juif*, no 115, août-septembre 1966, p. 3.

<sup>24</sup> “La communauté juive, en tant que communauté, est apolitique”, *Bulletin du Cercle Juif*, no 123, mai-juin 1967, p.1.

face au nationalisme québécois.

\*\*\*

Dans les années cinquante, le nationalisme est un facteur de rapprochement entre les Juifs et les néo-nationalistes canadiens-français. Loin de l'associer à l'intolérance, à la xénophobie et à la démagogie, le *Bulletin* considère que le nationalisme canadien-français peut constituer une force de progrès s'il parvient à créer des liens entre les différents groupes ethniques. Cette vision communautaire, axée sur les changements de mentalités, du nationalisme est possible à une époque où les relations interculturelles sont gérées par le clergé et les organisations culturelles. À l'avènement de la Révolution tranquille, l'État remplace le clergé et les organisations culturelles comme le médiateur entre les différents groupes ethniques. Cette vision communautaire ne tient plus et laisse la place, dans la société québécoise, à un nationalisme interventionniste, qui fait la promotion de changements structurels auxquels est réfractaire le *Bulletin*, du moins en partie.

Face à cette nouvelle orientation du nationalisme, le *Bulletin* continue d'appuyer le nationalisme tout en craignant qu'il privilégie la majorité canadienne-française au détriment des autres groupes ethniques. Le point de rupture est l'incident du vote juif. Dans l'optique du *Bulletin*, cet incident renforce son opinion que le nationalisme québécois ne considère pas les membres, détenteurs d'une autre culture ou faisant partie d'un autre groupe ethnique, comme citoyens à part entière.

De nouveau, le thème du nationalisme met en évidence les difficultés qu'éprouve le *Bulletin* à concilier la double intégration. Dans les années soixante, le nationalisme est un facteur d'éloignement entre la communauté juive et la communauté canadienne-française, alors que dix ans auparavant il constituait un facteur de rapprochement. L'incident du vote de la communauté

juive accélère le processus de politisation du *Bulletin* et une identification graduelle à l'organisation qui l'a fondé, le *Congrès Juif Canadien*. En prenant ses distances avec le nationalisme, le *Bulletin* se prive d'un des éléments non négligeables de l'intégration culturelle des Juifs de langue française au sein du Canada français et met cette dernière en péril.

## CHAPITRE VI

### LE BICULTURALISME

Dès ses débuts, le *Bulletin* se veut un périodique à vocation culturelle. Des années cinquante jusqu'au début des années soixante, le thème de la culture occupe une place de premier plan dans les écrits du *Bulletin*. Il fait la promotion d'une culture universelle et humaniste, qui contrairement à la culture de survivance, peut bénéficier de l'apport de tous les groupes, peu importe leur origine ethnique ou religieuse.

De la culture universelle au biculturalisme, il y a une continuité dans la pensée du *Bulletin*, son objectif reste le même : il réclame un espace culturel commun que tous les groupes ethniques, en particulier ceux de langue française, pourraient partager avec les Canadiens français. Il vise à rendre la culture française accessible à tous les individus qui le désirent sans distinction de religion et de culture d'origine. Cette continuité s'inscrit dans la perspective d'un changement des mentalités. Le *Bulletin* réclame des changements culturels sans toucher aux structures de la société.

Dans les années soixante, à la suite d'un processus de politisation, le *Bulletin* aborde moins le thème de la culture pour se concentrer sur des questions de nature plus politique (question scolaire, nationalisme, biculturalisme). Il semble que le *Bulletin* considère que sous la Révolution tranquille son principal objectif est atteint. La culture au Québec est passée d'une culture de survivance à une culture plus universelle. Ce qui l'amènerait à se porter vers une question plus pressante et plus d'actualité : le biculturalisme. En effet, il craint que la reconnaissance de l'existence des cultures des deux peuples fondateurs, les Canadiens anglais et les Canadiens français fasse des Néo-Canadiens des citoyens de seconde zone. Pourtant, le *Bulletin* n'est pas opposé au biculturalisme pourvu que la culture soit dissociée du groupe qui la

véhicule. Ainsi, la culture française et la culture anglaise ne doivent pas être limitées aux Canadiens anglais et aux Canadiens français, mais accessibles à tous les groupes ethniques pour qu'ils puissent s'en servir comme moyen d'expression de leur propre culture.

La première partie de ce chapitre étudie comment le *Bulletin* entrevoit les relations entre la majorité et les minorités d'un point de vue général. La seconde partie traite de son inquiétude face à l'absence d'une culture véritablement canadienne et de la promotion qu'il fait durant les années cinquante d'une culture nationale. La troisième partie décrit le rôle que les Néo-Canadiens, mais aussi la communauté juive, peuvent jouer dans le débat sur le biculturalisme. La crainte de l'évincement des Néo-Canadiens du débat portant sur le biculturalisme constitue la quatrième partie. Finalement, la dernière partie décrit la principale revendication du *Bulletin* : la dissociation entre la culture et le groupe qui la véhicule.

### **Repères chronologiques**

Le *Bulletin* ne traite pas de la question du biculturalisme de façon continue. La période pendant laquelle il s'en préoccupe est relativement courte comparativement aux autres thèmes, soit de 1954 à 1955 et de 1960 à 1968. Ce qui ne l'empêche pas d'aborder la question de la culture au Canada entre ces deux périodes.

En 1954 et 1955, ce sont les têtes d'affiche du *Congrès Juif Canadien*, des Juifs anglophones, qui écrivent les éditoriaux du *Bulletin*. Ils considèrent que le caractère bilingue et biculturel du Canada, assuré par la présence des Canadiens français, est la meilleure garantie de la survie culturelle des groupes ethniques minoritaires, parmi lesquels figurent les Juifs. Ils exhortent la communauté juive à appuyer les Canadiens français dans leur lutte pour leur survie culturelle.

De 1955 à 1960, avec la nomination de Naïm Kattan comme rédacteur en chef, le *Bulletin*

délaisse temporairement le thème du biculturalisme pour faire la promotion d'une culture nationale canadienne. Le *Bulletin* s'inquiète beaucoup de l'absence d'un sentiment national au Canada. Les seuls éléments de solidarité qui unissent les Canadiens sont, selon lui, les institutions politiques et les lois auxquelles sont soumis tous les Canadiens. Il cherche à développer une culture civique<sup>1</sup> qui tiendrait compte de ces facettes de l'identité canadienne.

De 1960 à 1968, le *Bulletin* est en faveur du biculturalisme pourvu que les deux cultures principales au Canada demeurent accessibles à tous les groupes ethniques afin qu'elles servent de moyen d'expression à leur propre culture. Sans la dissociation entre la culture et le groupe ethnique qui la véhicule, le *Bulletin* craint que les Néo-Canadiens deviennent des citoyens de seconde zone.

### **Les rapports entre la majorité et les minorités**

Le *Bulletin* conçoit le biculturalisme comme un nouveau partage des pouvoirs entre les deux principaux groupes culturels au Canada : les Canadiens anglais et les Canadiens français. Sa hantise est que les Néo-Canadiens soient exclus de ce nouveau partage des pouvoirs. Dans ce contexte, le sujet des relations entre la majorité et les minorités est l'une des grandes préoccupations du *Bulletin*.

Pour le *Bulletin*, les relations entre les différentes communautés ont conditionné l'histoire canadienne. Il remarque que tous les Canadiens se conduisent à un moment ou à un autre comme un groupe minoritaire. Même les Canadiens anglais n'ont pas le comportement d'une majorité, qui se caractérise par l'indifférence qu'elle éprouve pour les minorités. En effet, d'après le *Bulletin*, une majorité pleine d'assurance en elle-même, dynamique, consciente de la vitalité de sa

---

<sup>1</sup> Ce terme n'est pas utilisé expressément par le *Bulletin*, mais nous trouvons que c'est celui qui qualifie le mieux la vision d'une culture canadienne nationale véhiculée par ce périodique.

culture ne se préoccupe pas des minorités qui vivent à ses côtés. La crainte de l'américanisation pousse les Canadiens anglais à adopter un comportement minoritaire.

Il y a deux formes de comportement minoritaire. Il y a le comportement minoritaire marqué par la peur, la crainte et le manque de confiance. Ce comportement se caractérise par le repliement d'un groupe sur lui-même et sa peur des influences extérieures. Ses membres sont sujets à un code de conduite très strict. La critique des membres au sein de leur propre communauté est interdite et peut être considérée comme un acte de trahison. L'autre comportement se distingue du précédent par la confiance qu'un groupe possède en ses valeurs culturelles, spirituelles et sociales. Nullement menacées, ces valeurs survivent par elles-mêmes en raison de leur dynamisme et de leur vitalité. Elles peuvent même attirer des membres des autres communautés ethniques qui souhaitent adhérer à ces valeurs.

Tour à tour, les Canadiens anglais, les Canadiens français et même les autres groupes ethniques ont adopté l'un ou l'autre de ces comportements<sup>2</sup>. La non-assimilation des Néo-Canadiens à l'un des deux groupes principaux au Canada est un excellent exemple de ce double comportement minoritaire. Ni les Canadiens anglais et ni les Canadiens français, n'étaient assez forts pour assimiler l'un des deux groupes ou pour absorber les immigrants et aucun des deux n'étaient assez faibles pour disparaître au profit de l'autre. Les Canadiens français se sont repliés sur eux-mêmes par peur de l'étranger. Les Canadiens anglais n'ont pas pu se servir des Néo-Canadiens pour noyer les Canadiens français, car eux-mêmes se sentaient menacés par l'américanisation. Ainsi, dans leurs rapports avec les Néo-Canadiens, les deux groupes dominants au Canada ont adopté un comportement minoritaire négatif envers les Néo-Canadiens<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> [Naïm Kattan], "Minorités", *Bulletin du Cercle Juif*, no 59, novembre 1960, p. 2.

<sup>3</sup> [Naïm Kattan], "Deux groupes ou deux cultures", *Bulletin du Cercle Juif*, no 86, septembre-octobre 1963, p. 2.

Le *Bulletin* considère que le premier comportement est un gaspillage d'énergie et détruit tout effort de rapprochement entre les diverses communautés ethniques, alors que le second est la base d'une nouvelle entente et d'une collaboration entre les différents groupes ethniques<sup>4</sup>.

Le *Bulletin* ne se fait pas d'illusions. L'équilibre parfait entre la majorité et les minorités est une chose impossible à atteindre. Le mieux à faire est de tenter d'établir les rapports les plus harmonieux possible en respectant les droits de tous les groupes ethniques à la fois. Les majorités sont souvent tentées de se servir de la loi du nombre pour imposer une uniformité, un moule unique à tous. Le *Bulletin* considère que dans une perspective d'harmonisation des rapports entre la majorité et les minorités, la majorité doit s'efforcer d'obtenir le consentement des minorités ou de reconnaître leurs droits à l'opposition<sup>5</sup>.

### **La culture nationale canadienne**

Dans les années cinquante, sous la direction de Naïm Kattan, le *Bulletin* cherche à encourager l'émergence d'une culture nationale canadienne. Ce n'est que dans les années soixante qu'il se met au diapason du biculturalisme et délaisse peu à peu la notion d'une culture nationale canadienne et reconnaît deux cultures au Canada. Pourtant, pendant les premiers mois d'existence du *Bulletin*, les signataires des éditoriaux, qui sont des têtes d'affiche du *Congrès Juif Canadien*, font la promotion d'un Canada bilingue et biculturel<sup>6</sup>.

---

<sup>4</sup> [Naïm Kattan], "Minorités", *Bulletin du Cercle Juif*, no 59, novembre 1960, p. 2.

<sup>5</sup> [Naïm Kattan], "Les droits des minorités", *Bulletin du Cercle Juif*, no 65, mai 1961, p. 2.

<sup>6</sup> Au cours de cette période, le *Bulletin* cherche à développer une culture civique basée sur les institutions politiques et les lois auxquelles sont soumis tous les Canadiens. Mais tout au long de cette période, sa pensée oscille entre une culture civique et une culture au sens large (au sujet de cette culture voir le chapitre II sur la culture). Le *Bulletin* se désole de l'inexistence d'une culture canadienne et de l'enracinement de nombreux régionalismes. Pour lutter contre cette situation qu'il juge déplorable, il valorise tantôt la culture civique et tantôt la culture française. La culture française semble être le seul noyau solide au pays. Si elle est encouragée et reconnue par les Canadiens anglais, elle peut devenir la culture nationale de tous les Canadiens. Il semble qu'à ce moment là le *Bulletin* doute sérieusement de l'émergence d'une culture canadienne en provenance du Canada anglais sans l'apport du Canada français. Lors de la décennie suivante, l'hésitation entre la culture civique et la culture au sens large prend fin. Dans le débat sur le biculturalisme, le *Bulletin* reconnaît que la culture canadienne est en fait constituée de deux cultures, l'une française

D'après Saul Hayes, la vitalité des nombreux groupes ethniques au Canada est garantie par la lutte que mènent les Canadiens français pour la survie de la culture française. Les Canadiens français assurent par leur présence que la pluralité culturelle au Canada ne soit pas remplacée par un produit culturel unitaire. Les Juifs doivent à tout prix se joindre aux Canadiens français dans leur lutte pour maintenir le caractère bilingue et biculturel du Canada<sup>7</sup>.

Cette courte période est la seule pendant laquelle le *Bulletin* bénéficie d'un appui des intellectuels canadiens-français au sujet du biculturalisme. Dans les années soixante, les extraits des conférences prononcées et des articles écrits par des Canadiens français à propos du biculturalisme, sont pratiquement absents des pages du *Bulletin*. Conrad Langlois, dans un article de *La Patrie*, félicite Saul Hayes pour son éditorial de janvier 1955 qui reconnaît le service que rendent les Canadiens français aux autres groupes ethniques en défendant le "principe de l'unité dans la diversité et dans la conservation des cultures particulières."<sup>8</sup>

Il promet d'appuyer toutes les organisations juives qui œuvrent au rapprochement entre les différents groupes ethniques. De toutes les organisations juives, il accorde en premier lieu sa sympathie au *Cercle Juif*.

Une raison supplémentaire des intellectuels canadiens-français pour appuyer le *Cercle Juif* est la présence de Juifs de langue française : "Nous nous réjouissons également de voir s'accroître le groupe encore relativement restreint des Juifs de langue française, constitué surtout, semble-t-il, d'immigrants de date récente, avec la collaboration d'intellectuels juifs et l'encouragement d'un nombre grandissant de Canadiens français."<sup>9</sup>

Lorsque Naïm Kattan devient rédacteur en chef du *Bulletin*, il se préoccupe beaucoup

---

et l'autre anglaise.

<sup>7</sup> Saul Hayes, "Un point de vue", *Bulletin du Cercle Juif*, no 3, janvier 1955, p. 1.

<sup>8</sup> Conrad Langlois, "Notre bulletin", *Bulletin du Cercle Juif*, no 4, février 1955, p. 10.

<sup>9</sup> Conrad Langlois, "Notre bulletin", *Bulletin du Cercle Juif*, no 4, février 1955, p. 10.

dans ses éditoriaux de cette culture nationale qui semble absente au Canada. Il explique cette absence par l'immensité du pays, la faiblesse numérique de sa population et l'existence de deux communautés linguistiques qui établissent très peu d'échanges entre elles. Un autre élément capital de l'inexistence d'une culture nationale canadienne est l'indifférence de l'élite intellectuelle. Celle-ci n'est pas intégrée à la société et ne cherche pas à apporter sa contribution à la culture nationale. Ses membres s'exilent la plupart du temps dans les grandes métropoles culturelles : Paris, Londres et New York. Pourtant, les chances qui sont offertes aux artistes canadiens de produire des œuvres sont souvent plus élevées que dans bien des pays. Ils disposent de prix, de bourses et ils ont la radio et la télévision à leur disposition. Mais, il y a des limites aux interventions de l'État. Un artiste va produire des œuvres représentatives de la réalité de son pays lorsqu'il se sent solidaire de sa communauté. Le *Bulletin* constate que ce n'est pas le cas au Canada, d'où l'absence d'une culture nationale<sup>10</sup>.

Le *Bulletin* s'inquiète tout particulièrement de l'exil de l'élite canadienne-anglaise aux Etats-Unis. Il affirme que l'avenir du pays dépend des relations entre les Canadiens anglais et les Canadiens français. Plutôt que de choisir l'exil volontaire, les intellectuels canadiens-anglais devraient essayer de définir l'avenir du Canada anglais et les rapports que ce dernier souhaite établir avec le Canada français. Le dynamisme culturel du Canada français peut servir de modèle aux intellectuels canadiens-anglais afin de prendre conscience de l'avenir du pays<sup>11</sup>.

Le *Bulletin* accueille avec enthousiasme la *Déclaration canadienne des droits de l'homme* promulguée par le gouvernement Diefenbaker. Cette mesure législative participe à la vie de la nation. Elle constitue un cri de ralliement pour tout le peuple en proclamant que tous les Canadiens sont égaux. Cela signifie, pour les groupes ethniques, qu'il n'existe pas de citoyens de

---

<sup>10</sup> [Naïm Kattan] "La responsabilité des intellectuels", *Bulletin du Cercle Juif*, no 43, mars 1959, p. 2.

<sup>11</sup> [Naïm Kattan], "L'élite canadienne anglaise", *Bulletin du Cercle Juif*, no 82, mars-avril, 1963, p. 2.

seconde zone au Canada. Le *Bulletin* remarque que l'attachement des Canadiens à des traditions culturelles diverses crée l'impression qu'ils ne partagent aucun dénominateur commun. Les institutions politiques semblent incapables de donner le sens de l'unité à la nation canadienne. Elles gèrent la société par le compromis craignant de brimer les droits d'un groupe ethnique en particulier. Cette façon de faire brise le sens de l'unité, pourtant indispensable à la nation canadienne. Le *Bulletin* voit dans la *Déclaration canadienne des droits de l'homme*, une mesure législative qui non seulement lie tous les Canadiens ensemble, mais qui respecte encore la tradition et l'histoire canadienne :

Le Bill C-60 [la *Déclaration canadienne des droits de l'homme*] continue et confirme une tradition canadienne imposée par l'histoire et la géographie et assumée par toute la population du pays. Le Canada est un pays né de la volonté de l'homme. Ses citoyens sont parmi les plus libres au monde. On ne leur impose que des institutions larges, basées sur le respect de l'individu. Le pouvoir de l'État est presque imperceptible à ceux qui n'enfreignent pas la loi. On ne leur impose même pas le service militaire, symbole dans tous les pays de l'allégeance qu'on doit à l'État, et l'expression de la force de celui-ci dans l'arène internationale. [...] Il faut donc accorder une grande importance à cette déclaration des droits de l'homme. Elle trace la voie d'une expression commune de la volonté et de l'unité du peuple canadien. Elle s'inscrit dans la tradition historique du peuple canadien. Histoire, où les révolutions ont peu de place et où la loi fut le point de départ des réformes et des changements<sup>12</sup>.

Dans l'optique du *Bulletin*, cette absence de sentiment national est compensée par des institutions politiques et sociales qui se caractérisent par leur pragmatisme et leur respect de l'individu. Même si les Canadiens sont un peuple mal défini, ne bénéficiant pas de l'histoire et de la solidarité que créent une langue et une culture communes, ils sont toutefois unis par leurs institutions démocratiques et leur respect de l'individu<sup>13</sup>.

### **L'exclusion des Néo-Canadiens**

Dans les années soixante, lorsque le débat sur le biculturalisme est lancé, le *Bulletin* n'y

---

<sup>12</sup> [Naïm Kattan], "La Déclaration des droits de l'homme", *Bulletin du Cercle Juif*, novembre 1958, no 39, p. 2.

<sup>13</sup> [Naïm Kattan], "La citoyenneté canadienne", *Bulletin du Cercle Juif*, no 44, avril 1959, p. 2.

est pas opposé, bien au contraire, il y voit même des effets bénéfiques. La *Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme* permet de préciser les sources du malaise canadien avant de trouver les solutions : “Une enquête nationale et provinciale sur le biculturalisme, en plus de clarifier la situation, contribuera à susciter dans l’opinion publique les débats nécessaires qui prépareraient tous les Canadiens à respecter le fondement même du Canada comme pays : l’existence de deux cultures nationales<sup>14</sup>.”

Néanmoins, le *Bulletin* craint fortement que cette notion de biculturalisme débouche sur une exclusion des Néo-Canadiens. Ce risque d’exclusion aurait pu être évité si les Néo-Canadiens avaient été invités à participer au débat sur le biculturalisme en tant que citoyens de langue anglaise ou de langue française. Au lieu de cela, ils sont obligés de faire valoir leur présence par les groupes ethniques auxquels ils appartiennent.

Naïm Kattan constate que l’intégration des groupes ethniques à l’une ou l’autre des deux principales cultures au Canada dépend largement des rapports entre les Canadiens anglais et les Canadiens français. Durant deux siècles, ces rapports se sont caractérisés par une minorité qui luttait pour assurer sa survie culturelle et une majorité qui perdait l’espoir d’assimiler cette minorité. En 1945, l’équilibre est rompu, alors que les Canadiens français veulent prendre leur place dans le continent nord-américain et dans le monde<sup>15</sup>.

La grande crainte du *Bulletin* est que le débat sur le biculturalisme se transforme en un débat entre les Canadiens anglais et les Canadiens français et que les Néo-Canadiens soient exclus des prises de décision. Pourtant, il considère que le poids numérique des Néo-Canadiens n’est pas négligeable et qu’ils ne sont pas sans influence au Canada. Les Néo-Canadiens agissent sur la transformation interne du Canada et sur les rapports entre les Canadiens français et les

---

<sup>14</sup> [Naïm Kattan], “Le biculturalisme”, *Bulletin du Cercle Juif*, no 79, décembre 1962, p. 2.

<sup>15</sup> Kattan, “L’immigrant de langue française et son intégration à la vie canadienne”, *Écrits du Canada français*,

Canadiens anglais. Le *Bulletin* rappelle qu'en plus des deux millions de Néo-Canadiens arrivés au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, il y a plusieurs millions de Canadiens de langue anglaise, établis au pays depuis quelques générations, qui sont rattachés à des traditions culturelles autres que britanniques. Au total, le *Bulletin* évalue leur proportion à un tiers de la population canadienne. En Saskatchewan et au Manitoba, les Néo-Canadiens, surtout constitués d'Ukrainiens et d'Allemands, sont majoritaires. Ainsi, l'attachement aux traditions britanniques sera de moins en moins fort au Canada, surtout avec la présence d'une population qui n'est pas d'origine britannique<sup>16</sup>.

La réforme de la constitution canadienne apparaît incontournable. C'est sur le mode de réforme qu'il n'y a pas l'unanimité. Certains se réfèrent aux deux nations signataires du Pacte confédératif. D'autres veulent promouvoir le rôle de tous les groupes ethniques dans le développement du Canada. Le *Bulletin* reconnaît que la constitution canadienne est le résultat d'un compromis de deux groupes sous l'arbitrage de la Grande-Bretagne. Maintenant, constate-t-il, l'arbitre n'est plus là et les deux groupes ne sont plus seuls. Il affirme que la réforme constitutionnelle doit tenir compte des réalités actuelles et non pas des droits historiques, sinon elle sera un échec. Se référer constamment aux deux peuples signataires du Pacte confédératif, c'est s'appuyer sur des notions historiques et ne pas tenir compte des réalités actuelles.

Les Néo-Canadiens sont venus au Canada sans l'intention de démembler leur pays d'accueil, de perpétuer des collectivités distinctes ou de réformer la constitution. Devenus citoyens canadiens, ils ont le droit de participer à la réforme constitutionnelle. Si les Canadiens anglais et les Canadiens français choisissent de réformer le Canada sans tenir compte des Néo-Canadiens en s'appuyant uniquement sur des bases historiques, le *Bulletin* craint que ces derniers

---

Montréal, 1965, pp. 241-242.

<sup>16</sup> [Naïm Kattan], "Dialogue ou table ronde", *Bulletin du Cercle Juif*, janvier 1961, p. 2.

deviennent des citoyens de seconde zone<sup>17</sup>.

D'après Naïm Kattan, les Néo-Canadiens ne souhaitent pas qu'une minorité plus qu'une autre bénéficie de droits politiques supplémentaires. Le Canada ne doit pas être un pays où seulement les cultures des deux peuples fondateurs soient reconnues, mais une fédération de groupes qui traitent ses citoyens, anciens et nouveaux, sur un pied d'égalité. Selon lui, le Canada doit être reconnu comme une mosaïque, une société pluraliste<sup>18</sup>.

### **Le rôle des Néo-Canadiens**

L'impression d'être exclus du débat sur le biculturalisme et la conscience de disposer d'un poids démographique et électoral non-négligeable amènent les Néo-Canadiens à se chercher un rôle à jouer, ainsi qu'un champ d'intervention, dans les questions relatives au biculturalisme. Le *Bulletin* n'échappe pas à cette tendance. Il presse les groupes ethniques du Québec de servir d'intermédiaires entre les individus de même origine ethnique ou religieuse qu'eux vivant ailleurs au Canada afin de leur expliquer la situation au Québec. Quant au rôle d'arbitre que les Néo-Canadiens pourraient jouer, le *Bulletin* n'est pas favorable à cette idée.

Le *Bulletin* est extrêmement prudent au sujet de la place des Juifs dans le débat sur le biculturalisme, autant pour les Juifs anglophones que pour les Juifs francophones. Il est très difficile, selon lui, pour la communauté juive d'intervenir dans le débat du biculturalisme entre les Canadiens français et les Canadiens anglais puisqu'ils ont des membres dans les deux communautés linguistiques canadiennes. Ils peuvent toutefois expliquer aux Juifs ailleurs au Canada ce qui se passe au Québec :

Le Canada étant un pays aux dimensions gigantesques, le contact entre les différentes régions et les différentes villes se heurte à des obstacles matériels. Il incombe donc aux Juifs

---

<sup>17</sup> [Naïm Kattan], "Deux groupes ou deux cultures", *Bulletin du Cercle Juif*, no 86, septembre-octobre 1963, p. 2.

<sup>18</sup> Kattan, "L'immigrant de langue française...", p. 242.

québécois d'informer les autres Juifs canadiens de la situation particulière dans notre province. Ce travail d'information et d'éducation ne donnera de fruits que si certains Juifs de Vancouver, de Winnipeg ou de Toronto acceptent de jouer à fond leur rôle de citoyens canadiens. Il ne faut pas cependant exagérer l'importance des Juifs dans ce domaine. Ils ne constituent qu'une minorité. Ils peuvent cependant donner l'exemple car il faut espérer que d'autres minorités accepteront d'assumer cette tâche de rapprochement. Mais auparavant il faudra que chacun des groupes qui existent au Canada entame le dialogue avec les personnes parlant la même langue et appartenant à la même religion afin d'aplanir les difficultés qui peuvent surgir au niveau même de leurs groupes, d'éliminer les malentendus et de resserrer les liens flous ou affaiblis par les distances<sup>19</sup>.

Il n'y a pas que les Néo-Canadiens qui peuvent jouer un tel rôle : les Canadiens anglais du Québec peuvent expliquer la situation aux Canadiens anglais ailleurs au pays et les Canadiens français de l'Ouest et de l'Ontario peuvent renseigner les Canadiens français du Québec sur leurs régions respectives. Bien souvent les minorités francophones à l'extérieur du Québec divergent d'opinions avec les francophones québécois. S'ils étaient mieux informés de la réalité quotidienne de la province de Québec, ils pourraient mieux expliquer la situation québécoise aux Canadiens anglais qui habitent leurs provinces<sup>20</sup>.

Cette particularité de la communauté juive d'être rattachée par la langue aux deux principales communautés culturelles du Canada se concrétise aussi dans ses relations avec la communauté juive américaine. L'organisation *B'nai B'rith*, présente au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde, reconnaît l'autonomie des cadres canadiens par rapport aux cadres américains en raison des différences sociales, politiques et culturelles qui distinguent les deux pays. Ces différences sont surtout présentes dans le système scolaire, la vie culturelle et les institutions politiques. Plus que tout autre communauté juive canadienne, les Juifs montréalais ressentent ces différences. En vivant avec les Canadiens français, ils connaissent bien les problèmes liés au bilinguisme et au biculturalisme. La présence des Juifs francophones au sein

---

<sup>19</sup> [Naïm Kattan], "Partenaires ou intermédiaires ?", *Bulletin du Cercle Juif*, no 90, février 1964, p. 2.

<sup>20</sup> [Naïm Kattan], "Partenaires ou intermédiaires ?", *Bulletin du Cercle Juif*, no 90, février 1964, p. 2.

de la communauté juive à Montréal ne fait qu'accentuer cette tendance<sup>21</sup>.

Les Canadiens anglais, trop incertains de leur avenir culturel et les Canadiens français, qui craignent les apports étrangers<sup>22</sup>, ne sont pas disposés à intégrer les immigrants encore moins à partager le pouvoir avec eux. Bien que peu favorable à cette idée, Naïm Kattan décrit le désir de certains Néo-Canadiens de jouer le rôle d'arbitre dans le débat sur le biculturalisme. Obligés de constituer une troisième force, les Néo-Canadiens sont conscients de leur poids numérique et électoral. Ils seraient prêts à jouer les arbitres entre les Canadiens anglais et les Canadiens français, mais aucun de ces deux groupes ne semble prêt à leur laisser jouer ce rôle.

Le grand atout des Néo-Canadiens est leur neutralité. Arrivés la plupart après 1867, ils n'ont guère de préférence entre les Canadiens anglais et les Canadiens français<sup>23</sup>. Ils n'ont pas de conscience historique qui les rattache au passé. Ils accordent une importance aux événements historiques dans la mesure où ceux-ci les lient aux autres Canadiens. Les Néo-Canadiens jettent un regard sur l'histoire du Canada qui repose sur une perspective actuelle<sup>24</sup>. Cette absence de conscience historique n'a pas que des avantages, elle a aussi des inconvénients, explique Naïm Kattan. Les Néo-Canadiens, en particulier ceux de l'Ouest, saisissent mal la question du Québec, ils ont tendance à revendiquer pour leur communauté les mêmes droits linguistiques et culturels que les Canadiens français. En effet, dans les années soixante, le nationalisme québécois

---

<sup>21</sup> [Naïm Kattan], "Juifs au Canada et Juifs américains", *Bulletin du Cercle Juif*, no 92, avril 1964, p. 2.

<sup>22</sup> Les Canadiens français ont su assimiler un bon nombre d'étrangers lorsqu'ils ont eu foi en leur avenir : "En fait, même après la conquête, les Canadiens français ont assimilé un nombre considérable d'étrangers : Irlandais catholiques, Écossais protestants, Européens juifs. On peut dire que chaque fois que les Canadiens français s'étaient sentis en sécurité quant à leur avenir, ils n'ont pas eu peur de l'étranger. Au contraire, ils l'ont accueilli et l'ont assimilé. L'étranger francisé, converti au catholicisme, se perdait dans la masse et ne gardait pour tout rappel de son passé qu'un nom. Tout en se protégeant contre l'influence d'un continent anglo-saxon, les Canadiens français ont réussi à attirer quelques recrues." Quand les grandes vagues d'immigration survinrent, ils craignirent que ces nouveaux arrivants renforcent l'élément anglo-saxon et affaiblissent leur groupe. Ce n'est qu'avec l'apparition, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale de la radio et de la télévision, la formation d'une élite intellectuelle et l'urbanisation de la société canadienne-française que les perceptions des Canadiens français à propos des immigrants changèrent et qu'ils cherchèrent à s'en faire des alliés. Voir Kattan, "L'immigrant de langue française...", pp. 211-212.

<sup>23</sup> Ibid. pp. 238-242.

s'exprime à travers la notion du biculturalisme en liant la culture aux réalités sociales et économiques. La lutte pour la survie culturelle s'allie aux revendications d'ordre politique et économique. Les Néo-Canadiens, qui constituent le quart de la population canadienne, sont tentés de suivre le même processus et réclament les mêmes droits culturels et linguistiques revendiqués par les Canadiens français<sup>25</sup>.

Le *Congrès Juif Canadien* fait paraître dans le *Bulletin* (voir note 26) sa position sur le biculturalisme. Il affirme que les rapports entre francophones et anglophones sont discutés selon deux perspectives : l'une juridique et constitutionnelle et l'autre culturelle. Il déplore que les Néo-Canadiens ne soient considérés que sous la perspective culturelle. Ils ne sont reconnus que pour leur contribution à titre culturel. Le *Congrès Juif Canadien* réclame que les Néo-Canadiens aient un statut juridique bien défini<sup>26</sup>.

Le *Bulletin* considère qu'il est difficilement envisageable pour les Néo-Canadiens de jouer le rôle d'arbitre entre les deux groupes principaux au Canada et de réclamer les mêmes droits linguistiques. Leur manque de cohésion, puisqu'ils sont constitués de plusieurs groupes ethniques distincts comme les Juifs, les Ukrainiens, les Allemands ou les Italiens les empêche de jouer un tel rôle<sup>27</sup>.

---

<sup>24</sup> [Naïm Kattan], "Au seuil d'un nouveau siècle", *Bulletin du Cercle Juif*, no 118, décembre 1966, p. 2.

<sup>25</sup> Kattan, "L'immigrant de langue française...", p. 238-242.

<sup>26</sup> Le *Bulletin* ne semble guère enthousiaste envers la position du *Congrès Juif Canadien* si l'on en juge par le peu de place et l'absence de commentaires qu'il accorde à cette position dans ses pages et ses éditoriaux. En effet, la position du *Congrès Juif Canadien* est résumée très succinctement dans une petite rubrique. Loin d'adopter cette position, le *Bulletin* continue à valoriser la dissociation entre la culture et l'ethnicité. Il n'aspire pas à ce que les Néo-Canadiens aient une reconnaissance juridique, mais qu'ils aient un libre accès à la culture française et anglaise tout en pouvant maintenir leur culture et leurs traditions. Il se distance donc de la position du *Congrès Juif Canadien*, qui fait appel à un changement juridique, donc structurel, et continue à privilégier des changements culturels, dans une perspective de changement de mentalités. Voir "Mélanges", *Bulletin du Cercle Juif*, no 86, septembre-octobre 1963, p.1.

<sup>27</sup> [Naïm Kattan], "Deux groupes ou deux cultures", *Bulletin du Cercle Juif*, no 86, septembre-octobre 1963, p. 2.

## **Dissociation entre la culture et l'ethnicité**

Le *Bulletin* ne s'oppose pas au concept du biculturalisme. Il considère que l'existence de deux cultures au Canada est une grande réussite et constitue le fondement de la société canadienne. Il réclame que ces deux cultures soient accessibles aux Néo-Canadiens et qu'elles ne soient pas limitées seulement aux groupes qui les véhiculent.

Dans le même ordre d'idées, le *Bulletin* ne s'oppose pas à la revendication de certains Canadiens français qui réclament que leur groupe ait une représentation équitable dans la fonction publique. Il est en faveur d'une représentation équitable, mais s'oppose à une représentation proportionnelle. Même pour la représentation équitable, cela poserait le problème pour les vingt-trois pour cent de la population canadienne qui n'est ni canadienne-française ni canadienne-anglaise et qui détient encore moins de hauts postes de direction que les Canadiens français. Le *Bulletin* s'interroge sur la façon d'appliquer la notion de représentation équitable pour ce quart de la population. Il se demande s'il y aurait une fonction publique allemande, ukrainienne, juive, italienne, etc. Un tel système créerait trop de confusion. De plus, il affirme que la revendication d'une représentation proportionnelle n'est partagée que par une minorité de Canadiens français.

Pour le *Bulletin*, le principe de la représentation équitable doit être assuré, après bien sûr la compétence, par l'égalité des droits et des chances de tous les citoyens sans considération ethnique, raciale et religieuse. Ce principe démocratique est garanti par les lois fédérales et par les lois de six provinces. Malheureusement, un bon nombre de citoyens canadiens ne sont pas au courant de cet état de fait. Il ne s'explique pas pourquoi le gouvernement du Québec, malgré les appels et les pressions de nombreux mouvements et personnalités publiques, n'a pas décrété des

lois qui rendraient illégale toute discrimination dans l'emploi et le logement<sup>28</sup>.

Naïm Kattan s'oppose à la compartimentation de la société en minorités. Les Néo-Canadiens, selon lui, ne sont pas assez adaptés aux traditions canadiennes, ils n'ont pas toujours la volonté de perpétuer leurs institutions et leurs organisations ethniques, en particulier chez les plus jeunes de leurs membres, et ils ne disposent pas de la cohésion nécessaire pour exercer un pouvoir politique significatif<sup>29</sup>.

Un autre élément central dans la pensée du *Bulletin* au sujet du biculturalisme est l'importance de la dissociation entre la culture et l'ethnicité. Il reconnaît que la majorité des francophones au Canada sont des Canadiens français. Il craint qu'une représentation équitable des Canadiens français dans la fonction publique marginalise les Canadiens de langue française qui sont d'une autre origine ethnique que les Canadiens français<sup>30</sup>. Il craint aussi que cela ouvre la voie à des revendications de même nature, mais pour tous les groupes ethniques. Il devient donc important de distinguer les personnes appartenant à l'une ou à l'autre des deux cultures canadiennes sans prendre en considération leur origine ethnique<sup>31</sup>.

Il existe deux principales cultures au Canada. Tous les groupes ethniques devraient pouvoir y adhérer. Ainsi on sera de culture française ou de culture anglaise indépendamment de l'origine nationale ou religieuse. Un Canada fondé sur deux cultures ouvertes permettrait non seulement à tous les groupes ethniques d'y adhérer librement mais leur donnerait la possibilité, tout en optant pour l'une ou l'autre des deux cultures nationales de conserver leurs traditions propres. Le pacte des deux groupes doit donner naissance à l'association de deux cultures<sup>32</sup>.

---

<sup>28</sup> [Naïm Kattan], "Le biculturalisme", *Bulletin du Cercle Juif*, no 79, décembre 1962, p. 2.

<sup>29</sup> Kattan, "L'immigrant de langue française ...", p. 243.

<sup>30</sup> Le *Bulletin* fait la distinction entre les Canadiens français et les Canadiens de langue française. Ces derniers sont constitués des immigrants francophones fraîchement arrivés, alors que les Canadiens français sont les francophones dont les ancêtres sont établis au Québec, la plupart, depuis le régime français. Le terme *canadien français* renvoie à l'ethnicité, alors que le terme *canadien de langue française* renvoie à la culture française. Dans les années cinquante, le *Bulletin* fait déjà cette distinction, mais sur des bases religieuses. Déjà, il distingue les Canadiens français des francophones non-catholiques. Ce dernier groupe est surtout constitué de Juifs francophones et de franco-protestants, alors que les Canadiens français sont de confession catholique.

<sup>31</sup> [Naïm Kattan], "Le biculturalisme", *Bulletin du Cercle Juif*, no 79, décembre 1962, p. 2.

De son côté, le Canada français ne peut que s'enrichir s'il réussit à absorber ou à intégrer les immigrants de langue française ou les immigrants, qui des deux langues canadiennes, auront choisi le français<sup>33</sup>.

Le *Bulletin* fait la promotion des principes d'égalité sans discrimination raciale, ethnique et religieuse. Il réclame l'intervention des gouvernements pour empêcher l'application des préjugés par la discrimination. Il ne s'agit pas de protéger un groupe plutôt qu'un autre, mais de protéger tous les groupes en protégeant les droits individuels de chaque citoyen. Cette mesure va bénéficier à l'ensemble de la société, car tout individu peut être privé à un moment ou à un autre de ses droits civiques. Le *Bulletin* presse le gouvernement québécois de légiférer contre toute discrimination raciale et religieuse dans les domaines de l'emploi, du logement, de l'hôtellerie et des lieux publics de divertissement<sup>34</sup>. C'est un des rares exemples, où le *Bulletin* favorise un changement structurel par l'intervention de l'État, tout en visant des droits individuels, plutôt qu'un changement de mentalités.

Afin de régler le contentieux entre les Canadiens anglais et les Canadiens français, Naïm Kattan réclame l'égalité du français et de l'anglais à travers le Canada. Non pas en raison du rôle historique joué par les Canadiens français, mais parce que le tiers de la population canadienne parle cette langue. Kattan, dans "L'immigrant de langue française et son intégration à la vie canadienne", privilégie comme dans ses éditoriaux du *Bulletin* les droits actuels plutôt que les droits historiques. Il considère que diviser le pays culturellement et linguistiquement sur les bases de l'ethnicité affaiblirait le Canada déjà largement divisé par les régionalismes.

À l'autre extrême, l'assimilation forcée ne peut être envisagée puisqu'elle irait à l'encontre de la justice et des droits individuels. Il s'agit de trouver un compromis entre ces deux

---

<sup>32</sup> [Naïm Kattan], "Deux groupes ou deux cultures", *Bulletin du Cercle Juif*, no 86, septembre-octobre 1963, p. 2.

<sup>33</sup> [Naïm Kattan], "Dialogue ou table ronde", *Bulletin du Cercle Juif*, janvier 1961, p. 2.

tendances qui sauvegarderait l'unité canadienne tout en reconnaissant les droits culturels des citoyens. Selon Kattan, le respect des libertés individuelles et l'égalité des citoyens devant la loi n'est pas suffisant. Il faut assurer la liberté d'expression culturelle et un rôle à jouer aux Néo-Canadiens dans les prises de décisions gouvernementales<sup>35</sup>.

Le premier pas dans cette direction est de rendre accessible les deux cultures canadiennes à tous les groupes ethniques. Kattan vise surtout la culture française, car il considère que la culture anglaise est déjà accessible à de nombreux Néo-Canadiens qui sans renoncer complètement à leur culture d'origine s'expriment le plus souvent en anglais. Si tel était le cas pour la culture française, les Canadiens français perdraient la vision négative qu'ils ont des immigrants. Ces derniers seraient vus davantage comme des alliés qui renforceraient la place du français au Canada plutôt que comme une menace à l'épanouissement culturel des Canadiens français. La langue française deviendrait l'instrument des groupes ethniques pour exprimer leur culture.

Naïm Kattan décrit bien les rapports nouveaux qui se développeront lorsque la culture française sera dissociée du groupe ethnique qui la véhicule :

Quel rapport établir entre la culture française et les différentes cultures des groupes ethniques ? Au départ, ce sera un rapport d'échange et l'on conservera d'un côté comme de l'autre l'autonomie. Cette autonomie sera de plus en plus partielle. Le Néo-canadien qui aura éprouvé le besoin de connaître le français dans son métier ou dans sa vie professionnelle, s'apercevra aussi que les manifestations culturelles de son groupe ethnique ne peuvent avoir l'ampleur, la diversité et, par conséquent, l'intérêt des manifestations francophones. Il partagera alors son attention entre les deux cultures. Bientôt, il se rendra compte que la langue française pourra lui servir de véhicule pour l'expression de sa propre culture telle qu'adaptée au Canada. Et c'est aux Canadiens français qu'il incombera alors de démontrer au Néo-canadien que son utilisation du français peut lui servir de pont qui le reliera aux Canadiens français. En exprimant sa culture dans leur langue il se fera connaître d'eux et leur fera connaître son apport et l'enrichissement qu'il représente. Il leur découvrira son véritable visage et la base de l'intégration sera établie sur l'échange<sup>36</sup>.

---

<sup>34</sup> [Naïm Kattan], "Il faut que la discrimination soit illégale", *Bulletin du Cercle Juif*, no 75, juillet 1962, p. 2.

<sup>35</sup> Kattan, "L'immigrant de langue française ...", pp. 244-245.

<sup>36</sup> Ibid. pp. 246-247.

Encore une fois, le *Bulletin* propose des solutions qui sont du ressort du changement des mentalités. Ce sont des changements qui se font graduellement, avant tout par la prise de conscience. Il n'est pas en faveur d'un interventionnisme étatique en matière culturelle. La seule intervention étatique qu'il considère comme légitime, c'est celle en faveur de l'égalité des citoyens et contre la discrimination.

\*\*\*

Dans le débat sur le biculturalisme, le *Bulletin* émet de nombreuses réserves. En particulier, la crainte de l'exclusion des Néo-Canadiens est un élément central de sa pensée. Cette crainte de l'exclusion est double. Il craint qu'en reconnaissant la culture des deux peuples fondateurs, les Néo-Canadiens soient marginalisés dans la sphère politique. Il craint aussi que la culture française soit exclusivement associée au groupe canadien-français. Le *Bulletin* aspire à ce que les Canadiens de langue française d'origine autre que canadienne-française, bien qu'ils forment un petit groupe, et les immigrants, porteurs d'une autre culture, aient accès à la culture française. De nouveau, le *Bulletin* cherche à définir une culture au Canada français qui permettrait aux groupes d'une autre langue ou d'une autre religion d'y participer et d'apporter leur contribution.

Pour remédier à la situation, le *Bulletin* propose deux solutions. La première est de reconnaître l'égalité des citoyens et de légiférer contre la discrimination. L'adoption de la *Déclaration des droits de l'homme* à la fin des années cinquante par le gouvernement Diefenbaker constitue un pas dans la bonne direction. Elle garantit aux Néo-Canadiens qu'ils ne deviendront pas des citoyens de seconde zone. Cette mesure demeure nettement insuffisante si

elle ne s'accompagne pas de droits culturels. Le *Bulletin* réclame donc la dissociation entre la culture et le groupe ethnique qui la véhicule. Elle doit se faire d'abord et avant tout par le changement des mentalités, par la prise de conscience des individus, et non pas par l'intervention d'un État nationaliste.

Pendant les années soixante, le discours du *Bulletin* accorde moins d'importance à la culture universelle, sans doute parce qu'il considère que cet idéal, du moins dans sa majeure partie, est atteint. À la suite d'un processus de politisation, le *Bulletin* s'intéresse au biculturalisme, qui devient son nouveau cheval de bataille. Il ne perd pas son intérêt pour les questions culturelles, mais celles-ci sont insérées dans des considérations politiques. Il craint par dessus tout que les Néo-Canadiens deviennent un groupe marginalisé par rapport aux sphères du pouvoir et aux deux cultures dominantes au Canada. Cet intérêt porté au biculturalisme est donc le résultat d'un processus de politisation que subit le *Bulletin* parallèlement à celui de la communauté juive globale.

## CONCLUSION

Au terme de cette étude portant sur le *Bulletin du Cercle Juif* et les relations entre les Canadiens français et les Juifs de langue française, il convient de faire un bilan du discours du *Bulletin* et de sa conception de l'intégration culturelle des Juifs de langue française au sein de la société canadienne-française. Tout son discours est orienté par la difficulté qu'éprouve un groupe doté d'une double identité, religieuse et culturelle, à s'intégrer dans la société sans provoquer de rupture avec l'une des deux communautés avec qui il partage un héritage commun.

Les cinq thèmes que le *Bulletin* aborde au cours de ces quatorze années (culture, relations internationales, question scolaire, nationalisme et biculturalisme) posent trois grandes questions : quel genre de relations le *Bulletin* désire-t-il établir entre les Juifs francophones et la majorité canadienne-française entre 1954 et 1968 ? Quels projets d'avenir le *Bulletin* envisage-t-il pour la société canadienne-française, alors en pleine mutation ? À quel degré, dans les faits, les Juifs francophones ont-ils réussi à concilier leur double appartenance religieuse et culturelle sans provoquer de rupture avec les deux communautés dont ils sont proches par la religion ou la culture, la communauté juive de langue anglaise et la communauté canadienne-française ? Ces trois questions fournissent l'idée directrice de son discours.

Ainsi la présente conclusion propose une synthèse des réponses du *Bulletin* à ces questions. Elle se divise en quatre parties. La première décrit ce qu'il advient de ce périodique après le départ de Naïm Kattan. La seconde et la troisième rappellent les deux premières questions que se pose le *Bulletin*, ainsi que sa façon d'y répondre. La quatrième fait état de la réponse à la troisième question et de la position d'une partie importante de la communauté juive de langue française, qui se distingue de la pensée du *Bulletin*.

## **La fin du *Bulletin***

Dans un dernier éditorial, avant de quitter ses fonctions de rédacteur en chef, Naïm Kattan résume les réalisations du *Bulletin du Cercle Juif*. Il constate que les tentatives de rapprochement du *Cercle Juif* au cours des dernières années entre les Juifs et les Canadiens français peuvent être considérées comme une réussite. L'arrivée de Juifs de langue française en provenance d'Afrique du Nord et l'intérêt et la curiosité pour les autres groupes que manifestent les Canadiens français, influencés en grande partie par un nouveau nationalisme ouvert et accueillant, ont été des facteurs déterminants du succès de ce rapprochement. Même les Juifs de langue anglaise ont été actifs sur ce plan. Le nombre grandissant de Juifs aptes à discuter dans les deux langues et l'accueil réservé aux Juifs francophones au sein de leur communauté témoignent de l'intérêt des Juifs de langue anglaise pour le fait français et de leur enracinement au Québec. Kattan signale toutefois que malgré les efforts entrepris en faveur du rapprochement entre les Juifs et les Canadiens français, quelques préjugés subsistent encore. Il promet qu'il va continuer à œuvrer au rapprochement interculturel, mais dans d'autres champs d'action que le *Bulletin du Cercle Juif* et le *Cercle Juif de langue française*<sup>1</sup>.

Si le *Bulletin* survit longtemps au départ de son rédacteur en chef, une période de déclin s'amorce néanmoins pour ce périodique. Les auteurs Jack Jedwab et Lewis Levendel s'entendent pour affirmer que le départ de Naïm Kattan est le début de la fin pour le *Cercle Juif de langue française* et le *Bulletin du Cercle Juif*. Durant les années soixante-dix et quatre-vingt, le *Bulletin* perd de son individualité en utilisant les articles des autres périodiques qu'il fait paraître dans ses pages et se transforme en infobulletin. Ce qui fait dire à Arnold Ages, journaliste et professeur de littérature : "It's a kind of house organ and has not been a significant journal of opinion"<sup>2</sup>. En

---

<sup>1</sup> Naïm Kattan, "Le temps de l'amitié", *Bulletin du Cercle Juif*, no 125, septembre 1967, p. 2.

<sup>2</sup> Lewis Levendel, *A Century of the Canadian Jewish Press 1880-1980's*, Ottawa, Borealis Press, 1989, p. 259.

1988, le *Bulletin* perd le peu d'autonomie qui lui restait en changeant de nom pour le *Bulletin du Congrès Juif Canadien (Région du Québec)* consacrant ainsi une situation existante depuis au moins vingt ans<sup>3</sup>.

En effet, dans un mémoire présenté au *Congrès Juif Canadien*, datant du 16 juillet 1968, Vittorio Rodriguez, le successeur de Naïm Kattan, cherche à redéfinir le rôle du *Bulletin*: “Le *Cercle Juif de langue française* et le *Bulletin du Cercle Juif* doivent être les porte-parole et le lien entre le *Congrès Juif Canadien* et le Gouvernement du Québec.<sup>4</sup>” Il est possible d'affirmer qu'à la suite du dépôt du mémoire de Rodriguez le processus de politisation et d'identification du *Bulletin* au *Congrès Juif Canadien* est parachevé. Cela tranche avec le rôle du *Bulletin*, à ses débuts, tel que le définissait le journaliste Conrad Langlois, pour qui il était le lien entre les Juifs, les catholiques et les protestants de langue française qui partagent une volonté commune de préserver leur culture française<sup>5</sup>.

À son tour, Jack Jedwab fait le constat suivant : les initiatives du *Cercle Juif* ont de tout temps été fragiles en raison de l'appui limité qu'il bénéficiait de la part de la communauté juive. Ces initiatives doivent plutôt leur réussite à l'habileté d'un petit nombre d'individus, dont Naïm Kattan en tête de liste : “With the departure of Naïm Kattan in the early sixties, the *Cercle Juif de langue française* quickly cease to exist. Its absence clearly constituted a set back towards efforts for Jews and French Canadians to reinforce existing partnerships.<sup>6</sup>”

---

<sup>3</sup> Ibid. p. 259.

<sup>4</sup> Vittorio Rodriguez, “Mémoire présenté par Me V. Rodriguez à Mr S. Hayes, C. R., Vice-Président-Exécutif du Congrès Juif Canadien”, *Cercle Juif-Rodriguez V. M. H. Report*, CJC Archives, series za 1969, box 2, file 13.

<sup>5</sup> Conrad Langlois, “Commentaires”, *Bulletin du Cercle Juif*, no 9, novembre 1955, p. 2.

<sup>6</sup> Jack Jedwab, “The Politics of Dialogue : Rapprochement Efforts Between Jews and French Canadians 1939-1960”, dans Ira Robinson et Mervin Butovsky, dir. *Renewing Our Day. The Montreal Jews in the Twentieth Century*, Montreal, Vehicule Press, 1995, p. 69.

## L'espace culturel commun

Quel genre de relations le *Bulletin du Cercle Juif* désire-t-il établir entre les Juifs francophones et la majorité canadienne-française entre 1954 et 1968? Le *Bulletin* souhaite établir des relations avec les Canadiens français qui n'obligeraient pas les Juifs de langue française à renier leur appartenance religieuse à la communauté juive anglophone. Il aspire à ce qu'au Québec les Juifs de langue française puissent vivre leur foi religieuse parmi la communauté juive de langue anglaise tout en étant associés à la culture française que les Canadiens français véhiculent en Amérique du Nord. Pour concilier ces deux réalités, les Juifs de langue française ont besoin d'avoir le libre accès à ce double patrimoine religieux et culturel qu'ils revendiquent.

Pendant les quatorze années qu'étudie ce mémoire, le *Bulletin* tente de répondre à cette question. Il est essentiel pour ce dernier, que, en tant que francophones, ces Juifs aient accès à la culture française au même titre que les Canadiens français, les principaux détenteurs de la culture française au Québec, ailleurs au Canada et en Amérique du Nord. Mais cela ne doit pas se faire au détriment de l'appartenance religieuse des Juifs francophones à la communauté juive globale. Le *Bulletin* élabore donc pour réaliser cet objectif la notion de la double intégration. Elle consiste à réaliser l'intégration religieuse des Juifs de langue française au sein de la communauté juive anglophone et leur intégration culturelle au sein du Canada français. La double intégration est l'élément fondamental de la pensée du *Bulletin* par laquelle il vise la création d'un espace culturel commun entre les Canadiens français et les Juifs de langue française.

Afin de créer un espace culturel commun, le *Bulletin* s'efforce essentiellement de redéfinir la culture. D'une part, il définit une culture universelle, qui reconnaîtrait la contribution des francophones non-catholiques et plus tard de tous les groupes ethniques, même les non-francophones. Il s'oppose ainsi à la culture de survivance véhiculée seulement par les Canadiens français du Québec, qui associe la langue française à la religion catholique, le groupe ethnique

canadien-français à la culture française. D'autre part, le *Bulletin* cherche à exporter les valeurs de la culture universelle au-delà des frontières du Québec, puis de l'autre côté de l'Atlantique. Il bénéficie d'une convergence idéologique avec les néo-nationalistes. Les uns et les autres considèrent nécessaire à l'épanouissement des Canadiens français l'appui à la culture française des groupes ethniques autres que canadiens-français. Ils s'entendent aussi pour établir des relations avec les autres pays de la francophonie et pour reconnaître au gouvernement du Québec, à partir de 1965, une responsabilité et un rôle dans les relations internationales, à partir de 1965, au gouvernement du Québec.

Les thèmes de la culture et des relations internationales ne menacent pas la double intégration des Juifs de langue française. L'expansion de la culture française profite également aux Canadiens français et aux Juifs francophones sans mettre en péril l'appartenance religieuse de ces derniers à la communauté juive globale. Le *Bulletin* parvient même à insérer dans son discours son intérêt pour la situation précaire des Juifs d'Afrique du Nord en butte au nationalisme arabe, ainsi que la possibilité d'instaurer des relations entre le Canada français et l'État israélien où réside une importante communauté juive de langue française.

Cela ne signifie pas que ces thèmes ne génèrent pas de contradictions, mais simplement que ces dernières ne sont pas graves au point d'empêcher la double intégration. Le *Bulletin* réclame la séparation entre la culture française, incarnée principalement par la langue, et la religion catholique, alors qu'au même moment il promeut une culture juive indissociable du judaïsme. Cette vision de la culture, qui s'applique différemment selon la communauté juive ou la communauté canadienne-française, ne semble pas soulever d'objections chez les néo-nationalistes.

La question scolaire complexifie grandement la notion de la double intégration et confronte le *Bulletin* à un processus de politisation. Pendant les années cinquante, le *Bulletin* croit

résoudre ce problème par l'intégration des jeunes juifs francophones aux écoles protestantes de langue française. Alors qu'il est plutôt muet au cours de ces années, le *Congrès Juif Canadien* se mobilise lors de la décennie suivante en faveur d'une réforme scolaire. Entraîné dans ce débat par l'organisation qui l'a fondé, le *Bulletin* affiche très clairement ses liens avec le *Congrès Juif Canadien*, adhère aux revendications de ce dernier en matière scolaire et les publie dans ses pages. À un point tel que, même s'il n'approuve pas la solution des écoles bilingues avec un grand enthousiasme et même s'il est déçu qu'elle ne tienne pas compte des Juifs de langue française, il se range derrière le *Congrès Juif Canadien*, non sans laisser percer un certain scepticisme.

Le nationalisme et le biculturalisme sont les deux thèmes qui font obstacle à la double intégration, du moins dans les années soixante. Bien que le *Congrès Juif Canadien* fasse moins sentir sa présence ici dans le discours du *Bulletin* que dans le cas de la question scolaire, ces deux thèmes correspondent à une politisation puisqu'ils sont des thèmes politiques en soi. Durant les années cinquante, le *Bulletin* ne s'oppose pas au nationalisme des Canadiens français, mais il privilégie un nationalisme culturel, plutôt que religieux. L'affirmation d'un nationalisme québécois territorial et culturel lors de la décennie suivante semble répondre au vœu du *Bulletin*.

Ce qu'il n'approuve pas, c'est l'accapement de ce nationalisme culturel par l'État québécois, car cela est contraire à l'idée d'une culture universelle qui se développe et s'épanouit, tout à fait librement sans protectionnisme et sans entrave. Il craint aussi que ce nationalisme ne reconnaisse pas les Canadiens de langue française, mais d'origine non-canadienne-française, comme membres à part entière de la collectivité francophone. Un autre point de rupture surgit lorsque que Daniel Johnson, chef de l'*Union nationale*, rejette la faute du succès mitigé de son parti à l'élection de 1966 sur le vote juif et anglophone. À la suite de cet incident, le *Bulletin* prend ses distances avec le nationalisme, car il craint que le nationalisme distingue deux classes

de citoyens basées sur le comportement électoral. Curieusement, il ignore le paradoxe suivant : il réclame, au Québec et au Canada, l'égalité des individus sans distinction ethnique, religieuse ou linguistique et demande aux Canadiens français d'accorder plus d'espace au sein de la sphère publique aux Canadiens de langue française<sup>7</sup> et aux autres immigrants tout en accordant, en Israël, la primauté au peuple juif.

Quant au biculturalisme, il l'accepte pourvu que la culture française et la culture anglaise soient dissociées des deux groupes, les Canadiens français et les Canadiens anglais, qui les véhiculent. Sans cette dissociation entre la culture et l'ethnicité, il craint que les autres groupes francophones et les immigrants désireux d'adopter le français se trouvent exclus de la réalité exprimée par la culture française. Une autre de ses craintes est que le biculturalisme s'accompagne de pouvoirs politiques et culturels exclusifs aux Canadiens français, qui ne s'appliqueraient pas aux Néo-Canadiens et aux Canadiens de langue française. Le *Bulletin* considère le biculturalisme comme un obstacle à la double intégration s'il lie la culture française au groupe canadien-français sans tenir compte de l'apport des Néo-Canadiens, en particulier ceux de langue française.

Quelles furent les effets de la politisation du *Bulletin* sur l'intégration culturelle des Juifs de langue française au sein du Canada français ? Dans les années cinquante, le *Bulletin*, peu politisée, bénéficiait d'une relative autonomie et entretenait de nombreux liens avec les néo-nationalistes. La mobilisation de la communauté juive globale dans les grands débats de la Révolution tranquille amène le *Bulletin* à s'intégrer complètement à l'organisation du *Congrès Juif Canadien*, ce qui a pour effet de l'isoler et même de le faire s'opposer à la pensée néo-

---

<sup>7</sup> Rappelons que le *Bulletin* distingue les Canadiens français, groupe ethnique, des Canadiens de langue française, c'est-à-dire la communauté des locuteurs français, quelque soit leur origine nationale.

nationaliste. Ce mémoire considère que le processus de politisation, s'il n'a pas provoqué une rupture, a compliqué les relations du *Bulletin* avec les élites intellectuelles du Canada français entretenues depuis les années cinquante. Paradoxalement, c'est lorsqu'il était le moins politisé qu'il pouvait proposer des projets que les néo-nationalistes accueillaient avec enthousiasme.

### **Le *Bulletin* et la société canadienne-française**

Quels projets d'avenir le *Bulletin* envisage-t-il pour la société canadienne-française, alors en pleine mutation ? Le *Bulletin* aspire à une société ouverte et tolérante qui reconnaîtrait la double identité des Juifs de langue française. Il est à la recherche d'une société dont les structures sociales, politiques et culturelles donneraient la possibilité aux Juifs francophones de s'épanouir dans leur dualité religieuse et culturelle.

À contre-courant des vastes réformes institutionnelles, sociales et culturelles de la Révolution tranquille, le *Bulletin* voudrait réaliser ses projets d'avenir par des changements de mentalités sans passer par une refonte des structures de la société. Au début, le *Bulletin* bénéficie de l'appui des chefs de file néo-nationalistes dont les idées convergent avec les siennes. À partir des années soixante, son discours reste axé sur les changements de mentalités, malgré un processus de politisation, alors que les néo-nationalistes visent plutôt à changer les structures de la société grâce à l'intervention de l'État. Cette différence de perspective, qui ajoute au processus de politisation, est la source de la rupture entre le *Bulletin* et les néo-nationalistes.

Parmi les projets d'avenir du *Bulletin*, occupe une place essentielle la redéfinition de la culture de survivance en une culture universelle. Les thèmes de la culture et des relations internationales ne menacent pas la double intégration puisqu'ils ne peuvent se réaliser qu'à travers les changements de mentalités. Ainsi, les Canadiens français doivent prendre conscience de l'universalité de leur culture et chercher à l'étendre à l'extérieur de leurs frontières en

collaboration avec les groupes ethniques qui veulent apporter leur contribution à la culture française.

Le *Bulletin* s'oppose aux réformes concrètes de l'État et à son rôle accru dans la société dans la mesure où s'instaure ainsi une symbiose entre l'État et le nationalisme canadien-français même redéfini. L'État devrait se contenter d'agir comme un outil promotionnel pour faire connaître la culture universelle aux groupes ethniques d'une autre culture au Québec, afin qu'ils puissent s'y rallier, et à l'étranger parmi les pays francophones. Il craint par-dessus tout que l'État québécois soit au service d'un groupe en particulier – les Canadiens français en l'occurrence – et que ceux-ci obtiennent des pouvoirs exclusifs. Pour contrer cette menace, il fait la promotion de l'égalité des individus peu importe leur origine ethnique, religieuse ou linguistique et dénonce la discrimination dans les domaines de l'emploi et du logement.

Considérant la dynamique religieuse comme une donnée essentielle de la société, il est en faveur d'une laïcité ouverte, à condition qu'elle ne nie pas le fait religieux et qu'elle reconnaisse les différences religieuses. Ainsi, il ne s'oppose pas au statut confessionnel des institutions sociales et éducatives si elles appliquent la notion de justice sociale, c'est-à-dire qu'elles servent l'ensemble des citoyens sans distinction de religion ou de langue. Sans faire référence ouvertement à la laïcisation des institutions d'enseignement, il réclame que celles-ci ouvrent leurs portes aux francophones non-catholiques, toujours selon le principe de justice sociale. Sans doute le caractère modéré de la laïcité qu'il met de l'avant s'explique par la présence d'un réseau institutionnel juif à caractère confessionnel dont la communauté juive globale souhaite conserver l'autonomie.

Bien que la réforme scolaire proposée par le *Congrès Juif Canadien* soit ambitieuse, le *Bulletin* commente peu les positions en la matière de cette organisation, à l'exception de celle sur l'enseignement bilingue et multiculturel. Sa pensée fusionne si bien avec celle de son

organisation fondatrice qu'il devient difficile de les distinguer. En effet, jamais la pensée du *Bulletin* n'est véritablement claire au sujet des changements qu'il privilégie, pour sa part, dans le système scolaire. Dans "L'immigrant de langue française et son intégration à la vie canadienne", Naïm Kattan semble se contenter de l'idée mise de l'avant par la *C. E. C. M.*, et qui consiste à mettre en place des classes réellement bilingues sans changer les structures confessionnelles du système scolaire. Par cette solution, il reste fidèle à la pensée du *Bulletin*, réfractaire à un bouleversement des structures de la société.

Dans l'optique du *Bulletin*, l'intégration culturelle des Juifs de langue française au sein du Canada français est menacée dans les années soixante par le néo-nationalisme québécois de nature réformiste, à la fois territorial, c'est-à-dire centré sur le Québec, et culturel, c'est-à-dire d'abord et avant tout au service de la communauté historique canadienne-française. Ce nationalisme vise à changer les structures de la société québécoise. La pensée du *Bulletin*, qui repose avant tout sur le changement des mentalités, se bute à un interventionnisme étatique en matière culturelle et à un biculturalisme qui attribuerait certains pouvoirs politiques et culturels aux seuls Canadiens français au nom de la dualité culturelle du Canada.

Tant que le *Bulletin* et les néo-nationalistes s'entendent pour amorcer les réformes de la société canadienne-française par les changements de mentalités, l'intégration culturelle des Juifs francophones au sein du Canada français, tel que l'envisage le *Bulletin*, paraît tout à fait possible. Les thèmes de la culture et des relations internationales en sont des exemples probants. L'apparition d'un nouveau nationalisme, culturel et territorial, qui cherche à changer les structures politiques et culturelles par un vigoureux interventionnisme étatique rompt l'entente qui régnait entre le *Bulletin* et les néo-nationalistes.

Le *Bulletin* n'est pas antinationaliste, puisqu'il reconnaît l'importance du nationalisme canadien-français, à la condition qu'il reste absent des sphères publiques et étatiques.

Paradoxalement, nous observons un périodique, qui après avoir prôné une modernisation du Québec, se distancie de ce vaste mouvement social, politique et culturel qu'est la Révolution tranquille, parce que les changements qu'elle préconise ne sont plus seulement de nature libérale, mais aussi d'inspiration nationaliste.

### **Le courant sépharade**

Durant deux décennies, le discours du *Bulletin* tourne autour de la notion de la double intégration. Ce mémoire montre bien les limites de cette notion lorsqu'il s'agit d'harmoniser la dualité religieuse et culturelle des Juifs de langue française dans un contexte québécois. Quant à la réponse à la question : à savoir si dans les faits, les Juifs francophones ont réussi à concilier cette double appartenance religieuse et culturelle sans provoquer de rupture avec les deux communautés dont ils se réclament au point de vue religieux et culturel, la communauté juive de langue anglaise et la communauté canadienne française, force est de constater que la double intégration est un échec.

C'est le contexte de crise linguistique qui pousse l'*Association Sépharade Francophone (A. S. F.)* à réclamer une école juive privée de langue française, pour suppléer à l'absence d'un système scolaire laïc francophone, qui provoque l'anglicisation des enfants des Juifs francophones obligés de fréquenter l'école anglo-protestante. Contrairement au *Bulletin*, qui n'a pas tenu compte de cette force dominante de la Révolution tranquille, l'*A. S. F.* a vu rapidement les bénéfices que pourraient retirer les Juifs francophones du nationalisme québécois culturel et territorial<sup>7</sup>. Par la même occasion, en plus d'une école privée juive et française, les Juifs

---

<sup>7</sup> “ Parallèlement,[aux subventions des activités et des associations sociales, culturelles et cultuelles des Juifs de langue française, par le gouvernement québécois] la grande communauté juive anglophone n'a accepté de subventionner la *Communauté Sépharade du Québec (C. S. Q.)* que lorsqu'il s'est avéré avantageux pour elle, politiquement, de mettre en avant la proportion élevée de francophones qui vivaient en son sein. Autrement dit, la

francophones obtiennent, à partir de 1976, un statut d'autonomie au sein de la communauté juive globale et un rôle de médiateur entre le gouvernement québécois et la communauté juive globale<sup>8</sup>.

Alors qu'entre 1954 et 1968, la position officielle du *Bulletin* est la double intégration, Naïm Kattan, dans "L'immigrant de langue française et son intégration à la vie canadienne", conçoit plutôt l'avenir des Juifs de langue française comme un groupe autonome lié à la fois aux Juifs anglophones et aux Canadiens français. Dans les faits, c'est davantage cette dernière vision qui l'a emporté. Les Juifs de langue française bénéficient d'un statut autonome au sein de la communauté juive globale. Le réseau d'institutions communautaires qui leur est propre traduit la volonté des Juifs francophones de maintenir leur caractère distinct et le refus de s'assimiler à la majorité juive de langue anglaise<sup>9</sup>.

Mais si l'intégration religieuse n'est pas complètement réalisée, l'intégration culturelle ne l'est pas davantage. Mikhaël Elbaz reconnaît qu'il existe de nombreuses complicités entre les Juifs de langue française et la majorité francophone du Québec, notamment par un taux élevé de mariage mixte entre les deux groupes, mais il ne s'agit pas d'une réelle intégration puisque la ségrégation socio-résidentielle des Juifs de langue française, en particulier dans les quartiers de Côte-des-Neiges et de Ville-St-Laurent, des Juifs de langue française reste importante<sup>10</sup>. Imparfaitement intégrée à l'une ou à l'autre des communautés juive anglophone et canadienne-française, la communauté juive de langue française bénéficie d'un statut d'autonomie, grâce à des

---

conjoncture politique québécoise, et notamment, le nationalisme linguistique des gouvernements actuels, se sont révélés bénéfiques pour la judéité de la communauté séphardie [ francophone] du Québec". Voir André E. Elbaz, "Les séphardim au Canada, mythes et réalités", *Les Nouveaux Cahiers*, no 74, 1983, p. 22.

<sup>8</sup> Mikhaël Elbaz, "Figures de l'identité et de l'altérité: les Juifs dans le système urbain et ethnique", dans Ida Simoun-Barouh et Pierre-Jean Simon, dir. *Les étrangers dans la ville. Le regard des sciences sociales*, Paris, L'Harmattan, 1990, p. 332.

<sup>9</sup> Ibid. p. 332.

<sup>10</sup> Mikhaël Elbaz, "Entre l'errance et l'espoir: Les Juifs de Montréal", *Forces*, no 73, hiver 1986, p. 59.

institutions communautaires distinctes et des liens privilégiés avec le gouvernement québécois<sup>11</sup>, ce qui lui permet d'entretenir des relations à la fois avec sa communauté d'appartenance religieuse et avec sa communauté d'appartenance culturelle.

La double intégration se veut une voie médiane permettant aux Juifs francophones de concilier leur dualité culturelle et religieuse. Pendant les années soixante, alors que l'effervescence nationaliste est à son comble, le discours du *Bulletin* reflète la difficulté, sinon l'impossibilité, d'appliquer à la lettre l'idéal de la double intégration sans tenir compte du contexte particulier du Québec de cette époque.

\*\*\*

Au terme de ce mémoire, deux éléments ressortent, qui sont des obstacles à la double intégration. Le premier est que si la communauté juive de langue anglaise ouvre effectivement les portes de ses institutions aux Juifs francophones et compte une proportion importante d'individus bilingues, elle tarde à franciser ses institutions pour ces nouveaux arrivants, distincts sur le plan culturel. Il faut attendre la victoire du Parti québécois en 1976 pour que la communauté juive anglophone accepte de franciser ses institutions et de concéder un statut d'autonomie aux Juifs de langue française. Le quasi-silence du *Bulletin* à ce sujet est éloquent et traduit le malaise qui sévit alors au sein de la communauté juive globale entre les deux groupes linguistiques. Le premier obstacle tend à disparaître aujourd'hui. La francisation des institutions juives et l'enracinement des Juifs francophones au Québec favorisent l'harmonie et la

---

<sup>11</sup> Le gouvernement québécois encourage l'affirmation identitaire des Juifs francophones parce que cette judéité se fait en français : "Les divers représentants de la *Communauté Sépharade du Québec* de l'école Maïmonide, du Centre communautaire juif et du rabbinat sépharade ont toujours reçu l'accueil le plus aimable auprès des différents ministres du gouvernement de la province, qui ont régulièrement subventionné leurs activités avec la plus grande générosité." Voir André E. Elbaz, "Les séphardim au Canada...", p. 21.

coopération entre les deux communautés linguistiques au sein de la communauté juive globale<sup>12</sup>.

L'autre obstacle est la définition de la nation, d'après le *Bulletin*, qui n'inclut pas toujours clairement les immigrants de langue française. C'est en raison de cette exclusion – réelle ou non – qu'il différencie les Canadiens de langue française, arrivés récemment, et les Canadiens français, dont les ancêtres sont établis au Québec depuis plusieurs générations. C'est aussi pour cette raison qu'il s'oppose à un nationalisme interventionniste et au biculturalisme élaboré par les néo-nationalistes. Le second obstacle ne semble pas avoir disparu. Dans une entrevue accordée au journaliste Michel Lacombe, l'historien Gérard Bouchard explique bien cette difficulté d'inclure, encore aujourd'hui, les Juifs de langue française dans la définition d'une nation québécoise :

Et puis c'est la même chose pour les Juifs. Parmi eux, il y a des francophones de naissance, dont le français est la langue maternelle, mais nous ne les percevons comme tels, nous ne les intégrons pas dans l'imaginaire de la nation québécoise en tant que Francophones, parce que nous les percevons encore comme étant en marge comme étant des Juifs, des quasi-étrangers, des non-Québécois, des non-Canadiens français, non-Francophones, enfin tout ce que vous voulez<sup>13</sup>.

Pour Bouchard, la nation québécoise se définit d'abord et avant tout par l'usage de la langue française par sa population. Il privilégie un modèle de nation<sup>14</sup> qui inclurait tous les Québécois sans distinction de leur origine ethnique, vivant dans un même ensemble linguistique et pluriculturel. Il définit l'usage de la langue française par la capacité qu'ont les individus à bien

---

<sup>12</sup> Jean-Claude Lasry, "Essor et traditions : la communauté juive nord-africaine au Québec" dans Jean-Claude Lasry et Claude Tapia, dir. *Les Juifs du Maghreb : Diasporas contemporaines*, Histoire et Perspectives Méditerranéennes, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, Paris, L'Harmattan, 1989, p. 49.

<sup>13</sup> Gérard Bouchard et Michel Lacombe, *Dialogue sur les pays neufs*, Cap-St-Ignace, Boréal, 1999, pp. 182-183.

<sup>14</sup> Bouchard distingue ethnicité, ethnicisme et culture. Son modèle libéral de la nation ne menace pas l'ethnicité qui constitue la production inévitable de toute vie collective inscrite dans le temps et l'espace: la vie symbolique, la langue, les manières de faire, la mémoire, les rituels, la religion, etc. L'ethnicisme, c'est la discrimination au nom de l'ethnicité lorsqu'un groupe ethnique se décrète supérieur à un autre et cherche à imposer sa culture aux autres groupes ethniques. Enfin, la culture se caractérise par son universalité, elle n'a pas de limites dans l'espace et le temps. Elle est constituée de valeurs, de représentations de soi et des autres, de visions du monde et de l'avenir, d'un langage pour communiquer, etc. *Ibid.*, p. 210.

s'exprimer dans cette langue. Il affirme que le Québec est dans la bonne voie puisque quatre-vingt-quatorze pour cent de ses citoyens sont capables de parler le français et quatre-vingt-sept pour cent d'entre eux – d'après le *Conseil de la langue française* – utilisent cette langue dans la vie de tous les jours<sup>15</sup>.

En prônant la double intégration, le *Bulletin* se situe au centre de cette problématique. Ses liens à la fois avec les Juifs anglophones et les Canadiens français le confrontent à la difficulté d'intégrer les Juifs de langue française au sein du Canada français sans provoquer une rupture avec la communauté juive de langue anglaise. Il s'interroge aussi sur la place, à l'intérieur de la société québécoise, de groupes de langue française différents sur le plan ethnique et religieux des Canadiens français. La solution que propose l'historien Gérard Bouchard rejoint en quelque sorte les préoccupations du *Bulletin*. Il tend à rendre possible l'insertion des groupes ethniques au sein de la nation québécoise par une définition large de cette nation, qui vise à dissocier la nation de la religion, la langue de l'origine ethnique, l'État du nationalisme culturel. Le retour en force de l'idéal de l'État neutre confessionnellement et ethniquement, que privilégie Bouchard, est un modèle comportant de nombreuses similitudes avec la vision du *Bulletin* relativement à l'intégration culturelle des Juifs de langue française au sein du Canada français.

Bouchard s'oppose à l'ethnicisme, il reconnaît à tous les groupes ethniques constituant la nation québécoise le droit de préserver leur identité particulière et prévoit une culture commune qui s'exprime par la langue française et le rattachement à la francophonie. Ce dernier point comporte de nombreuses similitudes avec la culture française universelle dont le *Bulletin* a fait la promotion, accessible à tous les groupes ethniques, pas seulement aux Canadiens français, qui souhaitent l'adopter et pas seulement ces Canadiens français. À la différence près que, pour le

---

<sup>15</sup> *Ibid*, pp. 171-172.

*Bulletin*, il s'agit d'un libre choix que font les Néo-Canadiens entre l'anglais et le français, alors que pour Bouchard le statut du français comme langue nationale ne saurait tolérer aucune compromission sur cette question.

Doit-on interpréter le modèle de la nation de Bouchard par la victoire du libéralisme sur le nationalisme ? Est-ce qu'il donne raison au *Bulletin* d'avoir fait la promotion d'une modernisation du Québec sans nationalisme ? Sans y répondre directement, le modèle libéral de la nation de Gérard Bouchard montre que même trente ans plus tard nombre de questions posées par le *Bulletin* restent d'actualité et certaines d'entre elles attendent encore une réponse satisfaisante.

## BIBLIOGRAPHIE

### Sources imprimées

*Bulletin du Cercle Juif*, dépouillement de novembre 1954 à janvier 1968.

Blais, Jean-Éthier. “L’avenir culturel des Canadiens français”, dans Naïm Kattan, dir. *Les Juifs et la communauté française*. Premier cahier du *Cercle Juif de langue française*, Montréal, 1965, pp. 13-23.

Kattan, Naïm. “L’immigrant de langue française et son intégration à la vie canadienne”. *Écrits du Canada français*, Montréal, 1965, pp. 176-227.

Kattan, Naïm. “Juifs au Canada”, dans Naïm Kattan, dir. *Juifs et Canadiens*. Premier cahier du *Cercle Juif de langue française*, Montréal, 1967, pp. 39-47.

Léger, Jean-Marc. “Perspectives de langue française au Canada”, dans Naïm Kattan, dir. *Les Juifs et la communauté française*. Premier cahier du *Cercle Juif de langue française*, Montréal, 1965, pp. 39-45.

### Fonds consultés

Luchaire, André. “Le Congrès Juif Canadien accepte le principe des écoles françaises”. *Cercle Juif-Rodriguez V.M. H. Report*. CJC Archives, series za, box 2, file 13.

Rodriguez, Vittorio. “Mémoire présenté par Me V. Rodriguez à Mr Saul Hayes, C. R., Vice-Président-Exécutif du Congrès Juif Canadien”. *Cercle Juif-Rodriguez V.M. H. Report*. CJC Archives, series za, box 2, file 13.

### Études

Louis Bélanger. “La France”, dans Louis Balthazar, Louis Bélanger et Gordon Mace, dir. *Trente ans de politique extérieure du Québec 1960-1990*. Sillery, Centre Québécois des relations

internationales, Septentrion, 1993, pp. 107-154.

Bauer, Julien. *Les minorités au Québec*. Cap-St-Ignace, Boréal, 1994, 126 p.

Bouchard, Gérard et Michel Lacombe, *Dialogue sur les pays neufs*. Cap-St-Ignace, Boréal, 1999, 224 p.

Gagnon, Robert, *Histoire de la C. E. C. M. Le développement d'un réseau d'écoles publiques en milieu urbain*. Montréal, Boréal, 1996, 400 p.

Linteau, Paul-André, Durocher, René, Robert, Jean-Claude et François Ricard. *Histoire du Québec contemporain. Tome 2 : Le Québec depuis 1930*. Louiseville, Boréal compact, 1989, 834 p.

Magnuson, Roger. *A Brief History of Quebec Education. From New France to Parti québécois*. Montréal, Harvest House, 1980, 147 p.

Magnuson, Roger. "Les écoles protestantes sont-elles confessionnelles", dans Guy Lapointe, dir. *Société, culture et religion à Montréal XIXe-XXe. s.* Montréal, Études québécoises, VLB éditeur, 1994, pp. 122-135.

Patry, André. *Le Québec dans le monde*. Ottawa, Leméac, 1980, 165 p.

Taddeo, Donat J. et Raymond C. Tatas. *Le débat linguistique au Québec. La communauté italienne et la langue d'enseignement*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1987, 246 p.

### **Études spécialisés**

Anctil, Pierre. *Tur Malka. Flâneries sur les cimes de l'histoire juive montréalaise*. Sillery, Septentrion, 1997, 199 p.

Benchetrit, Élie, Benbaruk, Salomon, Bensoussan, David, Castiel, Judah, Levy, Solly et Solange Pinto. *La communauté sépharade du Québec*. Montréal, Larry Press, 1992, 38 p.

Corcos, Arlette. *Montréal, les Juifs et l'école*. Sillery, Septentrion, 1997, 305 p.

Berdugo-Cohen, Marie, Cohen, Yolande et Joseph Lévy. *Juifs marocains à Montréal. Témoignages d'une immigration moderne*. Montréal, VLB éditeur, 1987, 209 p.

Elbaz, Mikhaël. "Figures de l'identité et de l'altérité : les Juifs dans le système urbain et ethniques" dans Ida Simon-Barouh et Pierre-Jean Simon, dir. *Les étrangers dans la ville. Le regard des sciences sociales*. Paris, L'Harmattan, 1990, pp. 324-339.

Jedwab, Jack. "The Politics of Dialogue Rapprochement Efforts Between Jews and French Canadians, 1939-1960" dans Ira Robinson et Mervin Butovsky, dir. *Renewing Our Days. Montreal Jews in the Twentieth Century*. Montreal, Vehicule Press, 1995, pp. 42-69.

Langlais, Jacques et David Rome. *Juifs et Québécois français. 200 ans d'histoire commune*. Louiseville, Collection Rencontre des cultures, Section essais, Fides, 1986, 286 p.

Lasry, Jean-Claude. "A francophone Diaspora" dans M. Weinfeld, W. Shaffir, I. Cotler, dir. *The Canadian Jewish Mosaic*. Nexdale, John Wiley & Sons, 1981, pp. 221-240.

Lasry, Jean-Claude. "Essor et traditions : la communauté juive nord-africaine au Québec" dans Jean-Claude Lasry et Claude Tapia, dir. *Les Juifs du Maghreb : Diasporas contemporaines. Histoire et Perspectives Méditerranéennes*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, Paris, L'Harmattan, 1989, pp. 15-54.

Levendel, Lewis. *A century of the Canadian Jewish Press 1880-1980's*. Ottawa, Borealis Press, 1989, 556 p.

Lévy, Joseph et Yolande, Cohen. "Moroccan Jewish and Their Adaptation to Montreal Life" dans Ira Robinson et Mervin Butovsky, dir. *Renewing Our Days. Montreal Jews in the Twentieth Century*. Montreal, Vehicule Press, 1995, pp. 95-118.

Rodal, Alti. "L'identité juive" dans Pierre Anctil et Gary Caldwell, dir. *Juifs et réalités juives*. Québec, Institut québécois de la recherche sur la culture, 1984, pp. 19-51.

Weinfeld, Morton. "Le milieu juif contemporain" dans Pierre Anctil et Gary Caldwell, dir. *Juifs et réalités juives*. Québec, Institut québécois de la recherche sur la culture, 1984, pp. 53-80

## Articles

Anctil, Pierre. “L’école catholique face aux immigrants juifs du début du siècle. Rien de plus qu’une tolérance légale” *Le Devoir*, 6 mai 1999, A9.

Elbaz, André E. “A New Immigration to Canada : North African Jews in Montreal”. *Revue d’Études canadiennes*, vol. 3, no 1, février 1968, pp. 51-54.

Elbaz, André E. “Les Sephardim au Canada, mythes et réalités”. *Les Nouveaux Cahiers*, no 74, 1983, pp. 16-25.

Elbaz, Mikhaël. “Entre l’errance et l’espoir : les Juifs de Montréal”. *Forces*, no 73, hiver 1986, pp. 58-59.

Elbaz, Mikhaël. “Ethnicité et générations en Amérique du Nord. Le cas de la seconde génération de Juifs sépharades à Montréal”. *Revue internationale d’action communautaire*, no 31/71, printemps 1994, pp. 63-76.

Gagnon, Robert. “Intégration des communautés culturelles. Pour en finir avec le mythe. L’idée que les communautés immigrantes auraient choisi l’école anglaise parce que l’école catholique les refusait est l’un des clichés les plus persistants depuis 20 ans” *Le Devoir*, 1er et 2 mai 1999, A9.

Gagnon, Robert. “Intégration des communautés culturelles. L’école anglaise : le choix des immigrants. Les immigrants choisissent de faire instruire leurs enfants dans la langue qui semble leur assurer une meilleure chance de décrocher un emploi” *Le Devoir*, 3 mai 1999, A6.

Zylberberg, Jacques, “Laïcité, connais pas: Allemagne, Canada, Etats-Unis, Royaume-Uni”, *Pouvoirs*, no 75, 1995, “La laïcité”, Paris, Seuil, p. 37-52.

## Thèses

Batshaw, Hughette et Beverly, Bowe. *The integration of Moroccan Jewish Immigration in Montreal 1964-1970*. M. A. (Social Works) Mc Gill University, 1971, 205 p.

Choinière, Robert. *Évolution de la population juive du Québec de 1931 à 1971*. Thèse de M. A. (Démographie), Université de Montréal, 1980, 156 p.